



Union interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.

Lignes directrices pour l'IA dans les parlements

Décembre 2024

Table des matières

Avant-propos 2

Introduction 5

À propos des Lignes directrices 8

Concepts clés 11

Rôle de l'IA au sein des parlements 12

Risques et difficultés pour les parlements 17

Adéquation par rapport aux normes et cadres nationaux et internationaux en matière d'IA 22

Coopération interparlementaire pour l'IA 26

Stratégie 30

Actions stratégiques pour la gouvernance de l'IA 31

Actions stratégiques pour la gouvernance de l'IA : Politique et structure 35

Actions stratégiques pour la gouvernance de l'IA : Stratégie et innovation 38

Actions stratégiques pour la gouvernance de l'IA : Participation des parties prenantes 42

Actions stratégiques pour la gouvernance de l'IA : Pour en savoir plus 44

Risques et biais génériques 46

Risques et biais génériques : Catégories de risques 51

Risques et biais génériques : Types de biais cognitifs 55

Risques et biais génériques : Types de biais de données 60

Risques et biais génériques : Types de biais de traitement et de validation 64

Principes éthiques 67

Principes éthiques : Confidentialité 73

Principes éthiques : Transparence 76

Principes éthiques : Redevabilité 79

Principes éthiques : Équité et non-discrimination 81

Principes éthiques : Robustesse et sécurité 84

Principes éthiques : Autonomie et contrôle humains 87

Principes éthiques : Bien-être environnemental et sociétal 91

Principes éthiques : Propriété intellectuelle 93

Présentation des applications d'IA 95

Formation à la maîtrise des données et à la maîtrise l'IA 98

Formation à la maîtrise des données et à la maîtrise de l'IA : La maîtrise des données dans un contexte d'IA 102

Formation à la maîtrise des données et à la maîtrise de l'IA : Renforcer la maîtrise de l'IA 106

Planification et mise en œuvre 110

Gestion du portefeuille de projets 111

Gestion du portefeuille de projets : l'approche STEP 115

Glossaire terminologique 120

Avant-propos

J'ai le plaisir de présenter ces Lignes directrices sur l'IA dans les parlements, qui arrivent à un moment crucial de notre parcours démocratique. Nous sommes au seuil d'une transformation redéfinissant la manière dont les parlements opèrent et servent les citoyens. L'intelligence artificielle représente à la fois des opportunités extraordinaires et des défis considérables pour nos institutions démocratiques.

Les présentes Lignes directrices découlent du constat que les parlements doivent jouer un rôle de premier plan en matière de régulation de l'usage de l'IA, non seulement par la législation et la surveillance, mais aussi par l'adoption et la mise en œuvre de ces technologies. Ces Lignes directrices sont le fruit d'un effort de collaboration s'appuyant sur l'expertise et l'expérience du personnel parlementaire et de spécialistes en technologie issus de l'ensemble de notre communauté mondiale.

L'engagement de l'UIP à soutenir les parlements dans leur parcours de transformation numérique n'a jamais été aussi important. Nous restons les témoins directs de la manière dont les progrès technologiques remodèlent les travaux parlementaires. Ces Lignes directrices s'appuient sur nos cadres existants, notamment la résolution de l'UIP sur "L'impact de l'intelligence artificielle sur la démocratie, les droits de l'homme et l'état de droit" et la Charte de l'UIP sur l'éthique de la science et de la technologie (octobre 2024), ainsi que le Guide sur la transformation numérique des parlements et les Rapports mondiaux sur l'e-Parlement élaborés par notre Centre pour l'innovation au parlement.

La résolution de l'UIP souligne à la fois l'énorme potentiel de l'IA pour améliorer les fonctions parlementaires et l'importance cruciale que revêt un déploiement responsable de cette technologie, en particulier pour protéger nos citoyens les plus vulnérables. Les présentes Lignes directrices mettent donc l'accent sur les principes fondamentaux de transparence, de redevabilité et d'équité qui doivent sous-tendre toute avancée technologique dans nos institutions démocratiques, ainsi que sur des aspects plus techniques.

Ces Lignes directrices proposent un cadre complet aux parlements à tous les stades de leur parcours en matière d'IA, qu'ils commencent à peine à explorer le potentiel de cette technologie ou qu'ils mettent déjà en œuvre des applications avancées. Elles donnent des conseils pratiques tout en soulignant l'importance d'une gouvernance rigoureuse, de considérations éthiques et de la gestion des risques. Plus important encore, elles soulignent que l'IA doit accroître et améliorer les capacités humaines, et non les remplacer, en particulier dans le contexte de la délibération et de la prise de décision démocratiques.

Ces Lignes directrices sont précieuses pour différents publics à l'intérieur comme à l'extérieur du parlement, notamment pour les parlementaires, surtout ceux qui siègent dans des commissions chargées de la modernisation, de la technologie ou du futur, ainsi que pour les hauts fonctionnaires et les experts techniques. Elles offrent des perspectives utiles aux parlementaires aux prises avec la surveillance et

la réglementation de l'IA dans la société, en montrant comment cette technologie peut être déployée de manière responsable au sein de leur propre institution. Elles définissent un cadre permettant de prendre des décisions motivées sur l'adoption de l'IA tout en garantissant un robuste contrôle démocratique.

Grâce à notre collaboration, nous pouvons faire en sorte que l'IA serve à renforcer, et non à affaiblir, nos institutions démocratiques, en défendant les valeurs fondamentales que nos parlements font vivre.

Martin Chungong
Secrétaire général
Union interparlementaire

Depuis la première expérimentation de l'intelligence artificielle (IA) en 2013 par la Chambre des députés du Brésil, nous n'avons cessé d'apprendre sur cette technologie et sur les capacités extraordinaires qu'elle peut offrir aux parlements. Malgré cela, nous sommes toujours surpris par la vitesse exponentielle des progrès de l'IA et par son omniprésence dans la vie quotidienne des organismes publics du monde entier.

Parmi les enseignements tirés au fil des ans de l'usage de l'IA au sein du pouvoir législatif, il convient de souligner la nécessité d'une coordination englobant de multiples parties prenantes, afin que l'usage de cette technologie puisse être bien planifié et encadré. Cette constatation nous a incités à organiser, à Brasília (avril 2024), la réunion du Pôle parlementaire sur la science des données afin de débattre des bonnes pratiques en matière d'utilisation et de développement de l'intelligence artificielle dans les parlements.

Je suis fier de constater que l'excellent travail des experts ayant participé à cette réunion a permis d'élaborer un ensemble de lignes directrices offrant une approche conviviale et la souplesse nécessaire pour répondre aux différentes réalités auxquelles sont confrontés les parlements. Ces lignes directrices conjuguent des actions et des politiques stratégiques avec des exemples de pratiques quotidiennes, selon un mode reflétant la pluralité des décisions à prendre dans le cadre de l'utilisation, du développement et de l'externalisation des systèmes d'IA.

Outre qu'elles constituent, au quotidien, un véritable document de référence pour les professionnels de l'informatique, les *Lignes directrices pour l'IA dans les parlements* définissent des stratégies et des priorités et représentent une ressource précieuse pour les dirigeants du parlement, les directeurs généraux, les secrétaires généraux et les hauts fonctionnaires des parlements. J'espère que ces lignes directrices contribueront à réduire le fossé technologique entre les parlements du monde entier, afin que ceux-ci évoluent au rythme attendu par la société.

Celso de Barros Correia Neto
Directeur général
Chambre des députés du Brésil

Coordinateur du Pôle parlementaire sur la science des données au Centre pour l'innovation au parlement de l'UIP

Introduction

L'intelligence artificielle (IA) ouvre aux parlements de vastes perspectives d'amélioration de leur fonctionnement et de plus grande efficacité, ce qui leur permet d'apporter un meilleur service aux citoyens. Toutefois, l'adoption de l'IA présente des défis inédits et des risques devant être soigneusement encadrés.

Les présentes *Lignes directrices pour l'IA dans les parlements* (les “Lignes directrices”) ont été élaborées par le personnel parlementaire ainsi que le Centre pour l'innovation au parlement (CIP) de l'Union interparlementaire (UIP). Elles posent un cadre général permettant d'aider les parlements à comprendre et mettre en œuvre l'IA de manière responsable et efficace. En adoptant une approche stratégique et rationnelle de l'IA, les parlements peuvent exploiter tout le potentiel de cette technologie afin de stimuler l'innovation et l'efficacité dans le processus législatif.

Ces Lignes directrices couvrent des domaines clés, notamment le rôle potentiel de l'IA dans les parlements, les risques et les défis qui lui sont associés, les structures de gouvernance et de stratégie de l'IA, les principes déontologiques et la gestion des risques, la formation et le renforcement des capacités, ainsi que la manière de gérer un portefeuille de projets d'IA pour l'ensemble du parlement. Elles sont complétées par une série de scénarios, partagés par les parlements, qui décrivent comment l'IA peut accompagner des actions parlementaires spécifiques.

Les Lignes directrices soulignent l'importance d'une approche mesurée et fondée sur les risques pour l'adoption de l'IA. Parmi les recommandations clés, on peut citer :

- Commencer par de petits projets pilotes pour gagner en expérience.
- Se concentrer sur les scénarios d'utilisation présentant des avantages clairs et des risques maîtrisables.
- Assurer un contrôle humain rigoureux des systèmes d'IA.
- Privilégier transparence et la redevabilité.
- Investir dans la maîtrise des données et de l'IA dans l'ensemble de l'Organisation.
- Dialoguer avec diverses parties prenantes tout au long du processus.

Public concerné

Les Lignes directrices ont été rédigées en vue d'accompagner une série de fonctions parlementaires :

- Pour **les parlementaires**, les Lignes directrices donnent un aperçu de l'impact potentiel de l'IA sur les processus législatifs, la participation des citoyens et le contrôle parlementaire. Elles proposent avec clarté une vue d'ensemble des capacités et limites de l'IA afin d'aider les parlementaires à prendre des décisions motivées sur l'adoption et la réglementation de l'IA au sein du parlement.

Pour les parlementaires membres de commissions de modernisation, de commissions du futur ou d'organes similaires axés sur les avancées technologiques, les Lignes directrices représentent des informations stratégiques sur la gouvernance et la mise en œuvre de l'IA. Elles sont d'autant plus précieuses que les parlementaires sont de plus en plus confrontés à des décisions concernant le déploiement de l'IA au sein de leur institution, tout en élaborant une législation visant à régir l'usage de l'IA dans la société au sens large.

- Pour **les hauts fonctionnaires parlementaires**, les Lignes directrices présentent une vue d'ensemble de haut niveau et elles comportent des conseils stratégiques sur l'élaboration de cadres, de politiques et de mécanismes de contrôle en matière de gouvernance de l'IA. Il s'agit notamment d'établir des responsabilités et des rôles clairs, de créer des codes d'éthique, et de mettre en adéquation les initiatives en matière d'IA avec les objectifs organisationnels du parlement.
- Pour **le personnel impliqué dans la mise en œuvre de l'IA**, les Lignes directrices proposent des conseils détaillés en matière d'identification des scénarios, de gestion des projets, de réponse aux défis techniques, de respect des normes déontologiques et de gestion des risques tout au long du cycle de vie de l'IA.

Les Lignes directrices sont conçues pour accompagner des parlements de toutes tailles et de tous niveaux de maturité numérique, qu'il s'agisse de grands parlements dotés de ressources importantes et d'infrastructures numériques avancées ou de parlements plus modestes commençant à peine leur parcours de transformation numérique.

Les Lignes directrices peuvent être personnalisées afin de permettre aux parlements de se concentrer sur les domaines les plus pertinents par rapport à leurs besoins et capacités du moment, et chaque parlement peut les adapter en fonction de sa situation, de sa culture et de ses ressources. Si les parlements ayant atteint la maturité numérique peuvent être prêts à mettre en œuvre des applications d'IA avancées, ceux qui en sont à des stades plus précoces peuvent appliquer ces Lignes directrices pour mettre en place des structures de gouvernance fondamentales et développer des compétences en matière d'IA.

Lignes directrices

	Lignes directrices	Pour les hauts fonctionnaires parlementaires	Pour les parlementaires	Pour le personnel impliqué dans la mise en œuvre de l'IA
Concepts clés	Rôle de l'IA au sein des parlements	✓	✓	✓
	Risques et difficultés pour les parlements	✓	✓	✓
	Adéquation par rapport aux normes et cadres nationaux et internationaux en matière d'IA	✓		✓
	Coopération interparlementaire pour l'IA	✓	✓	✓
Stratégie	Actions stratégiques pour la gouvernance de l'IA	✓		✓
	Risques et biais génériques	✓		✓
	Principes éthiques	✓		✓
	Présentation des applications d'IA	✓	✓	✓
	Formation à la maîtrise des données et à la maîtrise l'IA	✓	✓	✓
Planification et mise en œuvre	Planification et mise en œuvre			✓

À propos des Lignes directrices

Contexte

En avril 2024, la Chambre des députés du Brésil – en tant qu'hôte du Pôle parlementaire sur la science des données du CIP – a réuni à Brasilia un groupe d'experts de 13 parlements afin de tracer les contours de ce qui allait devenir *Lignes directrices pour l'IA dans les parlements*. L'objectif était d'élaborer un ensemble global, souple et évolutif de conseils permettant d'accompagner les parlements dans leur démarche d'adoption responsable des technologies émergentes associées à l'IA, quel que soit leur niveau de maturité numérique.

Remerciements

Le CIP, le Pôle parlementaire sur la science des données et le Pôle de gouvernance informatique ainsi que les rédacteurs souhaitent remercier les nombreux membres du personnel parlementaire qui ont contribué à l'élaboration, à la rédaction et à la révision de ces Lignes directrices, et saluer également le soutien apporté par les parlements respectifs.

Rédacteurs

- Patricia Gomes Rêgo de Almeida, Chambre des députés du Brésil
- Ludovic Delépine, Parlement européen
- Andy Williamson, Centre pour l'innovation au parlement, Union interparlementaire

Contributeurs

- Patricia Rêgo de Almeida, Chambre des députés du Brésil
- Francisco Edmundo Andrade, Chambre des députés du Brésil
- Javier de Andrés Blasco, Chambre des députés d'Espagne
- Álvaro Carmo, Assemblée nationale d'Angola
- Virginia Carmona, Chambre des députés du Chili
- Giovanni Ciccone, Chambre des députés d'Italie
- Ludovic Delépine, Parlement européen
- Claudia di Andrea, Chambre des députés d'Italie
- Michael Evraire, Chambre des communes du Canada
- Marcio Fonseca, Chambre des députés du Brésil
- José Andrés Jiménez Martín, Chambre des députés d'Espagne
- Vinicius de Moraes, Chambre des députés du Brésil
- Rune Mortensen, Parlement de Norvège
- Neemias Muachendo, Assemblée nationale d'Angola
- Jurgens Pieterse, Parlement d'Afrique du Sud
- Manuel Pereira González, Sénat d'Espagne
- Peter Reichstädter, Parlement d'Autriche

- Frode Rein, Parlement de Norvège
- Esteban Sanchez, Chambre des députés du Chili
- Luciana Silo, Chambre des députés d'Italie
- Paul Vaillancourt, Chambre des communes du Canada
- Kim van Dooren, Sénat des Pays-Bas
- Marieke van Santen, Sénat des Pays-Bas
- Rodolfo Vaz, Chambre des députés du Brésil
- Ricardo Vilarins, Chambre des députés du Brésil
- Andy Williamson, Centre pour l'innovation au parlement, Union interparlementaire

Relecteurs

- Patricia Rêgo de Almeida, Chambre des députés du Brésil
- Avinash Bikha, Centre pour l'innovation au parlement, Union interparlementaire
- Ludovic Delépine, Parlement européen
- Andy Richardson, Centre pour l'innovation au parlement, Union interparlementaire
- Andy Williamson, Centre pour l'innovation au parlement, Union interparlementaire

Graphisme

- Ana Paulla Diniz, Chambre des députés du Brésil
- Kelly Lima Cardoso, Chambre des députés du Brésil

À propos du Centre pour l'innovation au parlement

Le CIP a été créé fin 2018 afin d'accompagner les parlements dans leur démarche de transformation numérique. Il facilite le partage des connaissances et la collaboration grâce à un réseau de pôles régionaux et thématiques, chacun hébergé par un parlement ou une organisation partenaire. Le CIP a contribué de manière substantielle à la modernisation des parlements en menant des recherches et en proposant des conseils sur les stratégies numériques, en organisant des activités de renforcement des capacités et en développant des ressources sur des sujets tels que les données ouvertes, la cybersécurité et les technologies émergentes, notamment l'IA. Par ses travaux, notamment la série [Rapport mondial sur l'e-Parlement](#) et le [Guide sur la transformation numérique des parlements](#), le CIP est devenu une plateforme essentielle permettant aux parlements du monde entier d'échanger de bonnes pratiques et des solutions innovantes, favorisant la mise en place d'institutions législatives plus efficaces, transparentes et accessibles.

Contact

Pour plus d'informations sur ces travaux, veuillez contacter innovation@ipu.org. Nous sommes toujours ravis de connaître des scénarios d'utilisation des Lignes directrices. Tous les commentaires et suggestions sont les bienvenus.

Les *Lignes directrices pour l'IA dans les parlements* ont été produites par l'UIP en collaboration avec le Pôle parlementaire sur la science des données du [Centre pour l'innovation au parlement](#) de l'UIP. Ce document est soumis à une [licence Creative Commons Attribution-NonCommercial-ShareAlike 4.0 International](#). Il peut être librement partagé et réutilisé en mentionnant l'UIP. Pour plus d'informations sur les travaux de l'UIP en matière d'intelligence artificielle, veuillez consulter le site www.ipu.org/fr/impact/democratie-et-parlements-forts/intelligence-artificielle ou contacter innovation@ipu.org.



Union interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.

Lignes directrices pour l'IA dans les parlements

Concepts clés



Union interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.

Lignes directrices pour l'IA dans les parlements

Rôle de l'IA au sein des parlements

Public concerné

Cette ligne directrice de haut niveau est destinée aux dirigeants du parlement et aux hauts fonctionnaires parlementaires, ainsi qu'au personnel parlementaire et aux parlementaires désireux de mieux comprendre l'impact que l'IA peut avoir sur les travaux du parlement.

À propos de cette ligne directrice

Cette ligne directrice présente une vue d'ensemble des fonctions parlementaires et propose des applications potentielles de l'IA au sein de ces fonctions. Elle aborde la manière dont l'IA peut transformer divers aspects des travaux parlementaires, depuis la rationalisation des tâches administratives jusqu'à l'amélioration de la recherche dans les textes législatifs et de la participation des citoyens. Elle examine la manière dont les parlements peuvent exploiter efficacement l'IA, en soulignant l'importance du respect des principes et valeurs démocratiques tout au long du processus de mise en œuvre.

Usages potentiels de l'IA

Il est possible de mettre en œuvre des systèmes basés sur l'IA dans de nombreux domaines parlementaires. L'IA peut accompagner les processus administratifs, législatifs et de participation des citoyens, ainsi que les efforts de transparence. Si un petit nombre de parlements développent déjà des applications basées sur l'IA dans certains des domaines ci-dessous, leurs usages dans bien d'autres domaines restent inexplorés ou ne sont testés qu'en tant que pilotes ou prototypes.

Pour des exemples d'applications potentielles de l'IA dans les parlements, voir les scénarios ci-joints, qui visent à aider les parlements à élaborer leurs propres propositions.

La première étape consiste à identifier les opportunités dans un parlement donné. Il faut comprendre que, chaque parlement étant différent, chacun souhaitera profiter différemment des opportunités offertes, selon ses contraintes propres en matière de culture, de méthodes de travail, de disponibilité des ressources et de calendrier. Un cadre permettant d'identifier les opportunités et d'encourager l'adoption de l'IA peut

être consulté dans les lignes directrices suivantes : Gestion du portefeuille de projets et Actions stratégiques pour la gouvernance de l'IA.

Améliorer la recherche et l'analyse législatives

Les systèmes d'IA peuvent aider le personnel parlementaire à effectuer des recherches et des analyses législatives exhaustives. Les algorithmes d'apprentissage automatique peuvent analyser de vastes volumes de textes législatifs, en identifiant des modèles, des tendances et des idées pertinentes. En outre, les plates-formes basées sur l'IA d'analyse des données peuvent faciliter la formulation de politiques fondées sur des éléments probants, en synthétisant des sources d'information disparates et en mettant en évidence les principales conclusions à l'intention des décideurs.

Analyser les tendances législatives

Les systèmes d'IA peuvent analyser de gros volumes de données législatives (en temps réel ou archivées) afin d'identifier des tendances et des modèles dans la législation proposée ou adoptée. Ces indications permettent aux parlementaires de mieux cerner les priorités législatives, les centres d'intérêt et les domaines nécessitant une attention particulière. Elles peuvent également contribuer à l'identification d'indicateurs de performance clés mesurant les performances législatives, ce qui aide les commissions parlementaires à déterminer l'impact de la législation une fois celle-ci adoptée.

Identifier les similitudes et les différences dans la législation

Les algorithmes d'apprentissage automatique peuvent comparer à la législation existante les projets de législation proposés et analyser les différences. Ainsi, l'identification des similitudes, des différences et des domaines faisant double emploi (ou en contradiction) peut contribuer à éviter les conflits entre les lois et à assurer une cohérence législative. Cette comparaison permet également de savoir si deux lois similaires peuvent avoir des impacts différents et d'en identifier les raisons.

Accompagner la fonction législative

Les systèmes d'IA peuvent soutenir les travaux législatifs du parlement, en facilitant des tâches comme l'évaluation de l'impact des projets de loi et en analysant les amendements en vue de comprendre leur impact sur un projet de loi.

Analyser l'impact de la législation proposée

Les systèmes d'IA peuvent analyser l'impact potentiel de la législation proposée, en aidant les parlementaires à prendre des décisions motivées sur la viabilité et les implications d'un projet de loi, et à identifier les éventuelles conséquences imprévues de la proposition.

Analyser les projets de loi et les amendements

Les systèmes d'IA peuvent servir à analyser les amendements et les votes pour vérifier s'ils cadrent avec les projets de loi, et si les changements (et l'impact de ceux-ci) sont transparents et peuvent être facilement compris.

Faciliter l'examen post-législatif

Les systèmes d'IA peuvent être utilisés pour recueillir des données exhaustives et proposer une analyse détaillée de l'impact de la législation. Cette analyse permet aux parlementaires de comprendre si un texte législatif a atteint ses objectifs et d'évaluer si (et comment) il doit être révisé.

Identifier les parties prenantes, les experts et les ressources

Les systèmes d'IA peuvent analyser des bases de données et des sources en ligne afin d'identifier les experts, les principales parties prenantes, les rapports de recherche et d'autres ressources pertinentes liées à des sujets législatifs spécifiques, garantissant ainsi que les travaux législatifs s'appuient sur des informations actualisées et fiables.

Analyser les contributions des citoyens

Le parlement numérique offre à un plus grand nombre de personnes des opportunités pour soumettre leur opinion aux commissions et enquêtes parlementaires. Si cette évolution est positive pour la démocratie, elle accroît la pression sur le personnel parlementaire, qui doit gérer et interpréter des volumes de données sans cesse plus importants. Les systèmes d'IA peuvent faciliter cette tâche et s'avérer très efficaces pour identifier les thèmes et regrouper les soumissions.

Automatiser les tâches administratives

Les technologies d'IA, comme le traitement automatique des langues (TAL) et l'automatisation robotisée des processus, peuvent automatiser des tâches administratives de routine comme la planification des réunions, la rédaction des ordres du jour et la gestion de la documentation. Confier ces tâches répétitives à des systèmes d'IA permet de consacrer plus de temps et de ressources à des activités à forte valeur ajoutée, ce qui accroît la productivité et l'efficacité.

Planifier des réunions et des séances parlementaires

Les systèmes d'IA peuvent analyser les emplois du temps des parlementaires, identifier les créneaux disponibles et planifier automatiquement des réunions et des séances, en tenant compte de la disponibilité des participants et des salles, et en évitant les problèmes de coordination et les inefficacités.

Gérer les documents

Les parlements génèrent et traitent de grandes quantités de documents, tels que des projets de loi, des rapports de commission, des communications et des procès-verbaux de séances. Les systèmes d'IA peuvent servir à organiser, étiqueter et archiver automatiquement ces documents, facilitant ainsi la recherche et l'extraction rapides en cas de besoin.

Automatiser la traduction

Dans les parlements multilingues, la traduction automatique des documents peut être un outil précieux. Les systèmes d'IA peuvent traduire automatiquement les documents législatifs, ce qui permet aux parlementaires d'accéder aux informations dans la langue de leur choix.

Gérer la communication numérique

Les parlementaires reçoivent de gros volumes de courriels et de communications électroniques de la part de leurs administrés et de leurs collègues. Les systèmes d'IA peuvent servir à classer automatiquement ces messages, en identifiant les plus urgents ou les plus pertinents et en les assignant aux personnes concernées pour qu'ils soient traités.

Générer des rapports et analyser des données

La production de rapports et l'analyse des données sont des tâches essentielles au sein des parlements. Les systèmes d'IA peuvent servir à collecter et analyser des données pertinentes, en utilisant la visualisation de ces données et des modèles prédictifs pour générer, à l'intention des parlementaires, des rapports détaillés et facilement compréhensibles.

Améliorer la transparence

Les systèmes d'IA peuvent jouer un rôle central en favorisant la transparence et la redevabilité au sein des parlements. Les outils automatiques de transcription et de traduction peuvent produire en temps utile et avec précision des transcriptions des débats parlementaires, rendant ainsi les procédures législatives plus accessibles au public. En outre, l'analyse par l'IA du contenu émotionnel peut évaluer l'état d'esprit des citoyens quant aux propositions législatives, ce qui permet aux parlementaires de mieux comprendre les préoccupations de leurs administrés et d'y répondre.

Automatiser la transcription des débats parlementaires

Les systèmes d'IA peuvent servir à transcrire automatiquement en temps réel les débats parlementaires. Ces transcriptions précises et rapidement réalisées peuvent ensuite être mises à la disposition du public et d'utilisateurs ou de services spécifiques au sein du parlement, ce qui permet aux citoyens et aux responsables clés d'accéder aux procédures parlementaires sans avoir à consulter l'intégralité d'enregistrements audiovisuels. La transcription et la traduction en temps réel de la parole en texte – possibilité offerte par certains modèles linguistiques – peut également faciliter une communication efficace dans le contexte de grands événements multinationaux.

Visualiser les données législatives

Les systèmes d'IA peuvent créer des visuels interactifs des données législatives, par exemple l'activité législative d'un parlementaire ou la progression d'un projet de loi au sein du parlement. Ces visuels permettent aux citoyens de comprendre et d'évaluer plus facilement les travaux du parlement.

Accéder aux informations législatives

Les outils de recherche à base d'IA peuvent permettre aux administrés de trouver facilement des informations sur les projets de loi, les votes, les commissions et d'autres aspects des travaux parlementaires. Cela favorise la transparence en rendant les informations législatives plus accessibles et compréhensibles pour tous.

Analyser les données économiques

Les systèmes d'IA peuvent analyser les données économiques liées aux dépenses parlementaires et aux intérêts financiers des parlementaires, ce qui permet

d'identifier les conflits d'intérêts potentiels et de promouvoir la transparence et la redevabilité en veillant à ce que les parlementaires soient soumis au contrôle des citoyens.

Produire des résumés en langage clair

Les systèmes d'IA peuvent résumer en langage clair les projets de loi, les rapports et les transcriptions, ce qui permet aux citoyens de mieux les comprendre. La mise à disposition de ces résumés peut renforcer la participation des citoyens au processus législatif et favoriser la communication entre parlementaires et administrés.

Accroître la participation des citoyens

Les agents de dialogue basés sur l'IA, les outils d'analyse du contenu émotionnel et les systèmes de production de contenus multimédia peuvent renforcer la participation des citoyens auprès du parlement en facilitant la communication entre citoyens et parlementaires, en prenant le pouls de l'opinion publique et en contribuant à la création de contenus accessibles.

Aider les citoyens à interagir avec le parlement

Les agents de dialogue et les assistants virtuels à base d'IA peuvent renforcer la participation des citoyens en fournissant des réponses rapides et personnalisées aux demandes de renseignements, en facilitant la communication entre parlementaires et administrés, et en diffusant des informations sur les procédures et les initiatives parlementaires. Ces systèmes d'IA permettent aux administrés de participer activement au processus démocratique tout en soulageant le personnel parlementaire du fardeau que représente la gestion manuelle d'un grand nombre de demandes.

Analyser le contenu émotionnel présent dans les espaces publics

Les outils d'IA d'analyse du contenu émotionnel peuvent servir à suivre l'évolution sur les réseaux sociaux et les plates-formes en ligne en vue d'évaluer la perception des citoyens à l'égard des sujets de législation ou des parlementaires et de leurs décisions législatives. Ces informations peuvent aider les parlementaires à comprendre les préoccupations et les opinions de leurs administrés, ce qui leur permet de mieux refléter ces positions au parlement.

Produire des contenus multimédia

Les systèmes d'IA peuvent produire automatiquement de courts résumés vidéo qui peuvent ensuite être publiés sur les réseaux sociaux. Ces courtes séquences se concentrent généralement sur les parties les plus importantes d'un discours ou d'une intervention, et des sous-titres multilingues sont ajoutés.

Les *Lignes directrices pour l'IA dans les parlements* ont été produites par l'UIP en collaboration avec le Pôle parlementaire sur la science des données du [Centre pour l'innovation au parlement](#) de l'UIP. Ce document est soumis à une [licence Creative Commons Attribution-NonCommercial-ShareAlike 4.0 International](#). Il peut être librement partagé et réutilisé en mentionnant l'UIP. Pour plus d'informations sur les travaux de l'UIP en matière d'intelligence artificielle, veuillez consulter le site www.ipu.org/fr/impact/democratie-et-parlements-forts/lintelligence-artificielle ou contacter innovation@ipu.org.



Union interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.

Lignes directrices pour l'IA dans les parlements

Risques et difficultés pour les parlements

Public concerné

Cette ligne directrice de haut niveau est destinée aux dirigeants du parlement et aux hauts fonctionnaires parlementaires, ainsi qu'au personnel parlementaire et aux parlementaires désireux de mieux comprendre les risques et difficultés liés à l'IA.

À propos de cette ligne directrice

Cette ligne directrice examine les risques liés à l'introduction de l'IA dans les parlements, tant d'un point de vue stratégique qu'en termes de conséquences opérationnelles pour les parlements, en mettant l'accent sur les risques propres aux assemblées législatives. Pour chacun de ces domaines, elle propose de brefs récapitulatifs pouvant servir de point de départ aux hauts fonctionnaires parlementaires en vue de comprendre pleinement l'impact probable de l'IA.

Alors que l'adoption de l'IA gagne du terrain et que l'utilisation de cette technologie se banalise, les parlements doivent comprendre ses implications et examiner de près les risques et les difficultés associés à la mise en œuvre de l'IA.

Des technologies telles que l'IA générative, avec sa capacité à créer des contenus à partir de vastes quantités de données, promettent des gains de productivité et des changements potentiellement révolutionnaires dans les activités parlementaires. Cela implique toutefois de nouvelles complexités et des risques devant être soigneusement encadrés.

Pour une réflexion sur les risques et les biais génériques que l'IA introduit, se reporter à la ligne directrice Risques et biais génériques. Pour une réflexion sur les utilisations potentielles de l'IA dans le cadre parlementaire, voir la ligne directrice Rôle de l'IA au sein des parlements.

Considérations stratégiques

Sur le plan stratégique, les parlements sont confrontés à plusieurs défis majeurs dans l'adoption de l'IA. Le plus important d'entre eux est l'élaboration de cadres globaux de gouvernance garantissant de robustes principes éthiques, la transparence et la redevabilité des systèmes d'IA.

Les parlements doivent également se pencher sur les biais potentiels des algorithmes d'IA, en veillant à ce que ces systèmes n'amplifient pas par inadvertance les inégalités sociétales existantes ou ne sous-représentent pas les points de vue des minorités. Ceci est particulièrement crucial dans les contextes parlementaires, où l'équité de la représentation est un principe fondamental.

La confiance et la perception des citoyens constituent un autre défi stratégique. Les parlements doivent informer efficacement les citoyens sur le fait qu'ils utilisent l'IA, en gérant les attentes et en répondant aux préoccupations sur le rôle de l'IA dans les processus démocratiques. Un équilibre délicat doit donc être trouvé entre la présentation des avantages liés à l'adoption de l'IA et la nécessité de rassurer les citoyens sur le fait que le jugement humain reste au cœur des fonctions parlementaires.

Récapitulatif sur les considérations stratégiques :

- Élaborer des politiques et un cadre global de gouvernance de l'IA reflétant les principes éthiques du parlement.
- Établir des protocoles pour garantir la transparence et la redevabilité de l'IA.
- Élargir le champ d'action des comités existants chargés des données ou d'organes similaires afin d'y inclure l'IA.
- Élaborer une stratégie de communication pour informer les citoyens sur l'utilisation de l'IA au parlement.
- Régulièrement évaluer et atténuer les biais potentiels dans les systèmes d'IA.

Considérations propres aux parlements

Plusieurs aspects de l'adoption de l'IA sont spécifiquement pertinents pour les parlements, l'évolution rapide de cette technologie exigeant des législateurs qu'ils développent des stratégies d'IA souples et à l'épreuve du temps. Il s'agit d'un défi particulièrement difficile à relever compte tenu du rythme généralement plus lent des changements au sein des institutions parlementaires.

Contrairement à d'autres contextes, la mise en œuvre réussie de l'IA au sein du parlement nécessite une adhésion dépassant les clivages politiques. Différents partis peuvent avoir des points de vue divergents sur le rôle et l'étendue de l'utilisation de l'IA dans les fonctions parlementaires, ce qui nécessite des négociations délicates et des compromis.

Plus fondamentalement encore, les parlements doivent trouver un équilibre entre la recherche de l'efficacité grâce à l'IA et la préservation des valeurs démocratiques de base. Si l'IA peut améliorer de nombreux aspects des travaux parlementaires, il est essentiel qu'elle serve à renforcer – et non remplacer – les facteurs humains essentiels dans la représentation démocratique et la prise de décision.

L'adoption de l'IA dans les parlements a des conséquences directes sur les processus législatifs. L'IA peut modifier considérablement la manière dont les débats sont menés et dont la législation est rédigée. Si l'IA peut apporter des informations précieuses et des gains d'efficacité, il est essentiel de conserver un contrôle humain dans toute démarche d'élaboration de lois assistée par l'IA. Les travaux nuancés et

souvent politiquement sensibles des parlements exigent un niveau de jugement et de considération éthique que les systèmes d'IA actuels ne peuvent pas reproduire.

La participation des citoyens est un autre domaine où l'IA peut avoir un gros impact. Les outils basés sur l'IA peuvent permettre une analyse plus approfondie de la perception des citoyens à l'égard de la législation proposée, ce qui permet d'obtenir un retour d'information en temps réel. Toutefois, ce point doit être contrebalancé par les interactions directes avec les administrés afin que la représentation conserve son facteur humain.

Récapitulatif sur les considérations propres aux parlements :

- Élaborer des lignes directrices pour conserver un contrôle humain sur la législation assistée par l'IA et garantir que les décisions fondées sur l'IA font l'objet d'un examen.
- Établir des règles pour faire savoir que l'IA est utilisée dans les processus législatifs.
- Élaborer une stratégie d'IA souple, capable de s'adapter à l'évolution rapide des technologies.
- Mettre en place des mécanismes d'accès équitables aux ressources de l'IA pour l'ensemble du parlement.
- Élaborer des protocoles de coopération internationale sur l'IA dans les parlements.

Défis opérationnels

Sur le plan opérationnel, d'importants défis sont à relever en matière de mise en œuvre et d'intégration des systèmes d'IA dans les procédures et processus parlementaires existants, d'autant plus que ceux-ci sont souvent complexes et ancrés dans la tradition. En outre, les parlements doivent veiller à ce que l'adoption de l'IA ne perturbe pas les facteurs humains essentiels du discours politique et de la prise de décision.

La gestion et la sécurité des données sont également des préoccupations majeures. Les parlements traitent des informations sensibles et sont des cibles de choix pour les cyberattaques. Les systèmes d'IA peuvent créer de nouvelles vulnérabilités s'ils ne sont pas mis en œuvre en appliquant de robustes mesures de sécurité.

Le renforcement des capacités et la gestion du changement constituent une autre série de défis opérationnels. Pour une utilisation et un contrôle efficaces de ces systèmes, il est essentiel que les parlementaires et le personnel acquièrent une certaine maîtrise en matière d'IA et de données. Toutefois, cela suppose que l'on trouve un équilibre entre les compétences et connaissances parlementaires classiques et les nouvelles compétences en matière d'IA. En outre, il est essentiel que les systèmes d'IA soient entraînés à partir de données de haute qualité afin d'éviter les résultats biaisés ou inexacts.

Il existe également un risque de suppressions d'emplois au sein du personnel parlementaire, ce qui nécessite une gestion minutieuse de la redéfinition des postes et de la reconversion.

Récapitulatif pour les défis opérationnels :

- Procéder à une évaluation approfondie des procédures parlementaires existantes pour l'intégration de l'IA.
- Mettre en œuvre des mesures de cybersécurité robustes pour les systèmes d'IA.
- Élaborer et mettre en œuvre des programmes de maîtrise de l'IA et des données à l'intention du personnel et des parlementaires.
- Créer un processus d'assurance qualité pour les ensembles de données d'entraînement de l'IA.
- Établir un plan de gestion du changement pour faire face aux éventuelles suppressions d'emplois et aux changements de postes.

Stratégies d'atténuation

Compte tenu de ces difficultés, la plupart des parlements doivent adopter une approche prudente et mesurée de l'adoption de l'IA. Le Centre pour l'innovation au parlement de l'UIP recommande une approche progressive, fondée sur les risques.

La création d'environnements sûrs pour l'expérimentation de l'IA est une première étape prudente. Cela permet aux parlements d'étudier des cas potentiels d'utilisation, tels que la production de synthèses de textes ou la création de procès-verbaux de séance, sans risquer de compromettre les fonctions parlementaires essentielles. Toutefois, à ce stade, les parlements doivent être extrêmement prudents quant à l'introduction de l'IA dans les systèmes législatifs de base.

Le maintien de la surveillance et du contrôle par l'Homme est primordial. Tout élément généré par l'IA doit pouvoir être expliqué et faire l'objet d'une validation par un expert, et l'ensemble du système doit pouvoir faire l'objet d'un audit. C'est essentiel non seulement pour garantir l'exactitude, mais aussi pour conserver la confiance des citoyens dans les processus parlementaires.

La collaboration avec d'autres parlements et des experts externes peut s'avérer précieuse pour renforcer les capacités et partager les meilleures pratiques. De par la complexité des systèmes d'IA, les parlements travaillant seuls peuvent initialement ne pas avoir les compétences et les connaissances nécessaires pour mettre en œuvre de manière sûre et efficace des systèmes d'IA.

Les politiques et pratiques en matière d'IA doivent être régulièrement réexaminées et mises à jour pour tenir compte de l'évolution rapide des technologies. Les parlements doivent rester agiles, évaluer en permanence l'impact de l'IA sur leurs activités et adapter leurs approches en conséquence.

Récapitulatif sur les stratégies d'atténuation :

- Créer un environnement sûr pour l'expérimentation de l'IA.
- Mettre en œuvre une approche progressive et fondée sur les risques pour l'adoption et le suivi de l'IA.
- Adopter et, le cas échéant, adapter les présentes Lignes directrices pour permettre une introduction sûre de l'IA au sein du parlement, en fonction de sa culture institutionnelle.

- Développer des partenariats avec d'autres parlements et des experts externes pour le partage des connaissances.

Conclusion

L'adoption de l'IA dans les parlements offre des avantages potentiels importants, mais présente également des difficultés uniques. En gérant soigneusement les risques stratégiques, opérationnels et législatifs, les parlements peuvent exploiter le pouvoir de l'IA pour améliorer leur efficacité tout en préservant les facteurs humains essentiels à la représentation démocratique.

Les parlements ont une double responsabilité en tant qu'utilisateurs et régulateurs de la technologie de l'IA. Ils doivent montrer l'exemple en adoptant l'IA de manière responsable au sein de leur institution, tout en façonnant les cadres législatifs qui régiront l'usage de l'IA dans la société au sens large.

Les parlements ont donc l'opportunité d'établir une norme d'utilisation responsable de l'IA qui pourrait influencer sur son adoption dans d'autres secteurs du gouvernement et dans la société en général. Les parlements sont ainsi en première ligne pour définir la manière dont l'IA peut être exploitée en vue de renforcer – et non saper – les processus démocratiques à l'ère numérique.

L'adoption de l'IA par les parlements ne fait que commencer et la voie à suivre nécessitera un dialogue permanent, un contrôle rigoureux et un engagement à préserver les valeurs fondamentales de la gouvernance démocratique.

Les *Lignes directrices pour l'IA dans les parlements* ont été produites par l'UIP en collaboration avec le Pôle parlementaire sur la science des données du [Centre pour l'innovation au parlement](#) de l'UIP. Ce document est soumis à une [licence Creative Commons Attribution-NonCommercial-ShareAlike 4.0 International](#). Il peut être librement partagé et réutilisé en mentionnant l'UIP. Pour plus d'informations sur les travaux de l'UIP en matière d'intelligence artificielle, veuillez consulter le site www.ipu.org/fr/impact/democratie-et-parlements-forts/lintelligence-artificielle ou contacter innovation@ipu.org.



Union interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.

Lignes directrices pour l'IA dans les parlements

Adéquation par rapport aux normes et cadres nationaux et internationaux en matière d'IA

Public concerné

Cette ligne directrice de haut niveau est destinée aux dirigeants du parlement et aux hauts fonctionnaires parlementaires, ainsi qu'au personnel parlementaire et aux parlementaires. Elle peut également être utile au personnel technique impliqué dans la mise en œuvre de systèmes basés sur l'IA.

À propos de cette ligne directrice

Lorsque les parlements envisagent d'adopter des technologies d'IA, il est essentiel de connaître et, le cas échéant, de respecter les normes gouvernementales et les cadres nationaux et internationaux pertinents pour le recours à l'IA. Ces normes et cadres peuvent influencer de manière significative sur la manière dont les parlements mettent en œuvre l'IA et, dans certains cas, peuvent nécessiter que les parlements adaptent les approches décrites dans les présentes Lignes directrices.

Respect des réglementations sur l'IA

Les parlements doivent prendre des mesures pour s'assurer que leur usage de l'IA est conforme aux lois et réglementations nationales et, si cela est possible et approprié, aux bonnes pratiques relatives à l'usage de l'IA dans le secteur public.

Il faut noter que, si ces Lignes directrices représentent un important point de départ, il se peut que les parlements doivent aller au-delà de celles-ci pour répondre à leurs besoins spécifiques et respecter les principes démocratiques. Elles doivent être appliquées en parallèle avec les normes nationales et internationales en vue de créer une approche globale de la gouvernance de l'IA au sein du parlement.

Dans le cadre de sa gouvernance de l'IA, le parlement doit se tenir informé des politiques nationales et internationales en matière d'IA et s'assurer qu'il les respecte systématiquement. Par exemple, la Chambre des députés italienne a élaboré un code de conduite pour l'usage de l'IA générative stipulant que la mise en œuvre de cette technologie doit se conformer à diverses stratégies et réglementations sur plusieurs niveaux :

[Le Code de conduite] pour le recours aux outils d'intelligence artificielle générative a donc été adopté en tenant compte des Principes pour l'utilisation de l'IA en soutien des travaux parlementaires, tels qu'établis par le Comité de surveillance des activités de documentation de la Chambre des députés, et en prenant en considération les recommandations énoncées dans le Plan triennal 2024-2026 pour les TIC dans l'administration publique, le Code de conduite international pour les systèmes d'IA avancés dans le cadre du processus d'Hiroshima, tel que convenu par le G7, ainsi que les Lignes directrices pour le développement de systèmes d'IA sécurisés, promues au niveau international par le Centre national chargé de la cybersécurité et signées le 27 novembre 2023 par l'Agence nationale de cybersécurité.

Afin d'assurer la conformité avec les réglementations applicables, il est conseillé aux parlements de prendre les mesures suivantes :

- Rechercher et identifier les normes ou les cadres nationaux et internationaux pertinents en matière d'IA.
- Consulter les organismes gouvernementaux chargés du contrôle de l'IA.
- Évaluer l'impact de ces normes sur la mise en œuvre de l'IA au parlement.
- Adapter les politiques et pratiques internes en matière d'IA pour garantir la conformité.
- Rechercher régulièrement des mises à jour pour les cadres nationaux et internationaux en matière d'IA.

Lois et réglementations ayant un impact sur l'usage de l'IA

Outre les réglementations spécifiques à l'IA, il est essentiel d'étudier les implications des systèmes d'IA au regard d'autres lois et réglementations pouvant être en vigueur. Cela peut porter, entre autres, sur les points suivants :

- Accès à l'information ou liberté de l'information
- Cybersécurité
- Protection des données et confidentialité
- Discrimination et égalité
- Emploi
- Droits de l'homme et accessibilité
- Propriété intellectuelle
- Approvisionnement et concurrence

Normes et cadres internationaux pour l'IA

Les parlements peuvent trouver les normes et cadres internationaux suivants utiles pour définir leurs propres processus de gouvernance, règles et réglementations concernant l'utilisation de l'IA :

- [Principes de l'OCDE sur l'intelligence artificielle](#) : principes promouvant une IA innovante et digne de confiance, respectant les droits de l'homme et les valeurs démocratiques.
- [Recommandation de l'UNESCO sur l'éthique de l'intelligence artificielle](#) : premier instrument normatif mondial sur l'éthique de l'IA.
- [Ethically Aligned Design: A Vision for Prioritizing Human Well-being with Autonomous and Intelligent Systems](#) : guide pour une IA éthique produit dans le cadre de l'Initiative mondiale de l'Institute of Electrical and Electronics Engineers (IEEE) sur l'éthique des systèmes autonomes et intelligents.
- [Normes de l'ISO/IEC JTC 1/SC 42](#) : liste des normes élaborées par le Comité technique mixte sur l'IA de l'Organisation internationale de normalisation (ISO) et de la Commission électrotechnique internationale (CEI), notamment un [data quality governance framework](#).
- [Convention-cadre du Conseil de l'Europe sur l'intelligence artificielle et les droits de l'homme, la démocratie et l'état de droit](#) : convention-cadre élaborée par le Comité du Conseil de l'Europe sur l'intelligence artificielle.
- [White Paper on Artificial Intelligence: A European approach to excellence and trust](#) : document de la Commission européenne qui, bien que spécifique à l'Union européenne, fournit un cadre pour une IA digne de confiance que les parlements du monde entier pourraient trouver instructif.
- [Processus du G7, dit d'Hiroshima, sur l'intelligence artificielle \(IA\) générative : Vers une vision commune à l'échelle du G7 sur l'IA générative](#) : rapport de l'OCDE qui a contribué à informer et à structurer les discussions autour du processus d'Hiroshima du G7.
- [AI Governance: A Holistic Approach to Implement Ethics into AI](#) : cadre de référence pour la mise en œuvre d'une IA éthique dans la pratique.
- [Risks, Harms and Benefits Assessment Tool](#) : outil de UN Global Pulse pour aider à évaluer les risques et les avantages découlant de l'utilisation de l'IA dans les contextes du développement et de l'aide humanitaire.
- [ITU/WHO Focus Group on Artificial Intelligence for Health \(FG-AI4H\)](#) : groupe de réflexion conjoint de l'Union internationale des télécommunications (UIT) et de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) qui a proposé des directives et d'autres textes sur la gouvernance de l'IA dans un domaine critique du secteur public.

Les parlements doivent régulièrement vérifier les mises à jour de ces cadres et les nouveaux documents de référence sur l'IA spécifiques aux parlements au fur et à mesure de leur apparition. Étant donné le rôle unique des parlements dans les sociétés démocratiques, l'élaboration à l'avenir de directives internationales plus personnalisées pourrait s'avérer nécessaire.

Cadres et stratégies pour l'IA produits par des gouvernements nationaux

Pour obtenir une liste des cadres, stratégies et programmes relatifs à l'IA produits par des gouvernements nationaux, se reporter à la sous-ligne directrice Actions stratégiques pour la gouvernance de l'IA : Pour en savoir plus, qui fait partie de la ligne directrice Actions stratégiques pour la gouvernance de l'IA.

Lignes directrices pour l'IA dans les parlements

Les *Lignes directrices pour l'IA dans les parlements* ont été produites par l'UIP en collaboration avec le Pôle parlementaire sur la science des données du [Centre pour l'innovation au parlement](#) de l'UIP. Ce document est soumis à une [licence Creative Commons Attribution-NonCommercial-ShareAlike 4.0 International](#). Il peut être librement partagé et réutilisé en mentionnant l'UIP. Pour plus d'informations sur les travaux de l'UIP en matière d'intelligence artificielle, veuillez consulter le site www.ipu.org/fr/impact/democratie-et-parlements-forts/intelligence-artificielle ou contacter innovation@ipu.org.



Union interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.

Lignes directrices pour l'IA dans les parlements

Coopération interparlementaire pour l'IA

Public concerné

Cette ligne directrice de haut niveau est destinée aux dirigeants du parlement et aux hauts fonctionnaires parlementaires, ainsi qu'au personnel informatique d'encadrement intéressé par l'adoption et l'application de l'IA au parlement.

À propos de cette ligne directrice

Cette ligne directrice aborde la manière dont les parlements peuvent collaborer pour privilégier les bonnes pratiques et l'utilisation éthique de l'IA à un moment où les législateurs sont de plus en plus nombreux à saisir les opportunités et à relever les défis présentés par cette technologie. Elle examine les différentes formes de coopération et de collaboration parlementaires, et propose des conseils et des recommandations aux parlements dans ce domaine.

Créer des réseaux d'IA interparlementaires

Chaque parlement appliquera probablement ces Lignes directrices de manière unique, en les adaptant à son contexte, à sa culture et à ses besoins spécifiques. Toutefois, la nature universelle de nombreux défis liés à l'IA plaide en faveur d'une coopération interparlementaire. La collaboration est encouragée à tous les niveaux, que ce soit sur les plans mondial, régional ou sous-régional.

La base d'une collaboration efficace repose sur des réseaux solides. Les parlements doivent créer des réseaux formels de partage des connaissances en matière d'IA pour un échange continu. Des réseaux tels que le Centre pour l'innovation au Parlement (CIP) de l'UIP existent déjà et permettent au personnel parlementaire de débattre des derniers développements et défis en matière de gouvernance de l'IA.

Partager des scénarios d'utilisation, des études de cas et de bonnes pratiques

Les parlements sont encouragés à documenter les mises en œuvre réussies de l'IA, à analyser les défis et à partager les enseignements tirés. Un répertoire centralisé de scénarios d'utilisation, d'études de cas et de solutions accessibles à tous les parlements – comme les scénarios d'utilisation qui accompagnent les présentes Lignes directrices – peut constituer une ressource précieuse à différents stades d'adoption de l'IA.

Développement collaboratif de projets d'IA

Les initiatives communes de recherche et les projets pilotes partagés offrent aux parlements la possibilité de mettre en commun leurs ressources et leur expertise, et d'apprendre ensemble. Les parlements peuvent coordonner leurs efforts en se concentrant sur le développement d'outils d'IA à code source ouvert spécialement conçus pour une utilisation parlementaire. Par exemple, un projet de collaboration visant à créer un assistant basé sur l'IA servant à la rédaction de textes législatifs pourrait bénéficier à de nombreux parlements, notamment ceux qui n'ont pas les ressources nécessaires pour entreprendre une telle démarche par eux-mêmes.

Harmoniser les cadres de gouvernance de l'IA

Bien que chaque parlement représente un contexte unique, il est utile de mettre en adéquation les approches internes de la gouvernance de l'IA. Les parlements ont déjà collaboré à l'élaboration des présentes Lignes directrices et ce processus pourrait être étendu afin de les développer, de les maintenir à jour et de conserver leur pertinence. Les ressources co-crées comme celle-ci constitueront un socle solide sur lequel les parlements pourront s'appuyer, qu'ils pourront adapter aux besoins locaux tout en bénéficiant d'une référence en matière de bonnes pratiques.

Renforcement des capacités et formation

L'évolution rapide de l'IA nécessite en continu une formation et un renforcement des capacités. Les parlements peuvent gagner en efficacité en développant conjointement des programmes de formation pour les parlementaires et le personnel. Ils peuvent même envisager de développer une certification en gouvernance de l'IA pour les parlements. Les échanges d'experts et de spécialistes de l'IA entre les parlements favoriseront la circulation des idées et de l'expertise.

Partage des données et normalisation

Les parlements peuvent établir conjointement des protocoles pour un partage sécurisé des données et développer des normes communes relatives aux données pour les applications d'IA, en suivant l'exemple d'Akoma Ntoso, qui a été élaboré en tant que norme internationale pour les données parlementaires. Cela pourrait inclure des efforts de collaboration pour améliorer la qualité et la cohérence des données dans les parlements, ce qui augmenterait le potentiel des connaissances générées par l'IA.

Audit et évaluation d'une IA éthique

Les parlements peuvent collaborer à l'élaboration de cadres communs pour les audits des systèmes d'IA, facilitant ainsi les processus d'examen par les pairs pour les mises en œuvre de l'IA. Ensemble, ils peuvent définir des paramètres communs pour mesurer l'impact et l'efficacité de l'IA, en veillant à ce qu'elle réponde aux besoins des institutions démocratiques et des citoyens.

Répondre aux défis communs

Les parlements peuvent se coordonner pour des approches collaboratives sur des questions communes, par exemple réduire les biais, assurer la transparence de l'IA ou gérer les problèmes de confidentialité liés à l'IA. En mettant en commun leurs connaissances et leurs ressources, les parlements peuvent élaborer des solutions plus efficaces pour relever les défis qu'ils partagent.

Participer à des initiatives internationales

La gouvernance de l'IA devenant une préoccupation mondiale, les parlements doivent participer à des initiatives internationales pour s'assurer que leurs intérêts sont représentés dans les forums mondiaux. Ils peuvent ainsi faciliter la collaboration sur la législation et la réglementation liées à l'IA, ce qui contribue au respect des principes démocratiques dans le paysage mondial de l'IA.

La gouvernance de l'IA à l'épreuve du temps

Les parlements doivent participer à des exercices collaboratifs de prospective et de planification par scénarios afin de se préparer aux développements futurs de l'IA. Cela peut inclure des recherches conjointes sur les technologies d'IA émergentes et leurs implications pour les travaux parlementaires, ainsi que le développement de cadres de gouvernance adaptatifs pouvant évoluer en même temps que la technologie d'IA.

Rôle du Centre pour l'innovation au parlement de l'UIP

Dans tous ces efforts collaboratifs, le CIP joue un rôle crucial de facilitateur et de coordinateur, et est particulièrement bien placé pour assurer les fonctions suivantes :

- Servir de plaque tournante pour le partage des connaissances et des bonnes pratiques, et accompagner les réseaux régionaux.
- Mettre en place une plateforme neutre pour débattre des défis et développer des solutions.
- Représenter les intérêts des parlements dans les discussions sur la gouvernance mondiale de l'IA.
- Promouvoir une communauté de pratiques entre les parlements et encourager un dialogue et une collaboration continus.
- Proposer une expertise et des ressources pour accompagner les parlements à différents stades de l'adoption de l'IA.

S'appuyant sur son réseau et ses ressources, le CIP joue un rôle essentiel en veillant à ce que les parlements du monde entier soient bien dotés pour exploiter les avantages de l'IA tout en atténuant ses risques.

Conclusion

Alors que l'IA continue de transformer les travaux parlementaires, la collaboration devient non seulement bénéfique, mais essentielle. Grâce au partage des efforts dans des domaines tels que l'échange de connaissances, l'élaboration de projets et de cadres de gouvernance, et la résolution de problèmes communs, les parlements peuvent évoluer plus efficacement dans le paysage complexe de l'IA.

La voie à suivre est claire : par la collaboration et la coordination, les parlements peuvent montrer l'exemple en matière de gouvernance éthique et efficace de l'IA, et établir une norme pour une utilisation responsable de l'IA qui s'étende à d'autres secteurs.

Actions

- Rejoindre les réseaux thématiques et régionaux du CIP pour bénéficier du soutien des pairs.
- Documenter et partager les scénarios d'utilisation de l'IA et les études de cas sur sa mise en œuvre.
- Collaborer à l'élaboration de cadres communs de gouvernance de l'IA, de programmes de formation et de normes de données pour les parlements.
- Participer à des initiatives et à des forums internationaux sur l'IA afin de représenter les intérêts des parlements dans les discussions sur la gouvernance mondiale de l'IA.
- Participer à des projets communs d'IA ou en lancer, en se concentrant sur les outils à code source ouvert spécifiques aux besoins des parlements.
- Réaliser des exercices collaboratifs de prospective afin de se préparer aux développements futurs de l'IA et à leurs implications pour les travaux parlementaires.

Les *Lignes directrices pour l'IA dans les parlements* ont été produites par l'UIP en collaboration avec le Pôle parlementaire sur la science des données du [Centre pour l'innovation au parlement](#) de l'UIP. Ce document est soumis à une [licence Creative Commons Attribution-NonCommercial-ShareAlike 4.0 International](#). Il peut être librement partagé et réutilisé en mentionnant l'UIP. Pour plus d'informations sur les travaux de l'UIP en matière d'intelligence artificielle, veuillez consulter le site www.ipu.org/fr/impact/democratie-et-parlements-forts/lintelligence-artificielle ou contacter innovation@ipu.org.



Union interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.

Lignes directrices pour l'IA dans les parlements

Stratégie



Union interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.

Lignes directrices pour l'IA dans les parlements

Actions stratégiques pour la gouvernance de l'IA

Public concerné

Cette ligne directrice de haut niveau est destinée aux hauts fonctionnaires parlementaires, notamment ceux qui travaillent à un niveau stratégique ou au sein d'un bureau exécutif, et en particulier à ceux qui ont, ou auront, un rôle à jouer pour encadrer l'utilisation de l'IA.

À propos de cette ligne directrice

Cette ligne directrice présente des actions clés pour une gouvernance efficace de l'IA dans les parlements. Elle traite de la création d'un cadre éthique, de la mise en place de structures de gouvernance robustes et de l'élaboration de politiques globales pour l'utilisation des technologies basées sur l'IA. Elle met l'accent sur la participation des parties prenantes, l'adéquation stratégique avec les objectifs parlementaires et sur le renforcement des capacités.

Cette ligne directrice encourage une innovation responsable en matière d'IA, en équilibrant le progrès technologique et l'utilisation éthique afin de bénéficier de retombées positives, notamment une meilleure fiabilité des données et une meilleure gestion des risques, ainsi que des mises en œuvre plus efficaces de l'IA.

Chaque parlement doit adapter les recommandations contenues dans cette ligne directrice à sa situation particulière et à ses ressources, afin qu'elles servent de base pour élaborer des orientations personnalisées en adéquation avec ses stratégies et méthodes existantes.

Pourquoi la gouvernance stratégique de l'IA est-elle importante ?

Pour parvenir à une gouvernance efficace de l'IA, il faut d'abord en comprendre l'importance. La gouvernance de l'IA va au-delà de la simple gestion d'une nouvelle technologie : il s'agit de créer un cadre permettant de bénéficier au maximum des avantages de l'IA tout en limitant ses risques.

En adoptant une approche stratégique de la gouvernance de l'IA, les parlements peuvent mettre en place un écosystème d'IA robuste qui concilie les besoins opérationnels avec l'innovation et les considérations éthiques, en améliorant la fiabilité des données et des systèmes, et en créant un écosystème digne de confiance pour les services numériques basés sur l'IA.

La gouvernance stratégique permet de garantir que les initiatives d'IA sont en étroite adéquation avec les exigences opérationnelles, ce qui accroît l'efficacité globale des mises en œuvre de l'IA. Elle encourage des pratiques équitables et inclusives, en respectant les principes démocratiques incarnés par les parlements. En stimulant une innovation responsable, elle positionne les parlements à l'avant-garde des avancées technologiques en matière de gouvernance.

En outre, une approche stratégique de la gouvernance permet d'accroître la conformité avec la législation toujours en évolution qui régit l'utilisation de l'IA dans le secteur public, tout en aidant les parlements à garder une longueur d'avance et en réduisant le risque futur de non-conformité.

Principaux atouts d'une gouvernance stratégique de l'IA :

- Bénéficier au maximum des avantages de l'IA tout en maîtrisant mieux les risques.
- Assurer une adéquation claire avec les processus opérationnels.
- Accroître la fiabilité des données et des systèmes.
- Promouvoir des pratiques équitables et une innovation responsable.
- Améliorer la préparation du parlement à l'évolution du paysage réglementaire.
- Permettre aux parlements d'être en mesure de coopérer et collaborer, en partageant les bonnes pratiques relatives à l'IA.

Politique et structure de gouvernance

La première étape de ce parcours consiste à établir une robuste structure de gouvernance, ce qui nécessite une approche multidisciplinaire au sein des parlements, impliquant les bureaux exécutifs, les services juridiques, les unités opérationnelles et la fonction informatique. Certains parlements peuvent choisir d'ajouter des capacités en matière d'IA aux conseils de gouvernance existants, tandis que d'autres peuvent créer un conseil spécifique à l'IA. Quelle que soit la structure choisie, les responsabilités de cet organe sont d'approuver les politiques d'IA, de suivre les stratégies, de superviser les projets et de répondre aux questions éthiques lorsqu'elles se posent.

Cette structure étant en place, la tâche suivante consiste à élaborer une politique globale de gouvernance de l'IA. Cette politique doit guider toutes les activités liées à l'IA au sein du parlement. Un groupe de travail spécialisé doit piloter cet effort, en définissant des objectifs, en indiquant des principes éthiques et en veillant à la conformité juridique. Cette politique définira clairement les fonctions et les responsabilités des principales parties prenantes, et établira des processus pour la maîtrise des risques, la sécurité de l'information et la gouvernance des données.

Actions :

- Mettre en place une structure et une politique de gouvernance de l'IA.

- Définir les fonctions, les responsabilités et les processus clés.

Usage éthique et responsable de l'IA

L'adoption de l'IA représentant à la fois un défi et un potentiel, la mise en place de ces mesures stratégiques aidera les parlements à montrer la voie pour une utilisation responsable de l'IA. Il est possible d'exploiter l'immense potentiel de l'IA tout en respectant les principes démocratiques et les normes éthiques.

En s'engageant sur cette voie, les parlements agissent non seulement dans leur propre intérêt, mais aussi dans celui des citoyens qu'ils servent. En encadrant l'IA de manière responsable, ils peuvent préparer un avenir où la technologie et la démocratie œuvreront main dans la main, renforçant la gouvernance et améliorant les conditions de vie.

Points clés :

- Une gouvernance responsable de l'IA profite aux parlements comme aux citoyens.
- Les parlements peuvent montrer la voie d'un usage responsable de l'IA.

Fondements éthiques

Au cœur de la gouvernance de l'IA se trouve un robuste code d'éthique. Ce code sert de référence, guidant l'usage de l'IA et la gestion des risques associés. Il doit refléter l'engagement du parlement en faveur du respect de la confidentialité, de la transparence, de la redevabilité, de l'équité et du bien-être de la société. Il est essentiel que ce code soit en adéquation avec les lois, règlements et procédures parlementaires en vigueur. Il doit pouvoir s'adapter et réagir au changement. Il doit également inclure des exemples du monde réel, afin de faciliter la compréhension et l'adoption, et de démontrer comment ces principes éthiques s'appliquent dans la pratique.

Actions :

- Créer un code d'éthique de l'IA reflétant les valeurs parlementaires.
- Assurer l'adéquation avec les lois nationales, les normes, les bonnes pratiques internationales et les procédures parlementaires.

Renforcement des capacités et stratégie en matière d'IA

Les fondements étant en place, le parlement peut maintenant se concentrer sur la création d'une stratégie globale en matière d'IA. Cette stratégie sert de feuille de route, mettant en adéquation l'usage de l'IA avec les buts et objectifs généraux de l'institution. Elle doit présenter une vision claire, fixer des objectifs mesurables, décrire des actions spécifiques et définir des indicateurs de performance clés. La stratégie doit également tenir compte des principes éthiques, des questions réglementaires et des exigences en matière d'infrastructure.

Une fois que la décision d'adopter l'IA a été prise, le renforcement des capacités au sein du parlement devient crucial pour la réussite. Cela implique l'élaboration d'un plan robuste de formation du personnel et de développement des compétences.

À ce stade, il est également important de réfléchir à la manière d'aborder l'introduction de l'IA. Il est souvent utile de commencer par de petits projets pilotes maîtrisables, qui permettent de renforcer la confiance et de démontrer la valeur de l'IA dans un environnement contrôlé. Encourager l'expérimentation et la collaboration interfonctionnelle peut stimuler l'innovation et œuvrer en faveur de la réussite des initiatives d'IA.

Actions :

- Élaborer une stratégie globale en matière d'IA en adéquation avec les objectifs du parlement.
- Renforcer les capacités internes par la formation et le développement des compétences.
- Chercher à mettre en place de petits projets pilotes afin d'instaurer la confiance et de démontrer la valeur.

Participation des parties prenantes

Même la meilleure structure de gouvernance et le meilleur code d'éthique s'avéreront inefficaces sans une participation appropriée des parties prenantes. Il est essentiel d'identifier et d'impliquer les parties prenantes à différents niveaux et dans différents services. L'implication précoce et fréquente des parties prenantes permet de maîtriser les risques, d'identifier les pièges potentiels et d'augmenter considérablement les chances de réussite de la mise en œuvre de l'IA.

Action :

- Impliquer les parties prenantes de tous les services et niveaux concernés.

Pour en savoir plus

- Pour obtenir une liste des lignes directrices, stratégies et programmes relatifs à l'IA, se reporter à la sous-ligne directrice Actions stratégiques pour la gouvernance de l'IA : Pour en savoir plus.

Les *Lignes directrices pour l'IA dans les parlements* ont été produites par l'UIP en collaboration avec le Pôle parlementaire sur la science des données du [Centre pour l'innovation au parlement](#) de l'UIP. Ce document est soumis à une [licence Creative Commons Attribution-NonCommercial-ShareAlike 4.0 International](#). Il peut être librement partagé et réutilisé en mentionnant l'UIP. Pour plus d'informations sur les travaux de l'UIP en matière d'intelligence artificielle, veuillez consulter le site www.ipu.org/fr/impact/democratie-et-parlements-forts/intelligence-artificielle ou contacter innovation@ipu.org.



Union interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.

Lignes directrices pour l'IA dans les parlements

Actions stratégiques pour la gouvernance de l'IA : Politique et structure

À propos de cette sous-ligne directrice

Cette sous-ligne directrice fait partie de la ligne directrice Actions stratégiques pour la gouvernance de l'IA. Se reporter à la ligne directrice principale pour le contexte et une vue d'ensemble.

Cette sous-ligne directrice propose des conseils et des recommandations pour la conception et l'élaboration de politiques et de structures de gouvernance de l'IA dans les parlements.

Contexte

Lorsqu'un parlement décide d'adopter des systèmes et des services basés sur l'IA, il s'engage sur une voie qui nécessite une planification minutieuse et une approche multidisciplinaire. Cette démarche commence par la reconnaissance du fait que la gouvernance de l'IA n'est pas seulement une question d'informatique : c'est un sujet qui touche tous les aspects des activités parlementaires.

La première étape consiste à constituer une équipe diversifiée. Les bureaux exécutifs, les services juridiques et les unités opérationnelles et informatiques ont tous un rôle crucial à jouer. Cette équipe collaborera pour créer une structure de gouvernance intégrant les besoins, les considérations juridiques et réglementaires, et les connaissances technologiques. La nature exacte de cette structure variera d'un parlement à l'autre, reflétant la culture et les méthodes de travail de chaque institution.

Définir une structure de gouvernance de l'IA

Lorsqu'il s'agit d'établir une structure de gouvernance, les parlements ont deux options principales : soit ils ajoutent des capacités en matière d'IA à un conseil existant, soit ils créent un conseil spécifique à l'IA. Ces deux approches ont leurs mérites, et le choix dépendra des circonstances et des ressources spécifiques de chaque parlement.

Quelle que soit l'approche choisie, la structure de gouvernance de l'IA assumera un large éventail de responsabilités, dont les suivantes :

- Approuver la politique et la stratégie en matière d'IA et en assurer le suivi.
- Superviser l'élaboration d'un code d'éthique de l'IA.
- Gérer les budgets pour la recherche et le développement de l'IA.
- Superviser les projets d'IA du début à la fin.
- Traiter les questions éthiques au fur et à mesure qu'elles se posent.
- Suivre les systèmes d'IA tout au long de leur cycle de vie, et notamment définir les critères de mise hors service de ces systèmes.

Dans ce cadre, il est essentiel de définir des organes clés. En général, il s'agit notamment de :

- Un "organe directeur" de haut niveau (qui peut faire partie de la gouvernance informatique ou de la gouvernance institutionnelle).
- Un organisme chargé de l'informatique et de la science des données.
- Des unités opérationnelles agissant en tant que parties prenantes dans le cycle de vie du système d'IA.
- Un comité d'éthique – qu'il s'agisse d'une nouvelle entité ou de l'adaptation d'un comité existant chargé des données – pour gérer les défis éthiques uniques posés par l'IA.

Bien qu'un groupe central doive superviser ces fonctions, les responsabilités quotidiennes peuvent être réparties entre différents services du parlement. Il peut s'agir d'attribuer des tâches à des domaines fonctionnels existants ou de créer de nouvelles unités spécifiquement chargées de gérer les travaux liés à l'IA. Cette approche garantit une gouvernance globale tout en permettant une certaine souplesse dans la mise en œuvre.

En prenant ces mesures, les parlements peuvent créer une robuste structure de gouvernance leur permettant d'exploiter les avantages de l'IA tout en gérant efficacement ses risques et ses implications éthiques.

Actions :

- Constituer une équipe pluridisciplinaire issue de l'ensemble du parlement pour diriger les efforts de gouvernance de l'IA.
- Choisir et mettre en œuvre une structure intégrée ou dédiée de gouvernance de l'IA.
- Définir et attribuer les fonctions et responsabilités clés en matière de gouvernance de l'IA, notamment en ce qui concerne l'approbation des politiques, la surveillance éthique et la gestion des projets.
- Mettre en place ou adapter un comité d'éthique pour répondre aux défis éthiques spécifiques à l'IA.
- Élaborer un processus clair de gestion du cycle de vie de l'IA, depuis le lancement du projet jusqu'à la mise hors service du système.

Mettre en place une politique de gouvernance de l'IA

L'objectif d'une politique parlementaire de gouvernance de l'IA est d'établir une approche unifiée de l'utilisation de cette technologie dans l'environnement parlementaire. Cette politique fixera des normes mesurables et assurera un suivi au plus haut niveau de la mise en œuvre de l'IA.

Le processus d'élaboration de cette politique implique la création d'un groupe de travail spécialisé, la définition d'objectifs et l'établissement de principes éthiques en adéquation avec les réglementations nationales et les meilleures pratiques internationales. Il faut tenir compte de la conformité juridique, de la protection des données et de la législation sur le service public numérique.

Cette politique définira les fonctions et les responsabilités de tous les acteurs impliqués dans le cycle de vie de l'IA, des scientifiques spécialisés dans les données aux experts juridiques. Elle définira également les processus opérationnels intégrant l'IA, en les classant par ordre de priorité tout en tenant compte de la tolérance au risque et des exigences réglementaires. Il s'agit notamment de préciser les conditions d'utilisation de l'IA, les domaines interdits et les processus d'approbation de certaines applications de l'IA.

Des lignes directrices pour les approvisionnements, le développement et l'externalisation de l'IA seront établies, ainsi que des stratégies de communication claires pour informer l'ensemble du personnel parlementaire et les parlementaires sur cette politique.

En ce qui concerne l'IA générative, cette politique proposera des lignes directrices claires en matière d'utilisation et détaillera les précautions nécessaires. Tout en reconnaissant les risques potentiels, elle encouragera également l'expérimentation innovante de manière contrôlée, en évitant les interdictions totales qui pourraient conduire à une utilisation non autorisée sur des appareils personnels.

Actions :

- Mettre en place un groupe de travail sur la politique en matière d'IA pour piloter le processus d'élaboration.
- Définir les fonctions, les responsabilités et les processus de gouvernance et de mise en œuvre de l'IA.
- Élaborer des lignes directrices pour l'usage de l'IA, notamment les domaines interdits et les processus d'approbation.
- Définir des mécanismes pour assurer la conformité réglementaire.
- Élaborer une stratégie de communication pour informer l'ensemble du personnel et les parlementaires quant à la politique en matière d'IA.

Les *Lignes directrices pour l'IA dans les parlements* ont été produites par l'UIP en collaboration avec le Pôle parlementaire sur la science des données du [Centre pour l'innovation au parlement](#) de l'UIP. Ce document est soumis à une [licence Creative Commons Attribution-NonCommercial-ShareAlike 4.0 International](#). Il peut être librement partagé et réutilisé en mentionnant l'UIP. Pour plus d'informations sur les travaux de l'UIP en matière d'intelligence artificielle, veuillez consulter le site www.ipu.org/fr/impact/democratie-et-parlements-forts/intelligence-artificielle ou contacter innovation@ipu.org.



Union interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.

Lignes directrices pour l'IA dans les parlements

Actions stratégiques pour la gouvernance de l'IA : Stratégie et innovation

À propos de cette sous-ligne directrice

Cette sous-ligne directrice fait partie de la ligne directrice Actions stratégiques pour la gouvernance de l'IA. Se reporter à la ligne directrice principale pour le contexte et une vue d'ensemble.

Cette sous-ligne directrice propose des conseils et des recommandations sur la stratégie et l'innovation en matière d'IA pour les parlements.

Contexte

Pour parvenir à une gouvernance efficace de l'IA, il faut d'abord en comprendre l'importance. La gouvernance de l'IA va au-delà de la simple gestion d'une nouvelle technologie : il s'agit de créer un cadre permettant de bénéficier au maximum des avantages de l'IA tout en limitant ses risques.

En adoptant une approche stratégique de la gouvernance de l'IA, les parlements peuvent créer un écosystème d'IA robuste conciliant les besoins opérationnels avec l'innovation et les considérations éthiques.

Points clés :

- La gouvernance de l'IA est essentielle pour tirer au maximum parti des avantages et limiter les risques.
- Une approche stratégique permet de trouver un bon équilibre entre les besoins opérationnels, l'innovation et l'éthique.

Créer une stratégie d'IA

Une fois que les fondements sont établis en termes de gouvernance forte et de code d'éthique de l'IA, et qu'un dialogue constructif avec les principales parties prenantes a permis d'identifier les domaines dans lesquels l'IA peut apporter une valeur

ajoutée, il est temps de se tourner vers l'élaboration d'une stratégie d'IA fondée sur ces travaux.

La stratégie d'IA est un plan global décrivant la manière dont le parlement utilisera cette technologie pour atteindre ses objectifs et relever les défis auxquels il est confronté. Elle peut faire partie de la stratégie générale du parlement ou faire l'objet d'un document spécifique en conformité avec cette stratégie. Il s'agit d'une stratégie au niveau de l'organisation, ses objectifs dépendent de l'IA et ce n'est pas une stratégie technologique. L'objectif premier est d'élaborer une feuille de route pour les solutions d'IA qui soit en adéquation avec les besoins de l'organisation.

Axée sur les objectifs du parlement, la stratégie d'IA englobe les systèmes d'IA et les conditions requises pour les développer, les déployer ou les acheter, en tenant compte des principes éthiques, ainsi que des questions réglementaires et législatives. Les exigences de base permettant d'impulser la stratégie incluent la planification de la main-d'œuvre et l'infrastructure.

En tant que document de haut niveau préparé et approuvé par les hauts fonctionnaires parlementaires, la stratégie d'IA doit utiliser un langage spécifique et des arguments destinés aux décideurs. De nombreux hauts fonctionnaires seront donc déjà familiarisés avec son format et sa structure, et le parlement doit adopter une structure et une approche qu'il utilise déjà, le cas échéant. Il peut également suivre l'exemple de structure présentée ci-dessous et illustrée à la figure 1 :

Vision

Formuler une vision claire des besoins du parlement en matière d'IA. La nature de cette vision dépendra de la situation : la stratégie en matière d'IA est-elle un document autonome spécifique ou bien fait-elle partie d'une stratégie parlementaire plus large ? Dans ce dernier cas, il devrait y avoir une vision unique et globale.

Objectifs

Inclure des objectifs mesurables que le parlement peut atteindre grâce aux systèmes d'IA. Ces objectifs peuvent être axés sur les processus, les pratiques et les ressources visant à améliorer ou à favoriser l'adoption de l'IA ou à atténuer les risques qui y sont liés.

Actions ou catalyseurs pour atteindre les objectifs

Détailler les projets et initiatives spécifiques qui seront mis en œuvre pour réaliser la vision et les objectifs énoncés. Ces projets peuvent avoir une incidence sur plusieurs objectifs à la fois. De même, un objectif unique peut être concerné par plusieurs projets. Les projets peuvent répondre directement aux besoins opérationnels, aux conditions préalables à ces besoins ou aux processus et pratiques visant à atténuer les risques.

Indicateurs de performance clés

Préciser les indicateurs qui serviront à mesurer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs. Il est souvent utile de fixer un objectif pour chaque indicateur de performance clé.

Risques

Identifier les principaux risques associés à l'utilisation inappropriée de l'IA, qui peuvent justifier des actions spécifiques dans le cadre de la stratégie.

Figure 1 : Exemples d'objectifs, d'actions et d'indicateurs de performance clés dans une stratégie parlementaire en matière d'IA

OBJECTIF	ACTION	INDICATEURS	
Améliorer la rédaction des projets de loi	<ul style="list-style-type: none"> • Systèmes d'IA pour commander les amendements • Systèmes d'IA pour regrouper les amendements • Systèmes d'IA pour rechercher des projets de loi et des recherches similaires 	<p>(temps consacré à l'analyse des amendements)</p> <p>Personne</p>	↓
Améliorer la transparence pour les plus jeunes	<ul style="list-style-type: none"> • Systèmes d'IA pour la synthèse des discours en séance plénière dans un texte accessible 	<p>(nombre d'accès aux résumés)</p> <p>Mois</p>	↑
Réduire les coûts	<ul style="list-style-type: none"> • Système d'IA pour la transcription de la parole en texte • Système d'IA pour la transcription de les discours • Système d'IA pour l'indexation des documents législatifs 	<p>(coûts économisés)</p> <p>Mois</p>	↑
Préparation à des décisions fiables basées sur des données	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre la gouvernance des données • Mettre en œuvre un programme d'alphabétisation des données • Mettre en œuvre la gestion de la qualité des données 	<p>(nombre de problèmes de faible qualité des données)</p> <p>3 Mois</p>	↓
		<p>(nombre de personnes formées sur la qualité des données/les données éthiques /la protection des données/l'analyse des données)</p> <p>3 Mois</p>	↑

Adopter une approche agile

Une approche agile permet une itération rapide et une amélioration continue, ce qui en fait une méthode de travail pratique lorsqu'il s'agit d'innover avec de nouvelles technologies telles que l'IA :

- Réexaminer et ajuster régulièrement les projets d'IA en fonction du retour d'information et de l'évolution des besoins sont des points essentiels.
- Insister sur les gains rapides et partager les réussites contribuent à créer une dynamique et à montrer la valeur de l'IA.
- Faire connaître les premiers succès et les enseignements tirés de l'expérience encourage une adoption plus large dans l'ensemble de l'organisation.
- Impliquer la hiérarchie en obtenant l'accord des cadres supérieurs et en mettant en adéquation les initiatives d'IA avec les objectifs stratégiques de l'organisation permet de garantir un soutien et un engagement continus.
- Assurer l'information et l'implication des dirigeants dans les projets d'IA est crucial.

Gérer le changement

L'adoption de pratiques rigoureuses de gestion du changement dans le cadre du processus de développement itératif aide les parlements à gérer les résistances et à assurer une adoption en douceur des technologies d'IA. Il est essentiel d'élaborer un plan clair de gestion du changement et de communiquer de manière transparente sur les objectifs de l'adoption de l'IA ainsi que sur l'impact de cette technologie sur l'organisation, son personnel et les parlementaires. En comprenant la culture traditionnellement conservatrice du parlement, en y évoluant avec précaution et en démontrant les avantages clairs et tangibles de l'adoption de l'IA, il est possible d'encourager l'innovation et de mener des initiatives réussies.

Promouvoir l'innovation

L'IA, nouvelle technologie au potentiel immense, est très axée sur l'innovation. Un bon régime de gouvernance de l'IA comprendra des moyens de promouvoir les pratiques innovantes, en adoptant une approche stratégique et nuancée.

La première étape consiste à élaborer un argumentaire solide en faveur de l'IA en exposant clairement ses atouts et en se concentrant sur la manière dont elle peut répondre aux besoins et aux défis spécifiques de l'organisation. La communication de mises en œuvre réussies de l'IA dans des organisations similaires à l'aide de données et d'études de cas peut être convaincante. De même, le choix de projets ayant une forte probabilité de réussite peut renforcer la confiance et montrer la valeur de l'IA.

Il est crucial de commencer par des projets pilotes de petite taille, maîtrisables, ayant des objectifs clairs et des résultats mesurables. Cette approche permet d'acquérir des connaissances et de l'expérience, de se familiariser et d'établir un lien de confiance avec les systèmes basés sur l'IA, et elle peut démontrer le potentiel de ces systèmes en servant de catalyseur pour de nouvelles innovations. Bien entendu, les projets pilotes ayant aussi pour vocation d'expérimenter et de tester des idées, il faut accepter que certaines d'entre elles échouent. Dans certains cas, on peut décider que le projet pilote ne vaut pas la peine d'être poursuivi. L'intégration d'un processus d'apprentissage réflexif dans le cycle d'innovation aidera les parlements à comprendre la valeur ajoutée et à tirer des enseignements au fur et à mesure.

Les approches suivantes peuvent stimuler l'innovation :

- Planifier la formation et la sensibilisation.
- Mettre en place des équipes interfonctionnelles.
- Encourager une culture de l'expérimentation.
- S'appuyer sur des partenariats et une expertise externes.

Les *Lignes directrices pour l'IA dans les parlements* ont été produites par l'UIP en collaboration avec le Pôle parlementaire sur la science des données du [Centre pour l'innovation au parlement](#) de l'UIP. Ce document est soumis à une [licence Creative Commons Attribution-NonCommercial-ShareAlike 4.0 International](#). Il peut être librement partagé et réutilisé en mentionnant l'UIP. Pour plus d'informations sur les travaux de l'UIP en matière d'intelligence artificielle, veuillez consulter le site www.ipu.org/fr/impact/democratie-et-parlements-forts/lintelligence-artificielle ou contacter innovation@ipu.org.



Union interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.

Lignes directrices pour l'IA dans les parlements

Actions stratégiques pour la gouvernance de l'IA : Participation des parties prenantes

À propos de cette sous-ligne directrice

Cette sous-ligne directrice fait partie de la ligne directrice Actions stratégiques pour la gouvernance de l'IA. Se reporter à la ligne directrice principale pour le contexte et une vue d'ensemble.

Cette sous-ligne directrice propose des conseils et des recommandations sur la participation des parties prenantes dans l'ensemble du parlement dans le cadre du processus d'adoption et de gouvernance de l'IA.

Identifier les parties prenantes internes et interagir avec elles

La mise en place d'une bonne gouvernance de l'IA au sein du parlement implique de nombreuses parties prenantes dans l'ensemble de l'institution. Celles-ci sont issues de différents niveaux et de nombreux domaines fonctionnels ou unités de l'organisation.

Susciter un engagement fort est essentiel pour créer une adhésion au sein du parlement et pour identifier les risques, les défis et les opportunités. L'identification des parties prenantes avec lesquelles il convient d'interagir, puis la mise en place de ces interactions dès le début du processus d'adoption de l'IA, sont des actions vitales qui contribuent à renforcer le soutien, les connaissances et la compréhension de l'ensemble du parlement.

La structure organisationnelle et la taille des parlements étant très variables, des fonctions peuvent ne pas exister dans certains parlements (en particulier ceux de petite taille ou peu dotés en ressources). Toutefois, en règle générale, le parlement

doit envisager de s'engager sur les thèmes suivants avec les organes, unités ou équipes cités ci-dessous :

- Approuver la politique, la stratégie et le budget en matière d'IA : hauts fonctionnaires.
- Élaborer et soutenir la politique en matière d'IA : personnel juridique.
- Identifier les risques et les implications juridiques : personnel juridique.
- Identifier les domaines dans lesquels l'IA peut apporter une valeur ajoutée : personnel opérationnel.
- Mettre en œuvre des programmes de maîtrise des données et de l'IA : formation du personnel.
- Assurer l'ancrage pratique des actions stratégiques : personnel en charge de l'informatique et des données.
- Gérer les risques liés à la mise en œuvre de l'IA : équipe de maîtrise des risques.
- Veiller au respect des réglementations : équipe chargée de la conformité.
- Prendre en compte les considérations éthiques : comité chargé de l'éthique et des données.
- Planifier financièrement les projets d'IA : service financier.
- Gérer la communication sur les initiatives en matière d'IA : équipe de communication.
- Superviser la mise en œuvre des projets d'IA : bureau de gestion de projet.

Les *Lignes directrices pour l'IA dans les parlements* ont été produites par l'UIP en collaboration avec le Pôle parlementaire sur la science des données du [Centre pour l'innovation au parlement](#) de l'UIP. Ce document est soumis à une [licence Creative Commons Attribution-NonCommercial-ShareAlike 4.0 International](#). Il peut être librement partagé et réutilisé en mentionnant l'UIP. Pour plus d'informations sur les travaux de l'UIP en matière d'intelligence artificielle, veuillez consulter le site www.ipu.org/fr/impact/democratie-et-parlements-forts/intelligence-artificielle ou contacter innovation@ipu.org.



Union interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.

Lignes directrices pour l'IA dans les parlements

Actions stratégiques pour la gouvernance de l'IA : Pour en savoir plus

À propos de cette sous-ligne directrice

Cette sous-ligne directrice fait partie de la ligne directrice Actions stratégiques pour la gouvernance de l'IA. Se reporter à la ligne directrice principale pour le contexte et une vue d'ensemble.

Lignes directrices, stratégies et programmes nationaux des gouvernements

Voici une liste des lignes directrices, stratégies et programmes nationaux des gouvernements en matière d'IA :

- **Argentine** : Président de la nation : [Plan Nacional de Inteligencia Artificial](#) (uniquement disponible en espagnol)
- **Australie** : gouvernement australien : [Australia's Artificial Intelligence Action Plan](#)
- **Brésil** : Chambre des députés : [Digital Transformation Strategy of Brazilian Chamber of Deputies 2021–2024](#)
- **Brésil** : Ministère de la science, de la technologie et de l'innovation : [Summary of the Brazilian Artificial Intelligence Strategy \(EBIA\) 2021](#)
- **Canada** : gouvernement canadien : [Stratégie pancanadienne en matière d'intelligence artificielle](#)
- **Danemark** : Agence chargée du gouvernement numérique : [The Danish National Strategy for Artificial Intelligence](#)
- **Allemagne** : gouvernement fédéral allemand : [Artificial Intelligence Strategy of the German Federal Government – 2020 Update](#)
- **Hongrie** : Ministère de l'innovation et de la technologie : [Hungary's Artificial Intelligence Strategy 2020–2030](#)
- **Italie** : stratégie italienne pour l'intelligence artificielle : [Italian Strategy for Artificial Intelligence 2024–2026](#)
- **Japon** : Conseil stratégique pour la technologie de l'IA : [Artificial Intelligence Technology Strategy](#)

- **Norvège** : Ministère de la transition numérique et de la gouvernance publique : [The National Strategy for Artificial Intelligence](#)
- **Espagne** : gouvernement espagnol : [National Artificial Intelligence Strategy \(ENIA\)](#)
- **Suisse** : Conseil fédéral : [« Intelligence artificielle » – lignes directrices pour la Confédération : Cadre d'orientation en matière d'IA dans l'administration fédérale](#)
- **Royaume-Uni** : gouvernement britannique : [National AI Strategy](#)

Les *Lignes directrices pour l'IA dans les parlements* ont été produites par l'UIP en collaboration avec le Pôle parlementaire sur la science des données du [Centre pour l'innovation au parlement](#) de l'UIP. Ce document est soumis à une [licence Creative Commons Attribution-NonCommercial-ShareAlike 4.0 International](#). Il peut être librement partagé et réutilisé en mentionnant l'UIP. Pour plus d'informations sur les travaux de l'UIP en matière d'intelligence artificielle, veuillez consulter le site www.ipu.org/fr/impact/democratie-et-parlements-forts/lintelligence-artificielle ou contacter innovation@ipu.org.



Union interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.

Lignes directrices pour l'IA dans les parlements

Risques et biais génériques

Public concerné

Cette ligne directrice de haut niveau est destinée aux hauts fonctionnaires parlementaires, au personnel parlementaire et aux parlementaires désireux de mieux comprendre les risques et biais génériques liés à l'IA.

À propos de cette ligne directrice

Cette ligne directrice décrit une série de risques et de biais génériques liés à la mise en œuvre des technologies d'IA, que les parlements devront comprendre avant de s'engager dans des projets et des initiatives d'IA.

Pour une réflexion sur les risques liés plus spécifiquement aux travaux parlementaires, voir la ligne directrice Risques et difficultés pour les parlements.

Pourquoi l'utilisation inappropriée de l'IA constitue-t-elle un risque ?

L'utilisation inappropriée de l'IA peut entraîner des risques à différents niveaux, de la personne jusqu'au monde entier :

- Conséquences involontaires, par exemple le renforcement des biais existants du fait de systèmes biaisés, entraînant un traitement inéquitable des personnes ou des groupes.
- Manque de redevabilité et de transparence – qui sont des facteurs essentiels pour instaurer la confiance des utilisateurs – en raison d'une mauvaise compréhension de la complexité des systèmes d'IA et des processus décisionnels sous-jacents.
- Manipulation de l'opinion publique par l'hypertrucage, la désinformation et la propagande automatisée.
- Création de caisses de résonance amplifiant les opinions biaisées et l'extrémisme.
- Profilage psychologique permettant la manipulation ciblée des personnes.
- Faux contenus pouvant contribuer à éroder la confiance dans les informations authentiques.

- Incitations comportementales pouvant subtilement influencer sur les opinions et les actes, souvent sans que les gens en soient pleinement conscients, ce qui risque de saper les processus démocratiques et le discours éclairé.
- Préjugés physiques et psychologiques liés à l'utilisation de systèmes d'IA dans les soins de santé, les véhicules autonomes et l'automatisation industrielle, qui peuvent entraîner des accidents ou des dysfonctionnements.
- Problèmes tels que l'addiction, l'anxiété et la dépression, provoqués par des algorithmes de réseaux sociaux pilotés par l'IA, qui promeuvent des contenus préjudiciables ou créent des comparaisons sociales irréalistes.
- Stress, atteinte à la vie privée et discrimination par l'utilisation de systèmes d'IA pour la surveillance et le profilage, exacerbant les problèmes de santé mentale et les tensions sociales.

Catégories de risques

L'intégration de l'IA présente de nouveaux types de risques pouvant être mal connus dans les parlements. Il peut s'agir notamment de :

- Manque de connaissances en matière d'IA
- Biais et discriminations
- Atteinte à la vie privée
- Failles de sécurité
- Absence de redevabilité
- Suppression de postes
- Dilemmes éthiques
- IA fantôme
- Pas de souveraineté des données
- Absence de confiance

Pour une discussion plus approfondie sur ces catégories, voir la sous-ligne directrice Risques et biais génériques : Catégories de risques.

Identifier les biais dans un parlement

Un biais est une différence systématique dans le traitement d'objets, de personnes ou de groupes par rapport à d'autres, entraînant un déséquilibre dans la répartition des données.

Les biais font partie de la vie de chacun. Au début, il s'agit généralement d'habitudes ou d'actes inconscients (biais cognitifs) qui, avec le temps, se transforment en biais techniques (biais de données et biais de traitement). Ce mécanisme accroît ou crée des risques qui peuvent aboutir à des systèmes d'IA non fiables.

Les biais des systèmes d'IA proviennent des biais cognitifs humains, des caractéristiques des données utilisées ou des algorithmes eux-mêmes. Si les systèmes d'IA sont entraînés à partir de données du monde réel, il est possible que les modèles apprennent des biais existants, voire les amplifient.

Dans un contexte statistique, les erreurs des systèmes prédictifs sont la différence entre les valeurs prédites par le modèle et la valeur réelle des variables prises en

compte dans l'échantillon. Si l'erreur se produit systématiquement dans une direction ou pour un sous-ensemble de données, un biais peut être identifié dans le traitement des données.

Biais cognitifs

Les biais cognitifs sont des erreurs systématiques de jugement ou de décision courantes chez les êtres humains, dues à des limitations cognitives, des facteurs de motivation et des adaptations accumulées tout au long de la vie. Parfois, les actes révélateurs de biais cognitifs sont inconscients.

Pour une liste de biais cognitifs, voir la sous-ligne directrice Risques et biais génériques : Types de biais cognitifs.

Biais de données

Les biais de données sont un type d'erreur dans lequel certains éléments d'un ensemble de données sont plus fortement pondérés ou représentés que d'autres, ce qui donne une image inexacte de la population. Un ensemble de données biaisé ne représente pas fidèlement le scénario d'utilisation d'un modèle, ce qui entraîne des résultats faussés, de faibles niveaux d'exactitude et des erreurs d'analyse.

Pour une liste de ce type de biais, voir la sous-ligne directrice Risques et biais génériques : Types de biais de données.

Biais de traitement et de validation

Les biais de traitement et de validation résultent d'actions systématiques et peuvent se produire en l'absence de préjugés, de partialité ou d'intention discriminatoire. Au sein des systèmes d'IA, ces biais sont présents dans les processus algorithmiques utilisés pour le développement des applications d'IA.

Pour une liste de ce type de biais, voir la sous-ligne directrice Risques et biais génériques : Types de biais de traitement et de validation.

Interdépendance des biais

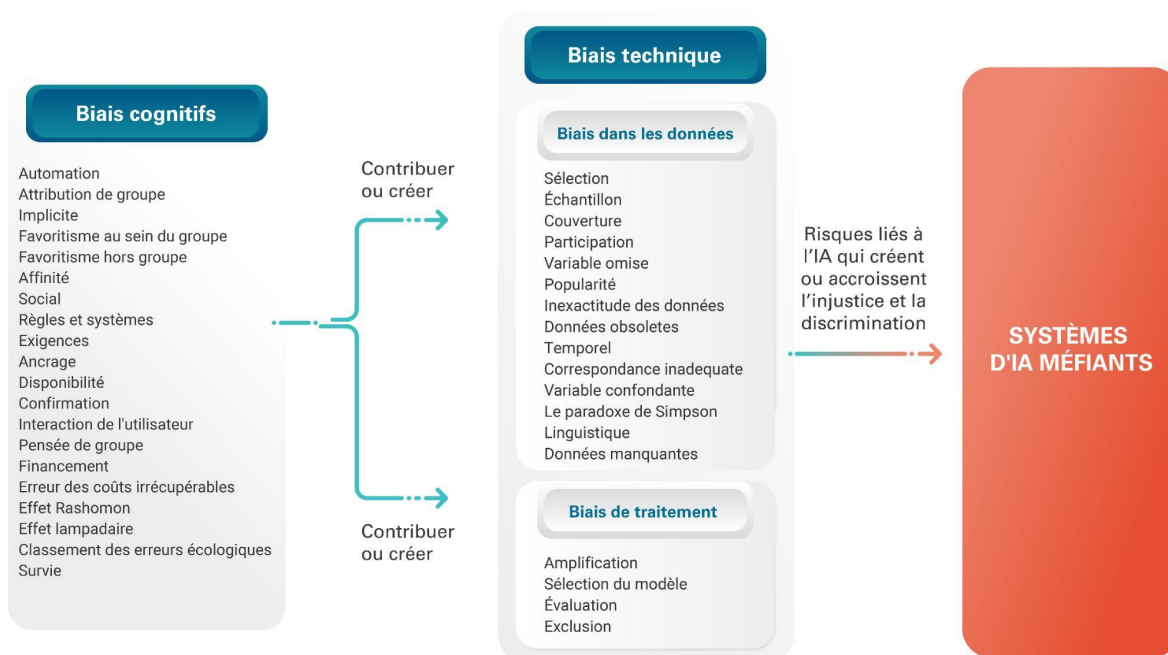
Les biais cognitifs font partie de la culture de nombreuses sociétés et organisations. Ils sont souvent présents, de manière inconsciente, dans les processus de travail et les décisions qui sous-tendent le fonctionnement des institutions. Au fil des ans, les biais cognitifs se transforment – souvent en combinaison – en biais de données et biais de traitement.

La sous-représentation ou l'omission d'un type particulier de données dans un échantillon peut donc découler d'un ou de plusieurs des facteurs suivants (entre autres) :

- Les systèmes ont été réalisés par des équipes qui, inconsciemment, n'ont pas impliqué d'autres unités de l'organisation en raison de jugements erronés concernant leur participation.

- Des acteurs importants n'ont pas été impliqués dans la conception des systèmes d'entrée des données parce qu'ils avaient un point de vue différent de celui des gestionnaires du projet.
- Les interfaces des systèmes favorisaient les points de vue individuels ou confirmaient les idées préconçues.
- Des bases de données non pertinentes ou incomplètes ont été utilisées pour entraîner des systèmes d'IA, simplement parce qu'elles étaient faciles à obtenir et qu'elles évitaient les négociations entre responsables de différents services.
- Des projets de systèmes d'IA révélant des décisions basées sur des variables inappropriées ont tout de même été lancés afin de justifier les coûts déjà engagés.
- Les développeurs de systèmes d'IA étaient tellement habitués à travailler avec certains modèles qu'ils les ont utilisés dans des situations où ils n'étaient pas appropriés.

Figure 1 : Les biais, de l'inconscient aux systèmes d'IA non fiables



Source : Adapté de [NIST Special Publication 1270](#) et de [Oxford Catalogue of Bias](#)

Certains biais peuvent multiplier l'impact d'autres biais

Voici quelques exemples de la manière dont les biais cognitifs peuvent influencer et, dans certains cas, aggraver les biais de données ou de traitement dans le contexte parlementaire :

- Le parlement alimente les ensembles de données avec des informations provenant d'enquêtes et de questionnaires remplis uniquement par des personnes partageant la même idéologie politique. Dans ce cas, il est très probable qu'il existe un biais d'affinité. En outre, si cet ensemble de données contient des données telles que "l'opinion concernant un thème spécifique" et qu'il sert à entraîner un algorithme d'IA, il y a de fortes chances que ces biais soient reproduits dans ce système d'IA.

- Le parlement n'utilise que des ensembles de données provenant d'un très petit nombre de réunions de commissions pour entraîner un algorithme d'IA. Dans ce cas, il existe une probabilité de biais d'interprétation, car certains termes peuvent avoir une signification ou une importance différente selon les commissions.
- Le parlement a dépensé tout son budget d'innovation, mais l'équipe de projet n'a pas réussi à trouver le meilleur algorithme d'IA pour résoudre le problème initial. L'équipe met tout de même en place un système d'IA, en le présentant comme une innovation réussie, afin de tenter de justifier les coûts. Il s'agit d'un biais de financement qui aboutit à un système d'IA non fiable.

Comme le montrent les exemples ci-dessous, les outils d'IA générative peuvent combiner tous les biais cognitifs contenus dans un vaste ensemble de données et les exposer directement à l'utilisateur :

- Un outil d'IA générative reproduit les biais à l'encontre des candidates à un poste lorsqu'on lui demande de rédiger des lettres de recommandation. Les lettres pour les candidats utilisent souvent des termes comme “expert” et “intégrité”, tandis que les candidates sont décrites par des termes tels que “beauté” et “charme”.
- Des chercheurs utilisant un outil d'IA générative pour créer des avatars reçoivent des images diversifiées et valorisantes les présentant comme des astronautes et des inventeurs. Cependant, une chercheuse reçoit des avatars sexualisés – notamment des versions seins nus, rappelant des personnages de dessins animés ou de jeux vidéo – qu'elle n'a pas demandés ou pour lesquels elle n'a pas donné son consentement.
- Un système d'IA générative ne parvient pas à créer des images appropriées de personnes handicapées.

Pour en savoir plus

- [The State of Data & AI Literacy Report 2024](#)
- [Rethinking Privacy in the AI Era: Policy Provocations for a Data-Centric World](#)
- [Crowdsourcing Moral Machines](#)
- [Embedded ethics: some technical and ethical challenges](#)
- [UNESCO Recommandation sur l'éthique de l'intelligence artificielle](#)
- [Oxford Catalogue of Bias](#)
- [NIST Special Publication 1270: Towards a Standard for Identifying and Managing Bias in Artificial Intelligence](#)
- [ISO/IEC TR 24027:2021: Technologie de l'information — Intelligence artificielle \(IA\) — Biais dans les systèmes d'IA et dans la prise de décision assistée par IA](#)

Les *Lignes directrices pour l'IA dans les parlements* ont été produites par l'UIP en collaboration avec le Pôle parlementaire sur la science des données du [Centre pour l'innovation au parlement](#) de l'UIP. Ce document est soumis à une [licence Creative Commons Attribution-NonCommercial-ShareAlike 4.0 International](#). Il peut être librement partagé et réutilisé en mentionnant l'UIP. Pour plus d'informations sur les travaux de l'UIP en matière d'intelligence artificielle, veuillez consulter le site www.ipu.org/fr/impact/democratie-et-parlements-forts/intelligence-artificielle ou contacter innovation@ipu.org.



Union interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.

Lignes directrices pour l'IA dans les parlements

Risques et biais généériques : Catégories de risques

À propos de cette sous-ligne directrice

Cette sous-ligne directrice fait partie de la ligne directrice Risques et biais génériques. Se reporter à la ligne directrice principale pour le contexte et une vue d'ensemble. Pour une réflexion sur les risques liés plus spécifiquement aux travaux parlementaires, voir la ligne directrice Risques et difficultés pour les parlements.

Cette sous-ligne directrice aborde de nouveaux types de risques découlant de l'intégration de l'IA qui ne sont peut-être pas familiers aux parlements et qui, s'ils ne sont pas traités efficacement, peuvent saper les processus démocratiques et la confiance des citoyens dans les institutions parlementaires.

Manque de connaissances en matière d'IA

La maîtrise de l'IA consiste à comprendre ses principes de base, ses capacités et ses limitations, ce qui est essentiel pour prendre des décisions motivées en matière d'adoption et de contrôle de l'IA dans les parlements. Il s'agit de la capacité à bien cerner les applications de l'IA, à comprendre des concepts fondamentaux tels que l'apprentissage automatique et l'analyse des données, et à évaluer de manière critique les impacts potentiels de l'IA. Sans une connaissance suffisante de cette technologie, les utilisateurs risquent de mal interpréter ce qu'elle produit, de ne pas reconnaître des schémas discriminatoires, de trop se fier à des systèmes biaisés et de négliger les implications éthiques et juridiques. Cela peut conduire à une mauvaise prise de décision et potentiellement à des préjudices.

Biais et discriminations

Les systèmes d'IA utilisés dans le cadre des fonctions parlementaires, par exemple pour la prise de décision automatisée ou l'analyse politique, peuvent refléter et renforcer les biais cognitifs et d'autres biais présents dans les données d'entraînement de ces systèmes. Il peut en résulter des recommandations politiques biaisées et des effets législatifs discriminatoires, affectant négativement les groupes

minoritaires et sapant les principes d'égalité et d'équité qui sous-tendent les institutions démocratiques.

Atteinte à la vie privée

Les systèmes parlementaires traitent souvent des données personnelles et politiques sensibles. Des mesures inadéquates de protection des données peuvent conduire à des atteintes à la vie privée lors du recours à l'IA pour l'analyse des données et la prise de décision. L'accès non autorisé à ces données ou leur utilisation abusive peut compromettre la vie privée des citoyens, des parlementaires et d'autres parties prenantes, érodant ainsi la confiance dans les processus parlementaires.

Faibles de sécurité

Les systèmes d'IA, en particulier ceux utilisés dans un cadre parlementaire, sont des cibles potentielles pour les cyberattaques. Ces attaques peuvent conduire à la manipulation ou au vol de données législatives sensibles, mais aussi perturber les activités parlementaires ou compromettre l'intégrité des processus législatifs. Cela pose des risques importants pour la sécurité du pays et celle de la population.

Absence de redevabilité

La nature opaque de la prise de décision par l'IA – souvent appelée “boîte noire” – pose des problèmes dans les contextes parlementaires où la transparence et la redevabilité sont primordiales. Les décisions prises ou influencées par l'IA sans explications claires peuvent rendre difficile la recherche de responsabilités quant aux conséquences législatives, ce qui réduit la confiance des citoyens dans les institutions démocratiques.

Suppression de postes

Si l'IA peut améliorer l'efficacité, l'automatisation des tâches administratives au sein des fonctions parlementaires peut entraîner des suppressions de postes ou de tâches, en particulier pour le personnel administratif ou d'assistance. L'IA devenant de plus en plus apte à gérer des tâches de routine telles que la planification, le traitement des documents et l'analyse des données, la nécessité d'une implication humaine dans ces fonctions pourrait diminuer. Cette réduction de la demande peut entraîner une baisse des besoins en main-d'œuvre, ce qui se traduit par du chômage et des problèmes économiques pour les personnes concernées.

Outre la perte d'emplois, la nature des fonctions restantes peut changer de manière significative. Les tâches qui étaient autrefois effectuées par des collaborateurs peuvent être automatisées, ce qui entraîne une évolution vers des responsabilités plus complexes, orientées vers la prise de décision ou créatives, qui requièrent un niveau d'expertise plus élevé. Cette évolution des tâches peut représenter un défi pour les employés qui n'ont pas toujours les compétences ou l'expérience nécessaires pour s'adapter, ce qui crée des risques supplémentaires de précarité de l'emploi et de suppression potentielle de postes.

L'évolution vers des processus basés sur l'IA risque également d'accroître la polarisation du marché de l'emploi, sur lequel les postes peu qualifiés à tâches routinières sont automatisés, et les employés concernés sont difficile à réaffecter.

Cette situation pourrait exacerber les inégalités sociales et économiques, en particulier si les collaborateurs concernés ne sont pas en mesure d'accéder à de nouvelles fonctions exigeant des compétences différentes.

Dilemmes éthiques

Les applications d'IA dans un cadre parlementaire soulèvent des questions éthiques, notamment en ce qui concerne la délégation du pouvoir de décision. S'appuyer sur l'IA pour formuler des recommandations politiques, rédiger des textes législatifs ou fournir des services aux administrés peut conduire à des dilemmes éthiques, en particulier si les décisions de l'IA sont en conflit avec les valeurs humaines ou ne tiennent pas compte du contexte. Différents services d'IA peuvent indiquer des valeurs variables en fonction du pays dans lequel le modèle sous-jacent est défini et entraîné.

IA fantôme

L'IA fantôme, liée au concept de l'informatique fantôme, peut être définie comme l'utilisation non supervisée ou non autorisée d'outils d'IA générative au sein d'une organisation ou d'une institution, en dehors de son cadre informatique et de cybersécurité. L'IA fantôme peut exposer les organisations aux mêmes risques que l'informatique fantôme : fuites de données, pertes de données, non-respect des réglementations en matière de confidentialité et de protection des données, pas de contrôle de la part de la gouvernance informatique, mauvaise affectation des ressources, et même de nouveaux risques découlant d'un manque de compréhension de la technologie, comme la création de modèles d'IA avec des données biaisées pouvant produire des résultats incorrects.

Pas de souveraineté des données

L'entraînement et le déploiement des systèmes d'IA exigent des ressources informatiques et de stockage massives, ce qui nécessite souvent l'utilisation de systèmes publics sur le cloud. Dans certains cas, ces systèmes sur le cloud se trouvent dans un autre pays et sont donc soumis aux lois et réglementations de ce pays. En l'absence de stratégies appropriées d'atténuation des risques, telles que le cryptage ou la minimisation des données, il peut être difficile pour les parlements de maintenir un contrôle efficace sur ces systèmes d'IA.

Absence de confiance

L'adoption de systèmes d'IA dans les fonctions parlementaires implique des risques importants liés au manque de confiance. L'une des principales problématiques est la complexité et l'opacité de ces systèmes, qui peuvent conduire à des incertitudes quant à l'exactitude et à la fiabilité des informations qu'ils fournissent.

L'absence d'informations claires sur la manière dont ces systèmes respectent la vie privée ou sur la nature des données utilisées pour leur entraînement ne fait qu'exacerber la méfiance. Les utilisateurs peuvent craindre que leurs données soient utilisées à mauvais escient ou que les décisions du système d'IA soient biaisées ou erronées en raison de données d'entraînement inadéquates ou biaisées. Ce manque de confiance peut entraver l'intégration efficace de l'IA dans les activités parlementaires, car les parties prenantes peuvent être réticentes à se fier à des

systemes qu'elles ne comprennent pas entièrement ou en lesquels elles n'ont pas confiance.

Le risque global est qu'en l'absence de confiance, les avantages de l'IA ne soient pas pleinement exploités, car les utilisateurs pourraient résister à ces systèmes ou les sous-utiliser, ce qui pourrait conduire à des inefficacités et à l'impossibilité d'obtenir les améliorations souhaitées dans les processus parlementaires.

Les *Lignes directrices pour l'IA dans les parlements* ont été produites par l'UIP en collaboration avec le Pôle parlementaire sur la science des données du [Centre pour l'innovation au parlement](#) de l'UIP. Ce document est soumis à une [licence Creative Commons Attribution-NonCommercial-ShareAlike 4.0 International](#). Il peut être librement partagé et réutilisé en mentionnant l'UIP. Pour plus d'informations sur les travaux de l'UIP en matière d'intelligence artificielle, veuillez consulter le site www.ipu.org/fr/impact/democratie-et-parlements-forts/lintelligence-artificielle ou contacter innovation@ipu.org.



Union interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.

Lignes directrices pour l'IA dans les parlements

Risques et biais généériques : Types de biais cognitifs

À propos de cette sous-ligne directrice

Cette sous-ligne directrice fait partie de la ligne directrice Risques et biais génériques. Se reporter à la ligne directrice principale pour le contexte et une vue d'ensemble. Pour une réflexion sur les risques liés plus spécifiquement aux travaux parlementaires, voir la ligne directrice Risques et difficultés pour les parlements.

Cette sous-ligne directrice traite des biais cognitifs, qui sont des erreurs systématiques de jugement ou de décision courantes chez les êtres humains, dues à des limitations cognitives, des facteurs de motivation et des adaptations accumulées tout au long de la vie. Parfois, les actes révélateurs de biais cognitifs sont inconscients.

Biais d'automatisation

On parle de biais d'automatisation lorsque les conclusions tirées des algorithmes sont plus valorisées que les analyses humaines. Par exemple, les gens suivent souvent aveuglément les systèmes de navigation par satellite et arrivent au mauvais endroit, ou traversent des rues dangereuses et mettent leur vie en danger.

Biais de représentativité

Le biais de représentativité se réfère à la croyance que ce qui est valable pour un individu est valable pour tous. C'est le cas lorsque les gens citent des stéréotypes sur des professions en affirmant par exemple que "tous les avocats sont manipulateurs" ou que "tous les artistes sont excentriques".

Biais implicite

Les biais implicites désignent la pratique par laquelle on associe inconsciemment des situations à un modèle mental de représentation de cette situation. Par exemple, les gens supposent souvent qu'un collègue plus jeune n'a pas assez d'expérience

pour être un bon responsable, ou qu'un employé plus âgé n'est pas capable d'acquérir de nouvelles compétences.

Favoritisme intragroupe

Il y a favoritisme intragroupe lorsqu'une personne agit avec partialité à l'égard des aspects existants du groupe auquel elle appartient. Par exemple, les gens peuvent systématiquement recommander quelqu'un de leur "groupe" pour un emploi et les fans de sport considèrent toujours leur équipe comme la meilleure.

Favoritisme envers l'exogroupe

Le favoritisme envers l'exogroupe renvoie au fait de favoriser des groupes extérieurs au groupe auquel on appartient. Par exemple, un responsable qui ne reconnaît pas les talents disponibles dans sa propre équipe se tournera toujours vers quelqu'un d'une autre équipe pour obtenir des conseils ou du soutien.

Biais d'affinité

Il y a biais d'affinité lorsqu'une personne préfère les gens qui lui ressemblent en termes d'idéologie, d'attitudes, d'apparence ou de religion. Par exemple, un responsable du recrutement peut préférer, à d'autres candidats qualifiés, un candidat qui a fréquenté la même université que lui.

Biais social

On parle de biais social quand de nombreuses personnes d'une société ou d'une communauté partagent le même biais. Les exemples les plus simples sont la religion et la politique. Certaines personnes sont tellement enfermées dans un système de croyances qu'elles sont incapables de voir les deux côtés d'un débat. Elles ne recherchent que les informations qui soutiennent leurs convictions et nient tout ce qui les contredit, démontrant ainsi leur parti pris dans chacune de leurs actions.

Biais des règles et des systèmes

Le biais des règles et des systèmes fait référence au fait que, lorsque les développeurs sont habitués à des règles particulières intégrées dans des systèmes, ils essaient de reproduire les mêmes règles pour représenter d'autres situations. Par exemple, les développeurs choisissent parfois des solutions basées sur des exemples dont ils se souviennent facilement. Des études en situation contrôlée de laboratoire ont identifié les effets néfastes de biais cognitifs spécifiques sur plusieurs aspects du développement de logiciels tels que la densité des défauts, la spécification des exigences, l'originalité de la conception et la conception des fonctionnalités.

Biais lié aux exigences

Le biais lié aux exigences renvoie à l'hypothèse selon laquelle toutes les personnes ou situations peuvent répondre, ou répondent, aux mêmes exigences techniques (matériel et/ou logiciel). Il s'agit d'un sous-ensemble du "biais des règles et des systèmes".

Biais d'ancrage

Il y a un biais d'ancrage lorsque les gens s'appuient trop sur des informations préexistantes, ou sur les premières informations qu'ils trouvent, lorsqu'ils prennent des décisions. Par exemple, si quelqu'un voit un ordinateur qui coûte 5 000 EUR, puis un deuxième qui coûte 2 000 EUR, il est probable qu'il considérera le deuxième ordinateur comme bon marché. Ce type de biais peut avoir un impact sur les décisions d'approvisionnement.

Biais de disponibilité

Le biais de disponibilité est un raccourci mental par lequel les gens ont tendance à accorder trop d'importance à ce qui est facilement "disponible" – c'est-à-dire ce qui leur vient facilement ou rapidement à l'esprit – lorsqu'ils émettent des jugements et prennent des décisions. Par exemple, les gens se souviennent d'événements marquants comme les accidents d'avion plutôt que d'incidents plus courants comme les accidents de voiture, bien que ces derniers soient beaucoup plus fréquents. Ils surestiment donc souvent la probabilité qu'un avion s'écrase et peuvent même choisir de conduire plutôt que de prendre l'avion, même s'ils sont beaucoup plus susceptibles d'être impliqués dans un accident de la route. Ce type de biais peut se produire lorsque le personnel de l'entreprise décrit les règles de l'entreprise aux développeurs.

Biais de confirmation

Le biais de confirmation renvoie au fait que les gens ont tendance à préférer les informations qui confirment leurs croyances. Ce biais influe sur la manière de concevoir et de mener des enquêtes, des entretiens ou des groupes de discussion, et d'analyser la concurrence. En fait, les gens construisent leurs questions de manière à obtenir les réponses qu'ils souhaitent. Par exemple, si quelqu'un entre la question "Les chiens sont-ils meilleurs que les chats ?" dans un moteur de recherche en ligne, les articles qui plaident en faveur des chiens apparaîtront en premier. À l'inverse, la question "Les chats sont-ils meilleurs que les chiens ?" donnera des résultats en faveur des chats. Cela s'applique à deux variables quelconques : le moteur de recherche "suppose" que la personne pense que la variable A est meilleure que la variable B, et lui montre d'abord les résultats qui correspondent à son opinion.

Biais d'interaction avec l'utilisateur

On parle de biais d'interaction avec l'utilisateur si ce dernier impose ses propres biais et comportements quand il interagit avec des données, des éléments produits ou des résultats. Par exemple, si un système est entraîné à l'aide d'un flux de données provenant d'une discussion de groupe en direct, ce flux instille les biais qui existent dans ce groupe.

Pensée de groupe

La pensée de groupe fait référence au fait que les membres d'un groupe ont tendance à prendre des décisions non optimales en raison de leur désir de se conformer au groupe ou par crainte d'être en désaccord. Par exemple, si le

responsable d'un groupe demande à tout le monde d'empêcher l'adhésion des personnes issues d'une ethnie particulière, les membres du groupe acceptent cette décision sans la remettre en question.

Biais de financement

Il y a biais de financement si des résultats biaisés sont communiqués dans le but de soutenir ou de satisfaire l'organisation qui finance un travail de recherche. Par exemple, une étude publiée dans une revue scientifique a montré que les boissons contenant du sirop de maïs à haute teneur en fructose n'augmentaient pas la graisse du foie ou le dépôt ectopique de graisse dans les muscles. Cependant, la section "remerciements" précise que l'un des chercheurs a reçu un financement d'une grande société de boissons non alcoolisées. Il est donc possible que les résultats aient été faussés pour donner une image positive de l'organisme de financement.

Erreur des coûts irrécupérables

L'erreur des coûts irrécupérables est une tendance humaine à poursuivre une entreprise ou un comportement parce que des ressources telles que l'argent, le temps ou les efforts ont déjà été investies, indépendamment du fait que les coûts l'emportent ou non sur les avantages. Par exemple, dans le domaine de l'IA, une organisation qui a déjà investi beaucoup de temps et d'argent dans une application d'IA particulière la poursuivra jusqu'à la commercialisation plutôt que de décider d'annuler le projet, même si elle est confrontée à une dette technique ou éthique importante.

Effet Rashomon

L'effet Rashomon est un terme dérivé d'un film japonais classique de 1950, *Rashomon*, qui aborde le concept de la réalité subjective et de la nature de la vérité en présentant des récits différents d'un même événement du point de vue de plusieurs personnages. Ce biais se produit lorsqu'il y a des différences de perspective, de mémoire et de souvenir, d'interprétation et de communication sur le même événement de la part de plusieurs témoins. Par exemple, les personnes qui ont assisté à une réunion d'une commission législative peuvent avoir des perceptions différentes du débat et, par conséquent, proposer un résumé différent de l'événement.

Effet de réverbère

L'effet de réverbère fait référence au fait que les gens ont tendance à ne chercher que là où c'est le plus facile, par exemple lorsque des spécialistes des données développent un algorithme d'IA en n'utilisant qu'un petit ensemble de données (c'est-à-dire uniquement les données auxquelles ils ont accès), au lieu de rechercher des données plus complètes auprès d'autres organisations.

Biais de classement

Le biais de classement est une forme de biais d'ancrage. Il s'agit du fait que, dans une liste de résultats de moteur de recherche, les gens pensent que les résultats les mieux classés sont les plus pertinents et les plus importants. Ils auront toujours

tendance à cliquer davantage sur le premier résultat que sur les autres, même si les résultats sont classés de manière aléatoire.

Erreur écologique

L'erreur écologique consiste à tirer des conclusions sur des personnes à partir de données recueillies au niveau d'un groupe. Par exemple, si un quartier spécifique a un taux de criminalité élevé, les gens peuvent supposer que tout habitant de ce quartier est susceptible de commettre un crime.

Biais de survie

Le biais de survie consiste à se concentrer sur les éléments, observations ou personnes qui “survivent” (c'est-à-dire qui passent un processus de sélection), tout en négligeant ceux qui ne survivent pas. Par exemple, en n'évaluant que les entreprises et les fonds communs de placement “ survivants”, les analystes enregistrent des informations financières et d'investissement positivement biaisées, en omettant les nombreuses entreprises qui ont échoué bien qu'elles présentaient des caractéristiques similaires à celles des entreprises qui ont réussi.

Les *Lignes directrices pour l'IA dans les parlements* ont été produites par l'UIP en collaboration avec le Pôle parlementaire sur la science des données du [Centre pour l'innovation au parlement](#) de l'UIP. Ce document est soumis à une [licence Creative Commons Attribution-NonCommercial-ShareAlike 4.0 International](#). Il peut être librement partagé et réutilisé en mentionnant l'UIP. Pour plus d'informations sur les travaux de l'UIP en matière d'intelligence artificielle, veuillez consulter le site www.ipu.org/fr/impact/democratie-et-parlements-forts/lintelligence-artificielle ou contacter innovation@ipu.org.



Union interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.

Lignes directrices pour l'IA dans les parlements

Risques et biais généériques : Types de biais de données

À propos de cette sous-ligne directrice

Cette sous-ligne directrice fait partie de la ligne directrice Risques et biais génériques. Se reporter à la ligne directrice principale pour le contexte et une vue d'ensemble. Pour une réflexion sur les risques liés plus spécifiquement aux travaux parlementaires, voir la ligne directrice Risques et difficultés pour les parlements.

Cette sous-ligne directrice traite des biais de données, types d'erreurs dans lesquels certains éléments d'un ensemble de données sont plus fortement pondérés ou représentés que d'autres, ce qui donne une image inexacte de la population. Un ensemble de données biaisé ne représente pas fidèlement le scénario d'utilisation d'un modèle, ce qui entraîne des résultats faussés, de faibles niveaux d'exactitude et des erreurs d'analyse.

Biais de sélection

Le biais de sélection se produit lors du choix des données.

Dans un exemple, un système d'IA pour la détection de la maladie de Parkinson a été entraîné à l'aide d'un ensemble de données ne comportant que 18,6 % de femmes. Le taux de détection correcte des symptômes était donc plus élevé chez les hommes que chez les femmes, même si, en réalité, les symptômes en question se manifestaient plus fréquemment chez les femmes.

Dans un autre exemple, un système d'IA pour la détection du cancer de la peau n'a pas été en mesure de détecter la maladie chez les personnes d'origine africaine. Les chercheurs ont observé qu'en raison de l'augmentation des taux de cancer de la peau en Australie, aux États-Unis et en Europe, l'ensemble des données utilisées pour entraîner le système était constitué en grande partie de personnes d'origine européenne.

Biais d'échantillonnage

Le biais d'échantillonnage est une forme de biais de sélection dans laquelle les données ne sont pas sélectionnées de manière aléatoire, ce qui donne un échantillon non représentatif de la population. Par exemple, si un sondage pour une élection présidentielle nationale ne cible que les électeurs de la classe moyenne, l'échantillon sera biaisé, car il ne sera pas assez diversifié pour représenter l'ensemble de l'électorat.

Biais de couverture

Le biais de couverture est une forme de biais d'échantillonnage qui se produit lorsqu'une population sélectionnée ne correspond pas à la population prévue. Par exemple, les enquêtes nationales générales menées en ligne peuvent ne pas prendre en compte les groupes ayant un accès limité à Internet, tels que les personnes âgées et les ménages à faible revenu.

Biais de participation

Le biais de participation est une forme de biais d'échantillonnage qui se produit lorsque des personnes appartenant à certains groupes décident de ne pas participer à l'échantillon. Ce biais existe lorsque l'échantillon est constitué de volontaires, ce qui crée également un biais en faveur des personnes qui sont disposées et/ou disponibles pour participer. Les résultats ne représenteront donc que les personnes qui ont des opinions tranchées sur le sujet, sans tenir compte des autres.

Biais de variable omise

Le biais de variable omise est une forme de biais d'échantillonnage qui se produit quand on omet une variable importante lors de la collecte des données, ce qui compromet le résultat escompté. Par exemple, lors de la conception d'un algorithme qui détermine le prix des voitures d'occasion, les développeurs incluent les variables suivantes : marque, nombre de sièges, historique des accidents, distance au compteur et taille du moteur. Ils oublient toutefois d'inclure l'âge de la voiture. L'algorithme est susceptible de donner des estimations biaisées, car deux voitures ayant exactement les mêmes valeurs pour les autres variables auront probablement des prix différents en fonction de leur âge.

Biais de popularité

Le biais de popularité est une forme de biais d'échantillonnage qui se produit lorsque les éléments les plus populaires sont davantage exposés, alors que les éléments moins populaires sont sous-représentés. Par exemple, les systèmes de recommandation ont tendance à suggérer des articles généralement populaires plutôt que des choix personnalisés. En effet, les algorithmes sont souvent entraînés pour optimiser la participation en recommandant des contenus appréciés par de nombreux utilisateurs.

Inexactitude des données

L'inexactitude des données résulte de défaillances dans la saisie des données. Par exemple, dans le cas d'un système enregistrant automatiquement la température, si le capteur est défaillant, l'ensemble de données ne sera pas fiable pour l'utilisation de la température comme variable. Parfois, les systèmes ne sont pas stricts en ce qui concerne la saisie des données et acceptent des données sans normes ou avec des erreurs.

Données obsolètes

Les données obsolètes sont celles qui sont trop anciennes pour refléter les tendances actuelles. Par exemple, un système prédisant la durée d'une procédure de passation de marché public est entraîné à partir d'un ensemble massif de données, composé principalement de procédures de passation qui se sont déroulées il y a dix ans, dans le cadre d'une législation différente. Ce système produira donc probablement des prédictions inexactes.

Biais temporel

Le biais temporel se produit lorsque les données d'apprentissage ne sont pas représentatives du contexte actuel en termes de temps. Par exemple, les données de recensement – qui ne sont collectées que tous les dix ans – servent à de nombreuses prévisions. Toutefois, si les dernières données de recensement disponibles ont été collectées en 2021, c'est-à-dire au milieu de la pandémie de COVID-19, les algorithmes utilisant ces données peuvent être biaisés de plusieurs façons.

Biais de sélection de variables

Le biais de sélection de variables se produit si une variable choisie n'est pas adaptée à l'objectif visé. Par exemple, une agence nationale de santé cherchant à proposer aux citoyens une prestation supplémentaire sélectionne, comme variable d'attribution de la prestation, les dépenses totales de santé en fonction de l'âge. L'algorithme choisit les personnes d'origine européenne et celles ayant des revenus élevés pour bénéficier de la prestation. Ce résultat biaisé s'explique par le fait que les personnes de ce groupe ont dépensé davantage pour leur santé. La variable choisie était la cause du problème.

Facteur de confusion

Dans le cadre d'une recherche portant sur une relation potentielle de cause à effet, un facteur de confusion est une troisième variable non mesurée qui influence à la fois la cause supposée et l'effet supposé. Par exemple, lorsque l'on étudie la corrélation entre le niveau d'éducation et le revenu, la situation géographique peut être un facteur de confusion. Cela s'explique par le fait que les opportunités économiques varient d'une région à l'autre, ce qui influence le niveau de revenu indépendamment du niveau d'éducation. Sans contrôle de la localisation, il est impossible de déterminer si c'est l'éducation ou la localisation qui détermine le revenu.

Paradoxe de Simpson

Le paradoxe de Simpson est un phénomène qui se produit lorsque des sous-groupes sont combinés en un seul groupe. Le processus d'agrégation des données peut modifier la direction apparente et la force de la relation entre deux variables. Par exemple, une étude montre qu'au sein d'une organisation, les candidats réussissent mieux que les candidates. Toutefois, la comparaison de ces taux au sein des services donne une image différente, les candidates ayant un léger avantage sur les hommes dans la plupart des services.

Biais linguistique

On parle de biais linguistique lorsqu'un algorithme d'IA privilégie certains styles linguistiques, vocabulaires ou références culturelles par rapport à d'autres. Il peut en résulter une production plus adaptée à certains groupes linguistiques ou à certaines cultures, tout en en rebutant d'autres.

Les *Lignes directrices pour l'IA dans les parlements* ont été produites par l'UIP en collaboration avec le Pôle parlementaire sur la science des données du [Centre pour l'innovation au parlement](#) de l'UIP. Ce document est soumis à une [licence Creative Commons Attribution-NonCommercial-ShareAlike 4.0 International](#). Il peut être librement partagé et réutilisé en mentionnant l'UIP. Pour plus d'informations sur les travaux de l'UIP en matière d'intelligence artificielle, veuillez consulter le site www.ipu.org/fr/impact/democratie-et-parlements-forts/lintelligence-artificielle ou contacter innovation@ipu.org.



Union interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.

Lignes directrices pour l'IA dans les parlements

Risques et biais généériques : Types de biais de traitement et de validation

À propos de cette sous-ligne directrice

Cette sous-ligne directrice fait partie de la ligne directrice Risques et biais génériques. Se reporter à la ligne directrice principale pour le contexte et une vue d'ensemble. Pour une réflexion sur les risques liés plus spécifiquement aux travaux parlementaires, voir la ligne directrice Risques et difficultés pour les parlements.

Cette sous-ligne directrice traite des biais de traitement et de validation qui résultent d'actions systématiques et peuvent se produire en l'absence de préjugés, de partialité ou d'intention discriminatoire. Au sein des systèmes d'IA, ces biais sont présents dans les processus algorithmiques utilisés pour le développement des applications d'IA.

Biais d'agrégation

Le biais d'agrégation survient lorsqu'un modèle suppose une approche unique pour différents groupes démographiques qui, en réalité, peuvent avoir des caractéristiques ou des comportements différents.

Biais d'amplification

Le biais d'amplification se produit lorsque plusieurs systèmes d'IA, chacun avec des biais distincts influencés par leurs données d'apprentissage et leur programmation, interagissent et renforcent mutuellement leurs biais, ce qui conduit à un biais plus prononcé et plus persistant que dans le cas d'un seul système.

Par exemple, un système entraîné sur des données historiques d'embauche, dans lesquelles les candidats masculins ont été majoritairement sélectionnés, favorise involontairement des candidats masculins lors de la sélection des CV. Un autre système d'IA, chargé d'évaluer les performances, a été entraîné à partir de données

où les femmes employées étaient souvent moins bien notées en raison de préjugés humains latents. Lorsque ces deux systèmes interagissent, le système d'IA d'embauche peut proposer un plus grand nombre de candidats masculins, tandis que le système d'IA d'évaluation des performances continue à juger plus sévèrement les employées.

Biais de déploiement

Le biais de déploiement – qui est peut-être plutôt une défaillance opérationnelle qu'un biais – se produit lorsqu'un système qui fonctionne bien dans un environnement de test donne de mauvais résultats lorsqu'il est déployé dans le monde réel, en raison des différences entre les deux environnements.

Biais d'évaluation

Le biais d'évaluation est un type de discrimination dans lequel les méthodes appliquées pour évaluer les performances d'un système d'IA sont biaisées, ce qui conduit à des évaluations incorrectes du fonctionnement du système.

Biais d'exclusion ou d'échantillonnage

Il y a biais d'exclusion ou d'échantillonnage lorsque des groupes spécifiques de populations d'utilisateurs sont exclus des tests et des analyses ultérieures.

Biais de boucle de rétroaction

Le biais de la boucle de rétroaction se produit lorsque la sortie d'un système d'IA influence ses entrées futures, ce qui peut renforcer et amplifier au fil du temps les biais existants.

Biais de sélection de modèle

Le biais de sélection de modèle est un terme technique désignant la confusion entre les analyses statistiques exploratoires et celles de test d'hypothèses. Si des données sont utilisées pour sélectionner le modèle le mieux adapté parmi un ensemble de candidats, ces mêmes données ne peuvent pas servir à tester des hypothèses sur la valeur des paramètres estimés du modèle le mieux adapté.

Biais d'optimisation

On parle de biais d'optimisation lorsque la fonction objective d'un système d'IA est définie d'une manière qui entraîne des conséquences involontaires ou des résultats injustes.

Biais de surajustement ou de sous-ajustement

Le biais de surajustement fait référence à une situation dans laquelle un modèle est trop complexe et s'adapte trop étroitement aux données d'apprentissage, incorporant potentiellement du bruit ou des valeurs aberrantes qui ne représentent pas les véritables schémas des données. Inversement, un biais de sous-ajustement se produit si le modèle est trop simple pour cerner les véritables schémas des données, ce qui entraîne de mauvaises performances et des résultats potentiellement biaisés.

Biais de proxy

Un biais de proxy se produit si les variables utilisées comme proxies des attributs protégés (tels que la race ou le sexe) introduisent un biais dans le modèle.

Biais temporel

Un biais temporel se produit si les données d'apprentissage deviennent obsolètes et ne représentent plus les réalités actuelles, ce qui entraîne des prédictions biaisées. Bien que cela puisse être considéré comme un biais de données, il s'agit également d'un biais de traitement/validation car il se produit souvent lorsque les systèmes ne prennent pas en compte les aspects temporels du processus de validation des données, ou lorsque le processus de mise à jour et de validation des modèles ne tient pas compte de manière adéquate des changements au fil du temps dans la répartition sous-jacente des données.

Les *Lignes directrices pour l'IA dans les parlements* ont été produites par l'UIP en collaboration avec le Pôle parlementaire sur la science des données du [Centre pour l'innovation au parlement](#) de l'UIP. Ce document est soumis à une [licence Creative Commons Attribution-NonCommercial-ShareAlike 4.0 International](#). Il peut être librement partagé et réutilisé en mentionnant l'UIP. Pour plus d'informations sur les travaux de l'UIP en matière d'intelligence artificielle, veuillez consulter le site www.ipu.org/fr/impact/democratie-et-parlements-forts/lintelligence-artificielle ou contacter innovation@ipu.org.



Union interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.

Lignes directrices pour l'IA dans les parlements

Principes éthiques

Public concerné

Cette ligne directrice s'adresse aux hauts fonctionnaires parlementaires et aux informaticiens des parlements chargés de mettre en œuvre l'IA et d'en assurer la gouvernance et la gestion.

À propos de cette ligne directrice

L'usage de l'IA par le parlement doit s'appuyer sur de robustes pratiques éthiques. Bien que cela soit vrai pour l'utilisation de l'IA dans toute organisation, c'est particulièrement important pour les parlements, qui doivent conserver la confiance des citoyens. Bien que les risques potentiels associés à l'usage de l'IA soient généralement reconnus, la gestion et l'atténuation de ces risques nécessitent une compréhension des principes éthiques.

Cette ligne directrice et ses sous-lignes directrices présentent une série de principes éthiques liés à l'IA. Elles examinent comment l'IA peut être mise en œuvre de manière éthique dans les processus et les pratiques parlementaires, à tous les niveaux de l'institution. Les principes éthiques de l'IA sont abordés dans huit domaines :

- Confidentialité
- Transparence
- Redevabilité
- Équité et non-discrimination
- Robustesse et sécurité
- Autonomie et contrôle humains
- Bien-être environnemental et sociétal
- Propriété intellectuelle

Pourquoi les principes éthiques sont-ils importants ?

Pour garantir que les systèmes d'IA sont dignes de confiance et utilisés de manière responsable, les parlements doivent définir un code d'éthique pour l'usage de l'IA. Ce code doit être appliqué lors de l'utilisation, du développement et du déploiement des systèmes d'IA, afin de gérer ou d'atténuer les risques de ces technologies tout en optimisant leurs avantages.

Le code d'éthique doit expliciter ce que le parlement attend des systèmes d'IA et des personnes impliquées dans leur production et leur utilisation. Ce code doit être en adéquation avec les lois, réglementations et normes nationales et internationales pertinentes. Il doit comprendre des recommandations, des orientations et des limitations pour chaque principe éthique, celles-ci devant s'appliquer tout au long du cycle de vie du système d'IA – de la planification au démantèlement.

Élaborer des principes éthiques pour les parlements

Les parlements peuvent s'appuyer sur de nombreuses ressources permettant de contribuer à l'élaboration de principes éthiques pour l'usage de l'IA. Certains parlements disposent peut-être déjà d'un cadre pouvant être adapté.

La section suivante présente un modèle que les parlements peuvent adopter s'ils le souhaitent. Dans ce modèle, les principes éthiques relatifs à l'usage de l'IA au parlement sont répartis en huit domaines :

- **Confidentialité** : les systèmes d'IA doivent respecter et défendre les droits à la confidentialité et la protection des données.
- **Transparence** : les citoyens doivent pouvoir comprendre quand et comment ils sont concernés par l'IA, grâce à la transparence et à une information responsable.
- **Redevabilité** : il doit être possible de déterminer qui est responsable des différentes phases du cycle de vie du système d'IA.
- **Équité et non-discrimination** : les systèmes d'IA doivent être inclusifs, accessibles et ne pas entraîner de discrimination injuste à l'encontre de personnes, de communautés ou de groupes.
- **Robustesse et sécurité** : les systèmes d'IA doivent opérer de manière fiable, conformément à l'usage auquel ils sont destinés.
- **Autonomie et contrôle humains** : les systèmes d'IA doivent respecter la liberté des personnes d'exprimer leurs opinions et de prendre des décisions.
- **Bien-être environnemental et sociétal** : les systèmes d'IA doivent respecter et promouvoir le bien-être de la société et l'environnement.
- **Propriété intellectuelle** : les systèmes d'IA doivent respecter les droits de propriété intellectuelle.

Figure 1 : Principes éthiques pour les parlements



Qu'il s'agisse de réduire les biais, d'assurer un contrôle efficace, de conserver une communication claire ou de protéger les données personnelles, ces principes se conjuguent pour créer un cadre global d'utilisation éthique de l'IA. En adhérant à ces principes, les parlements peuvent exploiter les avantages de l'IA tout en atténuant les risques, en renforçant la confiance des citoyens et en assumant leurs responsabilités démocratiques.

Chacun de ces domaines est étudié dans la suite de cette ligne directrice et dans les sous-lignes directrices associées, lesquelles décrivent les défis et considérations spécifiques pour les parlements et offrent des conseils pratiques, des stratégies exploitables et des recommandations.

Confidentialité

Cette sous-ligne directrice examine le principe de confidentialité dans la gouvernance de l'IA pour les parlements, en mettant l'accent sur la protection des données personnelles. Elle décrit les problématiques spécifiques en matière de confidentialité dans les différents processus des travaux parlementaires, notamment les contextes législatifs, administratifs et d'interaction avec les citoyens. Elle souligne l'importance de justifier et de limiter l'utilisation des données personnelles dans les systèmes d'IA et propose des conseils sur le traitement des informations sensibles. Une attention particulière est accordée aux défis posés par l'IA générative dans le traitement des données personnelles et sensibles.

Dans l'ensemble, cette sous-ligne directrice propose un cadre permettant aux parlements de développer et de maintenir des systèmes d'IA respectant la confidentialité et protégeant les données personnelles.

Pour plus d'informations sur ce principe, se reporter à la sous-ligne directrice Principes éthiques : Confidentialité.

Transparence

Cette sous-ligne directrice examine le principe de transparence dans la gouvernance de l'IA pour les parlements. Elle définit la transparence comme la communication d'informations appropriées sur les systèmes d'IA dans un format compréhensible et accessible. Elle aborde trois aspects clés de la transparence : la traçabilité, l'explicabilité et la communication.

Soulignant l'importance de documenter l'ensemble du cycle de vie des systèmes d'IA, de la planification au démantèlement, elle propose des recommandations pratiques pour la mise en œuvre de la transparence. Il s'agit notamment de la documentation relative à l'évaluation des risques, de méthodes normalisées pour expliquer les décisions en matière d'IA et d'une communication claire sur les capacités et les limites des systèmes d'IA. Cette sous-ligne directrice propose également des orientations spécifiques pour garantir la transparence des applications d'IA générative, en présentant les défis uniques que posent ces applications.

Dans l'ensemble, cette sous-ligne directrice propose un cadre permettant aux parlements de développer et de maintenir des systèmes d'IA transparents, responsables et en adéquation avec les valeurs démocratiques.

Pour plus d'informations sur ce principe, se reporter à la sous-ligne directrice Principes éthiques : Transparence.

Redevabilité

Cette sous-ligne directrice examine le principe de redevabilité dans la gouvernance de l'IA pour les parlements. Elle souligne que si les systèmes d'IA ne sont pas eux-mêmes responsables de leurs actions, il est essentiel de mettre en place des structures claires de redevabilité.

Cette sous-ligne directrice traite de l'importance de l'auditabilité et de la gestion des risques tout au long du cycle de vie du système d'IA. Elle propose des recommandations pratiques pour la mise en œuvre de la redevabilité, notamment les processus d'identification des parties prenantes et d'évaluation des risques, et pour la préparation des audits internes et externes.

Dans l'ensemble, cette sous-ligne directrice propose un cadre permettant aux parlements de développer et de maintenir des systèmes d'IA à même de rendre des comptes et en adéquation avec les valeurs démocratiques.

Pour plus d'informations sur ce principe, se reporter à la sous-ligne directrice Principes éthiques : Redevabilité.

Équité et non-discrimination

Cette sous-ligne directrice aborde le principe d'équité et de non-discrimination dans la gouvernance de l'IA pour les parlements, notamment la réduction des biais dans les processus législatifs et les interactions avec les citoyens. Elle souligne l'importance de la confiance et propose des recommandations spécifiques pour répondre aux biais potentiels.

Dans l'ensemble, cette sous-ligne directrice propose un cadre permettant aux parlements de développer et de maintenir des systèmes d'IA justes, non-discriminatoires et exempts de biais.

Pour plus d'informations sur ce principe, se reporter à la sous-ligne directrice Principes éthiques : Équité et non-discrimination.

Robustesse et sécurité

Cette sous-ligne directrice aborde le principe de robustesse et sécurité dans la gouvernance de l'IA pour les parlements, en soulignant que, pour être dignes de confiance, les systèmes d'IA doivent être robustes face aux situations hostiles et aux changements dans l'environnement pour lequel ils ont été conçus.

Cette sous-ligne directrice présente le principe de robustesse et sécurité sous deux angles : la résilience aux défaillances, qui pourraient entraîner des atteintes aux personnes, aux organisations ou à l'environnement ou pourraient empêcher la traçabilité, et la résilience aux cyberattaques.

Dans l'ensemble, cette sous-ligne directrice propose un cadre permettant aux parlements de développer et de maintenir des systèmes d'IA robustes et sûrs.

Pour plus d'informations sur ce principe, se reporter à la sous-ligne directrice Principes éthiques : Robustesse et sécurité.

Autonomie et contrôle humains

Cette sous-ligne directrice examine le principe d'autonomie et contrôle humains dans la gouvernance de l'IA pour les parlements. Il s'agit du mode d'interaction entre les systèmes d'IA et les humains, ainsi que de la manière dont les informations sont stockées, transmises et sécurisées. Elle souligne que les parlements, en tant que catalyseurs d'une société démocratique, florissante et équitable, doivent accompagner l'action de l'utilisateur et défendre les droits fondamentaux, et que, dans un contexte d'IA, cela nécessite un contrôle humain.

Dans cette sous-ligne directrice, une attention particulière est accordée aux défis posés par l'IA générative, en soulignant la nécessité de disposer de robustes canaux de retour d'information et de contrôles humains fréquents.

Dans l'ensemble, cette sous-ligne directrice propose un cadre permettant aux parlements de développer et de maintenir des systèmes d'IA encourageant l'autonomie humaine et permettant un contrôle humain.

Pour plus d'informations sur ce principe, se reporter à la sous-ligne directrice Principes éthiques : Autonomie et contrôle humains.

Propriété intellectuelle

Cette sous-ligne directrice examine le principe de propriété intellectuelle dans la gouvernance de l'IA pour les parlements. Elle souligne que toutes les personnes impliquées dans le cycle de vie d'un système d'IA, y compris les utilisateurs, doivent respecter la propriété intellectuelle afin de protéger l'investissement dans le contenu original qu'ont réalisé les détenteurs de droits. Elle traite des droits d'auteur, des droits accessoires et des restrictions contractuelles en matière d'accès au contenu et d'utilisation de ce dernier.

Dans l'ensemble, cette sous-ligne directrice propose un cadre permettant aux parlements de développer et de maintenir des systèmes d'IA respectant les droits de propriété intellectuelle.

Pour plus d'informations sur ce principe, se reporter à la sous-ligne directrice Principes éthiques : Propriété intellectuelle.

Bien-être environnemental et sociétal

Cette sous-ligne directrice examine le principe du bien-être environnemental et sociétal dans la gouvernance de l'IA pour les parlements. Elle souligne qu'en raison de l'omniprésence de l'IA dans la société, cette technologie doit servir au bien-être des personnes. Elle précise en outre que les applications de l'IA ne doivent pas avoir d'incidence négative sur le bien-être physique et mental des personnes, ni nuire à l'environnement ou à la société.

Dans l'ensemble, cette sous-ligne directrice propose un cadre permettant aux parlements de développer et de maintenir des systèmes d'IA protégeant et encourageant le bien-être environnemental et sociétal.

Pour plus d'informations sur ce principe, se reporter à la sous-ligne directrice Principes éthiques : Bien-être environnemental et sociétal.

Les *Lignes directrices pour l'IA dans les parlements* ont été produites par l'UIP en collaboration avec le Pôle parlementaire sur la science des données du [Centre pour l'innovation au parlement](#) de l'UIP. Ce document est soumis à une [licence Creative Commons Attribution-NonCommercial-ShareAlike 4.0 International](#). Il peut être librement partagé et réutilisé en mentionnant l'UIP. Pour plus d'informations sur les travaux de l'UIP en matière d'intelligence artificielle, veuillez consulter le site www.ipu.org/fr/impact/democratie-et-parlements-forts/lintelligence-artificielle ou contacter innovation@ipu.org.



Union interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.

Lignes directrices pour l'IA dans les parlements

Principes éthiques : Confidentialité

À propos de cette sous-ligne directrice

Cette sous-ligne directrice fait partie de la ligne directrice Principes éthiques. Se reporter à la ligne directrice principale pour le contexte et une vue d'ensemble.

Cette sous-ligne directrice examine le principe de confidentialité dans la gouvernance de l'IA pour les parlements, en mettant l'accent sur la protection des données personnelles. Elle décrit les problématiques spécifiques en matière de confidentialité dans les différents processus des travaux parlementaires, notamment les contextes législatifs, administratifs et d'interaction avec les citoyens. Elle souligne l'importance de justifier et de limiter l'utilisation des données personnelles dans les systèmes d'IA et propose des conseils sur le traitement des informations sensibles. Une attention particulière est accordée aux défis posés par l'IA générative dans le traitement des données personnelles et sensibles.

Dans l'ensemble, cette sous-ligne directrice propose un cadre permettant aux parlements de développer et de maintenir des systèmes d'IA respectant la confidentialité et protégeant les données personnelles.

Pourquoi la confidentialité est-elle importante ?

Dans le contexte de la transformation numérique, il est essentiel – et c'est souvent une obligation légale – de protéger les données personnelles. Les systèmes d'IA n'échappent pas à cette règle, les parlements devant se conformer à la fois à la législation et aux normes internes en la matière.

Avant de se lancer dans un projet d'IA, les parlements devront donc approfondir le problème à résoudre avec l'IA afin d'identifier si des types de données personnelles seront collectés, traités et potentiellement partagés, en enregistrant clairement la classification des données et leur signification précise.

Les sections suivantes abordent les problématiques spécifiques de la confidentialité soulevées par les divers processus de travail des parlements.

Utilisation des données personnelles

Il est essentiel de faire preuve de prudence et de retenue lors de l'utilisation de données à caractère personnel, et de ne le faire qu'en cas d'absolue nécessité. Les parlements doivent respecter les principes suivants :

- Si des données à caractère personnel sont jugées essentielles aux fonctionnalités d'un système d'IA, leur utilisation doit être justifiée de manière claire et irréfutable. Cette justification doit faire l'objet d'un examen rigoureux et être approuvée par un agent chargé de la protection des données (ou une personne équivalente) et par les principaux décideurs au sein du cadre de gouvernance de l'IA.
- Si l'utilisation de données à caractère personnel est approuvée, des pratiques strictes doivent être mises en place pour protéger leur confidentialité et empêcher toute utilisation abusive. Ces pratiques doivent protéger l'identité des personnes, même indirectement, en particulier lorsqu'il s'agit de données biométriques ou de la combinaison d'informations provenant de sources multiples.
- Les systèmes d'IA ne doivent pas établir le profil des personnes en fonction de leur comportement ni utiliser les données personnelles d'une manière qui pourrait conduire à une discrimination, à la manipulation d'opinions ou à toute forme de préjudice, qu'il soit psychologique, physique ou financier.
- Une autorisation explicite doit être exigée pour l'utilisation des données sensibles, ce qui ajoute une couche supplémentaire de protection et de redevabilité.
- Des conditions particulières peuvent être imposées pour l'utilisation de données à caractère personnel à des fins de recherche ou pour soutenir des projets de loi en cours d'examen par le parlement, en particulier si le parlement dispose déjà d'une réglementation interne concernant l'utilisation de ces données.

Processus administratifs

Lorsque le parlement adopte ou développe des systèmes d'IA, il doit identifier, comprendre et documenter les données utilisées – qu'il s'agisse de données internes ou provenant de l'extérieur ou hébergées – et identifier le propriétaire de ces données.

Données des citoyens

Lorsqu'ils interagissent avec les citoyens, les parlements doivent veiller tout particulièrement à gérer et à protéger les données personnelles qu'ils collectent, que ce soit par le biais d'un service numérique en ligne ou d'un processus manuel de collecte de données. Ils doivent également examiner attentivement les données stockées dans un système exposé à l'IA et s'assurer que seules les données essentielles sont conservées. Plus généralement, lors de la conception d'un système d'IA, les parlements doivent comprendre les paramètres de confidentialité des données, savoir ce qui peut être publié dans le domaine public, ce qui doit être anonymisé et ce qui est protégé.

Données sensibles et IA générative

Les parlements doivent faire preuve d'une extrême prudence et d'un contrôle approprié lorsqu'ils introduisent des données personnelles et sensibles dans des systèmes d'IA générative, car ces systèmes traiteront et utiliseront toutes les données qui leur sont communiquées. L'institution doit mettre en place des mécanismes pour protéger ses données personnelles et sensibles contre tout accès involontaire ou inapproprié par de tels outils. Cela est particulièrement important si ces données sont traitées en externe, comme c'est le cas pour la plupart des systèmes d'IA générative.

Si un parlement autorise l'utilisation de données personnelles par des systèmes d'IA générative, il doit activement mettre en œuvre des processus visant à rendre ces données anonymes, et adopter d'autres mécanismes, établis par des règles internes, avant de soumettre des données personnelles à ces outils. Cette pratique limite le risque de violation et d'utilisation abusive des données à caractère personnel.

La confidentialité dans la pratique

Pour garantir que les systèmes d'IA respectent et protègent la confidentialité, les parlements doivent adopter une approche globale. Les composantes de cette approche sont détaillées ci-dessous :

- Procéder à une évaluation approfondie des systèmes d'IA afin d'identifier toute utilisation de données à caractère personnel, en documentant clairement la classification des données et leur finalité.
- Mettre en œuvre des pratiques strictes de protection des données, notamment en obtenant l'approbation de l'agent chargé de la protection des données pour toute utilisation de données à caractère personnel dans les systèmes d'IA.
- Établir des protocoles clairs pour la gestion des données des citoyens dans les interactions basées sur l'IA, en veillant à ce que seules les données essentielles soient collectées et stockées.
- Élaborer et appliquer des protections strictes pour le traitement des données sensibles, en particulier lors de l'utilisation d'outils d'IA générative.
- Créer un système global de propriété et de gestion des données, documentant les sources de données internes et externes utilisées dans les processus d'IA.

Les *Lignes directrices pour l'IA dans les parlements* ont été produites par l'UIP en collaboration avec le Pôle parlementaire sur la science des données du [Centre pour l'innovation au parlement](#) de l'UIP. Ce document est soumis à une [licence Creative Commons Attribution-NonCommercial-ShareAlike 4.0 International](#). Il peut être librement partagé et réutilisé en mentionnant l'UIP. Pour plus d'informations sur les travaux de l'UIP en matière d'intelligence artificielle, veuillez consulter le site www.ipu.org/fr/impact/democratie-et-parlements-forts/lintelligence-artificielle ou contacter innovation@ipu.org.



Union interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.

Lignes directrices pour l'IA dans les parlements

Principes éthiques : Transparence

À propos de cette sous-ligne directrice

Cette sous-ligne directrice fait partie de la ligne directrice Principes éthiques. Se reporter à la ligne directrice principale pour le contexte et une vue d'ensemble.

Cette sous-ligne directrice examine le principe de transparence dans la gouvernance de l'IA pour les parlements. Elle définit la transparence comme la communication d'informations appropriées sur les systèmes d'IA dans un format compréhensible et accessible. Elle aborde trois aspects clés de la transparence : la traçabilité, l'explicabilité et la communication.

Soulignant l'importance de documenter l'ensemble du cycle de vie des systèmes d'IA, de la planification au démantèlement, elle propose des recommandations pratiques pour la mise en œuvre de la transparence. Il s'agit notamment de la documentation relative à l'évaluation des risques, de méthodes normalisées pour expliquer les décisions en matière d'IA et d'une communication claire sur les capacités et les limites des systèmes d'IA. Cette sous-ligne directrice propose également des orientations spécifiques pour garantir la transparence des applications d'IA générative, en présentant les défis uniques que posent ces applications.

Dans l'ensemble, cette sous-ligne directrice propose un cadre permettant aux parlements de développer et de maintenir des systèmes d'IA transparents, responsables et en adéquation avec les valeurs démocratiques.

Pourquoi la transparence est-elle importante ?

La transparence implique la communication d'informations appropriées sur les systèmes d'IA aux bonnes personnes et dans un format ouvert, compréhensible et facilement accessible.

La transparence – tout au long du cycle de vie d'un système d'IA – englobe trois aspects clés : la traçabilité, l'explicabilité et la communication. Ces points sont abordés ci-dessous.

Traçabilité

La traçabilité implique la capacité de suivre et superviser l'ensemble du cycle de vie d'un système d'IA, depuis la définition de son objectif jusqu'à sa mise hors service, en passant par sa planification, son développement et son utilisation.

Il est conseillé aux architectes, aux développeurs, aux décideurs et même aux utilisateurs impliqués dans le développement et l'évolution des systèmes d'IA d'utiliser une combinaison d'outils et de documentation pour assurer la traçabilité.

Explicabilité

L'explicabilité est la capacité des humains à comprendre et à faire confiance à chaque décision, recommandation ou prédiction faite par un système d'IA.

Au fur et à mesure que la complexité des systèmes d'IA augmente, l'explicabilité décroît. Par conséquent, les systèmes d'IA initialement simples deviennent de moins en moins explicables à mesure que de nouvelles couches de fonctionnalités sont ajoutées au fil du temps.

Les divers acteurs du système d'IA ayant besoin de différents types d'explications, les parlements doivent produire une documentation destinée aux décideurs et aux responsables de la gouvernance de l'IA, en plus des documents produits par l'équipe de développement.

Communication

La communication est importante pour la transparence : les humains doivent toujours savoir qu'ils interagissent avec un système d'IA. Ainsi, tout système d'IA qui interagit avec des humains doit s'identifier sans ambiguïté. Il faut expliquer aux utilisateurs et aux praticiens, de manière claire et accessible, comment le système fonctionne et quelles sont ses limites.

La transparence des systèmes d'IA dans la pratique

Pour garantir la transparence des systèmes d'IA, les parlements doivent adopter une approche globale, portant sur l'ensemble du cycle de vie. Les composantes de cette approche sont détaillées ci-dessous :

- **Évaluation des risques** : produire une évaluation complète des risques pour donner des orientations en matière d'autorisation, de développement et de maintenance du projet. Cette évaluation doit prendre en compte toutes les parties prenantes et étayer les décisions depuis le lancement jusqu'à la mise hors service éventuelle.
- **Normalisation** : dans le cadre du processus de développement des systèmes d'IA, adopter une méthode normalisée de transparence, telle que l'IA explicable (XAI), pour documenter les aspects clés, notamment la définition du problème, les critères de sélection des données, l'utilisation des données personnelles, les spécifications techniques, le retour d'information des utilisateurs et les résultats du contrôle. Préciser la logique qui sous-tend toutes les décisions importantes.

- **Remontée des informations** : maintenir la transparence grâce à des rapports réguliers sur le comportement et au stockage continu des données à des fins d'audit. Communiquer clairement à toutes les parties concernées les attentes, les limites et les anomalies potentielles du système.
- **Communication** : veiller à ce que les applications d'IA qui interagissent avec des humains révèlent leur nature artificielle. Informer les dirigeants de l'utilisation de l'IA dans leur domaine de responsabilité.
- **Documentation** : adapter la documentation sur la transparence au public visé, qu'il soit interne ou externe. Pour les systèmes d'IA externalisés, communiquer clairement et appliquer les exigences de transparence avec les fournisseurs externes.

La transparence des systèmes d'IA générative dans la pratique

Les parlements recourant à l'IA générative doivent privilégier la transparence et la redevabilité, en tenant compte du fait que le processus d'apprentissage et les données utilisées par les systèmes d'IA peuvent ne pas être transparents :

- Étiqueter les documents élaborés avec l'assistance de l'IA en précisant l'outil et la version utilisés.
- Définir des lignes directrices claires concernant l'utilisation autorisée de l'IA dans la création de documents.
- Documenter les processus d'IA, de la conception au déploiement, y compris les mécanismes permettant de garantir la confiance dans les systèmes d'IA.
- Donner la priorité aux outils d'IA du commerce respectant les cadres sur les droits de l'homme.
- Justifier et documenter toute utilisation de données personnelles ou de tiers.
- Indiquer clairement si les résultats de l'IA sont probabilistes plutôt que factuels.

Les *Lignes directrices pour l'IA dans les parlements* ont été produites par l'UIP en collaboration avec le Pôle parlementaire sur la science des données du [Centre pour l'innovation au parlement](#) de l'UIP. Ce document est soumis à une [licence Creative Commons Attribution-NonCommercial-ShareAlike 4.0 International](#). Il peut être librement partagé et réutilisé en mentionnant l'UIP. Pour plus d'informations sur les travaux de l'UIP en matière d'intelligence artificielle, veuillez consulter le site www.ipu.org/fr/impact/democratie-et-parlements-forts/lintelligence-artificielle ou contacter innovation@ipu.org.



Union interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.

Lignes directrices pour l'IA dans les parlements

Principes éthiques : Redevabilité

À propos de cette sous-ligne directrice

Cette sous-directive sur la redevabilité fait partie de la ligne directrice sur les principes éthiques pour l'utilisation de l'IA dans les parlements.

Elle examine le principe de redevabilité dans la gouvernance de l'IA pour le contexte parlementaire. Cette sous-ligne directrice traite de l'importance de l'auditabilité et de la gestion des risques tout au long du cycle de vie du système d'IA. Elle propose des recommandations pratiques pour la mise en œuvre de la redevabilité, notamment les processus d'identification des parties prenantes et d'évaluation des risques, et pour la préparation des audits internes et externes.

Dans l'ensemble, cette sous-ligne directrice propose un cadre permettant aux parlements de développer et de maintenir des systèmes d'IA à même de rendre des comptes, d'être équitable et en adéquation avec les valeurs démocratiques.

Pourquoi la redevabilité est-elle importante ?

Le principe de redevabilité dans la gouvernance de l'IA est axé sur la mise en place de structures, de processus et d'outils clairs pour évaluer les systèmes d'IA et en assurer la redevabilité, puisque ces systèmes ne peuvent pas être responsables de leurs actions. Les parlements doivent définir un principe clair de redevabilité pour toutes les décisions et actions prises tout au long du cycle de vie d'un système d'IA, de la planification à la mise hors service.

L'efficacité de la redevabilité repose sur deux points clés :

1. **Auditabilité** : capacité à suivre l'ensemble du cycle de vie d'un système d'IA, y compris la planification, le développement, l'utilisation et la maintenance. Cela dépend fortement de la transparence et peut impliquer des audits internes et externes.
2. **Gestion des risques** : identification, évaluation, documentation et réduction des risques associés aux systèmes d'IA. Cette approche proactive permet d'identifier les vulnérabilités potentielles et d'attribuer une responsabilité pour l'atténuation des risques.

Ces pratiques sont particulièrement importantes pour les parlements qui font l'objet d'audits fréquents. En mettant en œuvre des mesures strictes en matière de redevabilité, les parlements peuvent s'assurer que leurs systèmes d'IA restent dignes de confiance et conformes à leurs responsabilités démocratiques.

Pratiques en matière de redevabilité

Pour assurer la redevabilité des systèmes d'IA au parlement, il est essentiel d'adopter une approche globale tout au long du cycle de vie du système. Commencer par identifier toutes les parties prenantes concernées par le système d'IA, que ce soit directement ou indirectement. Cette vision globale permet d'anticiper les problématiques et impacts potentiels.

Ensuite, mettre en œuvre un processus robuste de maîtrise des risques. Il s'agit d'identifier, évaluer, documenter, limiter et suivre en permanence les risques associés aux systèmes d'IA. Un tel processus permet une gestion proactive des problèmes potentiels avant qu'ils ne s'aggravent.

Mettre en place des processus d'audit interne rigoureux pour les systèmes d'IA. Ces contrôles réguliers permettent de maintenir l'intégrité du système et de garantir en permanence le respect des normes éthiques et des exigences opérationnelles.

Il est tout aussi important de préparer le personnel aux audits externes. Apporter une formation approfondie aux membres de l'équipe afin de les doter des connaissances et des compétences nécessaires pour interagir en toute confiance avec des auditeurs tiers, en assurant la transparence et la coopération.

Enfin, procéder à une évaluation approfondie pour savoir quels systèmes d'IA nécessitent une certification digne de confiance. Une fois celle-ci identifiée, élaborer un plan clair et réalisable pour obtenir cette certification. Cette étape renforce non seulement la crédibilité du système, mais démontre un engagement à maintenir des normes élevées en matière de gouvernance de l'IA.

En mettant en œuvre ces mesures, les parlements peuvent créer une culture de la redevabilité autour de leurs systèmes d'IA, en favorisant la confiance et en garantissant un déploiement responsable de cette puissante technologie.

Les *Lignes directrices pour l'IA dans les parlements* ont été produites par l'UIP en collaboration avec le Pôle parlementaire sur la science des données du [Centre pour l'innovation au parlement](#) de l'UIP. Ce document est soumis à une [licence Creative Commons Attribution-NonCommercial-ShareAlike 4.0 International](#). Il peut être librement partagé et réutilisé en mentionnant l'UIP. Pour plus d'informations sur les travaux de l'UIP en matière d'intelligence artificielle, veuillez consulter le site www.ipu.org/fr/impact/democratie-et-parlements-forts/intelligence-artificielle ou contacter innovation@ipu.org.



Union interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.

Lignes directrices pour l'IA dans les parlements

Principes éthiques : Équité et non- discrimination

À propos de cette sous-ligne directrice

Cette sous-ligne directrice fait partie de la ligne directrice Principes éthiques. Se reporter à la ligne directrice principale pour le contexte et une vue d'ensemble.

Cette sous-ligne directrice aborde le principe d'équité et de non-discrimination dans la gouvernance de l'IA pour les parlements, notamment la réduction des biais dans les processus législatifs et les interactions avec les citoyens. Elle souligne l'importance de la confiance et propose des recommandations spécifiques pour répondre aux biais potentiels.

Dans l'ensemble, cette sous-ligne directrice propose un cadre permettant aux parlements de développer et de maintenir des systèmes d'IA justes, non-discriminatoires et exempts de biais.

Pourquoi l'équité et la non-discrimination sont-elles importantes ?

L'équité peut être définie au niveau individuel (par exemple en traitant des personnes comparables de manière cohérente) ou au niveau du groupe. Dans ce dernier cas, il s'agit de regrouper les personnes en catégories et de veiller à ce que ces groupes soient traités équitablement.

L'équité, dans le contexte de l'IA, est la capacité des systèmes d'IA à ne pas faire de discriminations ou à ne pas renforcer les biais à l'encontre d'une personne ou d'un groupe. Ce principe repose sur l'impartialité et l'inclusion. Des décisions équitables et non discriminatoires présupposent donc des données et des algorithmes non biaisés.

Équité et non-discrimination dans la pratique

Pour que les systèmes d'IA soient équitables et non discriminatoires, les parlements doivent adopter une approche globale de la gestion des données et de l'atténuation des biais. Les composantes de cette approche sont détaillées ci-dessous :

- **Gestion de la qualité des données** : mettre en place des processus robustes pour gérer la qualité des données, en particulier pour les ensembles de données susceptibles d'être utilisés dans les systèmes d'IA. Mettre en œuvre des pratiques visant à garantir l'absence de biais dans les données et dans les modèles qui serviront à entraîner les algorithmes. Ces pratiques doivent tenir compte non seulement des biais dans les données et le traitement, mais aussi des biais cognitifs (pour plus d'informations sur ce sujet, voir la ligne directrice Risques et biais génériques et ses sous-lignes directrices).
- **Formation du personnel** : former le personnel à l'éthique des données, en mettant l'accent sur l'identification et la réduction des biais tout au long du processus de développement de l'IA.
- **Gouvernance des données** : mettre en œuvre un processus de gouvernance des données, avec une délimitation claire des responsabilités entre propriétaires et gestionnaires des données.
- **Collaboration** : faire en sorte que les services informatiques et les unités opérationnelles travaillent en étroite collaboration. Cette collaboration est essentielle pour prévoir, réduire et contrôler les biais tout au long du cycle de vie du système d'IA.
- **Comité ou équipe d'éthique des données** : mettre en place un comité d'éthique des données ou une équipe polyvalente capable d'analyser les biais potentiels et de les communiquer aux responsables et aux équipes informatiques pour chaque projet d'IA.
- **Diversité et inclusivité** : privilégier la diversité et l'inclusion lors de la constitution des équipes de projet et des comités d'éthique des données. En réunissant des personnes d'âges, de sexes, d'appartenances ethniques et de compétences différents, les parlements peuvent s'assurer qu'un large éventail de points de vue est entendu, ce qui réduit le risque que des biais potentiels soient occultés et améliore l'équité globale des systèmes d'IA.

Réduire les biais dans les processus parlementaires

Lors de la planification et du développement des systèmes d'IA destinés à être utilisés dans les processus législatifs, les parlements doivent :

- S'assurer que les données sont exemptes de biais concernant l'idéologie des partis politiques et les jugements de valeur antérieurs.
- Être conscients des éventuels biais historiques dans les données relatives aux réunions de commissions et aux sessions plénières.
- Établir des partenariats avec des organismes publics auprès desquels ils se procurent régulièrement des données externes pour les systèmes de rédaction de projets de loi basés sur l'IA, afin de maintenir la qualité des données.

- Être conscients des biais dans la traduction de textes et la transcription de la parole en texte.
- Confirmer que les informations produites par les systèmes d'IA générative sont exemptes de biais avant d'envisager de les utiliser.

Lors de la planification et du développement des systèmes d'IA destinés à être utilisés dans les processus de contrôle du gouvernement, les parlements doivent :

- Identifier les problèmes de qualité des données gouvernementales et alerter l'organisation gouvernementale en charge des données.
- Établir des partenariats avec les organisations gouvernementales chargées des données afin d'améliorer la qualité de ces dernières et de réduire les biais.

Lors de la planification et du développement des systèmes d'IA destinés à être utilisés dans les processus d'interaction avec les citoyens, les parlements doivent :

- Identifier les biais provenant des citoyens.
- Éviter d'intégrer les biais présentés par les citoyens.
- Éviter de faire apparaître des biais lors des échanges avec les citoyens.

Les *Lignes directrices pour l'IA dans les parlements* ont été produites par l'UIP en collaboration avec le Pôle parlementaire sur la science des données du [Centre pour l'innovation au parlement](#) de l'UIP. Ce document est soumis à une [licence Creative Commons Attribution-NonCommercial-ShareAlike 4.0 International](#). Il peut être librement partagé et réutilisé en mentionnant l'UIP. Pour plus d'informations sur les travaux de l'UIP en matière d'intelligence artificielle, veuillez consulter le site www.ipu.org/fr/impact/democratie-et-parlements-forts/lintelligence-artificielle ou contacter innovation@ipu.org.



Union interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.

Lignes directrices pour l'IA dans les parlements

Principes éthiques : Robustesse et sécurité

À propos de cette sous-ligne directrice

Cette sous-ligne directrice fait partie de la ligne directrice Principes éthiques. Se reporter à la ligne directrice principale pour le contexte et une vue d'ensemble.

Cette sous-ligne directrice aborde le principe de robustesse et sécurité dans la gouvernance de l'IA pour les parlements, en soulignant que, pour être dignes de confiance, les systèmes d'IA doivent être robustes face aux situations hostiles et aux changements dans l'environnement pour lequel ils ont été conçus.

Cette sous-ligne directrice présente le principe de robustesse et sécurité sous deux angles : la résilience aux défaillances, qui pourraient entraîner des atteintes aux personnes, aux organisations ou à l'environnement ou pourraient empêcher la traçabilité, et la résilience aux cyberattaques.

Dans l'ensemble, cette sous-ligne directrice propose un cadre permettant aux parlements de développer et de maintenir des systèmes d'IA robustes et sûrs.

Résilience aux cyberattaques

Les cyberattaques contre les systèmes d'IA exploitent à la fois l'opacité des algorithmes et leur forte dépendance aux données. De telles attaques peuvent être difficiles à détecter à temps et nécessitent des pratiques de gestion de la sécurité des systèmes d'IA qui englobent des techniques avancées de prévention et se concentrent sur le rétablissement des conditions normales de fonctionnement du système et de l'ensemble de l'environnement.

Résilience aux défaillances

Des défaillances peuvent survenir dans les systèmes d'IA si des variables prennent des valeurs inconnues ou fausses qui n'ont pas été prises en compte par le développeur et que celui-ci n'a pas prévu d'éviter dans son programme. Bien que les systèmes d'IA soient généralement censés être robustes, si de telles défaillances se produisent, un mécanisme doit exister pour rétablir en temps voulu et de manière

responsable le système à son état normal, avec une perte minimale de données ou un impact minimal sur le parlement.

Robustesse et sécurité dans la pratique

Pour garantir la robustesse et la sécurité des systèmes d'IA, les parlements doivent adopter une approche globale et dynamique de la gestion des risques qui s'adapte à l'environnement en constante évolution dans lequel ces systèmes opèrent. Les composantes de cette approche sont détaillées ci-dessous :

- **Test complet** : identifier et atténuer les cybermenaces ciblant spécifiquement les systèmes d'IA, sans négliger les autres vulnérabilités potentielles.
- **Pratiques de sécurité** : adapter les pratiques de sécurité aux défis particuliers posés par les systèmes d'IA et aux menaces auxquelles ils sont confrontés, notamment par une communication étroite et rapide entre les équipes chargées des données et les experts en sécurité de l'information. Lors du développement des systèmes d'IA, la cybersécurité doit être une considération majeure, intégrée dès le départ, et non pas ajoutée après coup.
- **Formation** : investir dans la formation continue des développeurs et du personnel chargé de la sécurité de l'information. Ce personnel doit connaître les techniques de prévention des cyberattaques contre les systèmes d'IA et disposer de stratégies de reprise après sinistre spécifiques à ces technologies.
- **Collaboration interne** : veiller à ce que les unités internes responsables des systèmes d'IA travaillent en étroite collaboration avec les services informatiques afin d'établir des paramètres clairs pour surveiller le comportement des systèmes et définir des seuils d'alerte en cas d'activité suspecte.
- **Partenariats externes** : créer des partenariats avec d'autres institutions publiques. Ces alliances facilitent une communication rapide et efficace sur les menaces émergentes et les nouvelles catégories d'attaques. Elles constituent également une plateforme de partage d'expériences – réussites comme échecs – dans la mise en œuvre de diverses techniques et technologies de sécurité.

En adoptant cette approche holistique, les parlements peuvent créer un cadre résilient pour les systèmes d'IA qui peuvent ainsi résister aux menaces, s'adapter aux changements et continuer à servir de manière efficace et sûre leur objectif.

Maintenir la sécurité lors de l'utilisation de l'IA générative

Lors de la mise en œuvre de l'IA générative dans des contextes parlementaires, les considérations de sécurité sont primordiales :

- Assurer un contrôle strict de l'accès aux données, en veillant à ce que les systèmes et outils d'IA n'interagissent qu'avec des données spécifiquement autorisées pour l'usage auquel elles sont destinées. Cette approche permet de protéger les informations sensibles et de maintenir l'intégrité des processus parlementaires.

- Si le transfert de données vers des services externes sur le cloud pose des problèmes de sécurité ou présente d'autres risques, il convient d'étudier d'autres solutions. Une option viable consiste à utiliser des modèles d'IA générative à source ouverte pouvant être exécutés localement sur les propres systèmes du parlement. Cette stratégie permet de bénéficier des avantages de l'IA générative tout en offrant un contrôle total sur la sécurité, la gestion et l'intégrité des données.

En adoptant ces mesures, les parlements peuvent exploiter la puissance de l'IA générative tout en respectant les normes les plus strictes en matière de protection des données et de sécurité opérationnelle.

Les *Lignes directrices pour l'IA dans les parlements* ont été produites par l'UIP en collaboration avec le Pôle parlementaire sur la science des données du [Centre pour l'innovation au parlement](#) de l'UIP. Ce document est soumis à une [licence Creative Commons Attribution-NonCommercial-ShareAlike 4.0 International](#). Il peut être librement partagé et réutilisé en mentionnant l'UIP. Pour plus d'informations sur les travaux de l'UIP en matière d'intelligence artificielle, veuillez consulter le site www.ipu.org/fr/impact/democratie-et-parlements-forts/intelligence-artificielle ou contacter innovation@ipu.org.



Union interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.

Lignes directrices pour l'IA dans les parlements

Principes éthiques : Autonomie et contrôle humains

À propos de cette sous-ligne directrice

Cette sous-ligne directrice fait partie de la ligne directrice Principes éthiques. Se reporter à la ligne directrice principale pour le contexte et une vue d'ensemble.

Cette sous-ligne directrice examine le principe d'autonomie et contrôle humains dans la gouvernance de l'IA pour les parlements. Il s'agit du mode d'interaction entre les systèmes d'IA et les humains, ainsi que de la manière dont les informations sont stockées, transmises et sécurisées. Elle souligne que les parlements, en tant que catalyseurs d'une société démocratique, florissante et équitable, doivent accompagner l'action de l'utilisateur et défendre les droits fondamentaux, et que, dans un contexte d'IA, cela nécessite un contrôle humain.

Dans cette sous-ligne directrice, une attention particulière est accordée aux défis posés par l'IA générative, en soulignant la nécessité de disposer de robustes canaux de retour d'information et de contrôles humains fréquents.

Dans l'ensemble, cette sous-ligne directrice propose un cadre permettant aux parlements de développer et de maintenir des systèmes d'IA encourageant l'autonomie humaine et permettant un contrôle humain.

Autonomie humaine et protection des droits des citoyens

Les êtres humains doivent être libres d'exprimer leurs opinions et de prendre des décisions concernant leur vie sans interférence, coercition ou manipulation. Pour garantir que les systèmes d'IA n'influent pas négativement sur les droits des citoyens, il est essentiel que les parlements comprennent comment ces systèmes interagissent avec les personnes et comment les informations sont stockées, transmises et sécurisées.

Le respect de l'autonomie humaine est particulièrement difficile dans certains domaines, notamment les recherches sur le web, la curation de contenus, la modération de contenus, les activités de navigation et le stockage sur le cloud de

courriels et de communications textuelles. Lorsque les parlements s'appuient sur des systèmes d'IA pour exécuter des fonctions publiques essentielles, ils doivent veiller à ce que la conception et le fonctionnement de ces systèmes soient conformes aux normes internationales en matière de droits de l'homme, dans le cadre de leur devoir de promotion de la liberté d'expression.

En outre, pour préserver l'action humaine, les interactions directes entre les utilisateurs finaux humains et le système d'IA doivent être établies de manière à éviter de simuler des relations sociales ou d'encourager des comportements potentiellement négatifs ou addictifs.

Contrôle humain

Dans la gestion quotidienne des organisations, le contrôle humain s'exerce par la supervision humaine des éléments produits par un système d'IA. Les utilisateurs et les responsables des systèmes d'IA analysent ces éléments pour déterminer si des comportements indésirables se sont produits, si les règles établies lors de la phase de développement doivent être modifiées ou s'il existe des biais dans les données qui sont passés inaperçus lors du développement du système.

La nature du contrôle humain dépend du type d'application de l'IA. Une supervision peut se faire pendant le développement, sur une base continue, ou une fois que le système est en production, afin d'avoir un retour d'information sur les éléments produits par le système.

Trois types de supervision humaine peuvent être appliqués aux systèmes d'IA :

- **L'humain intervient dans le processus** : dans ce modèle, un humain agit en médiateur de toutes les décisions prises par le système d'IA. Bien que cette approche offre le plus haut niveau de contrôle humain, elle n'est pas toujours souhaitable ou réalisable, en particulier avec les systèmes conçus pour une prise de décision rapide ou le traitement de gros volumes de données.
- **L'humain supervise le processus** : cette approche permet une intervention humaine pendant la phase de développement du projet. Une fois que le système est opérationnel, le rôle humain consiste à surveiller le fonctionnement et les décisions du système. Cette approche concilie l'automatisation et le contrôle humain, ce qui permet d'intervenir en cas de besoin.
- **L'humain reste aux commandes** : il s'agit de la forme de contrôle la plus complète, qui va au-delà du fonctionnement immédiat du système d'IA pour prendre en compte les incidences globales économiques, sociales, juridiques et éthiques. Dans le cadre de ce modèle, le contrôle peut même s'étendre à la société dans son ensemble, l'opinion des citoyens sur le comportement du système d'IA permettant d'avoir une vue d'ensemble sur ses effets et ses implications.

La distinction entre ces trois approches – l'humain intervient dans le processus, l'humain supervise le processus et l'humain reste aux commandes – réside

principalement dans le niveau d'autonomie accordé au système d'IA et dans la portée du contrôle humain. Ces concepts sont synthétisés au tableau 1 ci-dessous :

Tableau 1 : modèles d'interaction humain-IA

	"HUMAN-IN-THE-LOOP (HITL)"	"HUMAN-ON-THE-LOOP (HOTL)"	"HUMAN-IN-COMMAND (HIC)"
Niveau d'implication humaine	Participation continue, collaborative et active à la prise de décision	Superviser, intervenir seulement lorsque nécessaire	Autorité décisionnelle ultime
Autonomie de l'IA	Dépend de la poignée de main humaine, varie, agit généralement de manière autonome jusqu'à ce qu'une révision humaine soit nécessaire	Fonctionne de manière autonome sous la surveillance humaine	Peut agir de manière autonome mais ne décidera jamais de manière autonome
Efficacité	Inférieur, en raison du besoin d'intervention humaine constante	Supérieur à HITL, équilibré avec surveillance	Varie, privilégie le contrôle à l'efficacité
Contrôle et sécurité	Contrôle élevé, permet des décisions nuancées	Contrôle équilibré, efficace pour les tâches de routine	Contrôle maximal

En mettant en œuvre ces approches de contrôle, les parlements peuvent exploiter les avantages de l'IA tout en conservant les aspects essentiels de contrôle humain et de redevabilité, préservant ainsi les principes démocratiques et la confiance des citoyens.

Autonomie et contrôle humains dans la pratique

Pour préserver l'autonomie humaine et conserver un contrôle adéquat sur les systèmes d'IA, les parlements doivent adopter une approche globale. Les composantes de cette approche sont détaillées ci-dessous :

- **Évaluation des risques** : procéder à une évaluation approfondie des risques de chaque système d'IA, en accordant une attention particulière à ceux qui interagissent directement avec les utilisateurs finaux humains. Pour ces systèmes, identifier tout risque de confusion quant à la personne ou au dispositif participant à l'interaction.
- **Règles** : définir des règles claires pour les interactions IA-humain afin d'éviter toute manipulation ou la création de relations sociales inappropriées. Le type de contrôle requis pour chaque système d'IA doit être déterminé en fonction de son profil de risque spécifique.
- **Normes et tests** : élaborer un ensemble de critères clairs et mesurables pour les comportements acceptables et inacceptables de l'IA, et établir un plan de test complet pour étudier toute la gamme de comportements du système. La politique du parlement en matière d'IA doit désigner un poste spécifique ou un service chargé de l'organisation ayant le pouvoir de retirer un système d'IA de l'exploitation s'il ne peut pas répondre à ces normes de comportement.
- **Formation** : proposer au personnel technique et aux responsables une formation complète sur le processus d'évaluation, notamment sur l'utilisation d'outils ou de fonctionnalités spécifiques intégrés dans le système d'IA lui-même.
- **Remontée des informations** : produire régulièrement des rapports de contrôle, adaptés au personnel technique et aux responsables.
- **Analyse** : mettre en place une procédure rapide et efficace d'analyse des rapports sur le contrôle humain afin de s'assurer que tout problème ou

difficulté est traité rapidement, ce qui permet de préserver l'intégrité et la fiabilité des systèmes d'IA utilisés.

En mettant en œuvre ces pratiques, les parlements peuvent tirer parti des capacités des systèmes d'IA tout en veillant à ce qu'ils restent sous un contrôle humain approprié et respectent l'autonomie humaine.

Contrôle humain de l'IA générative

Les parlements doivent mettre en place des mécanismes de contrôle robustes pour l'IA générative :

- Créer un canal numérique pour le retour d'information des utilisateurs sur les éléments produits par l'IA.
- Investir dans la formation du personnel pour un contrôle efficace de l'IA.
- Effectuer des contrôles humains plus fréquents sur les contenus générés par l'IA, compte tenu des progrès rapides de cette technologie.
- Sélectionner avec soin les outils d'IA générative et s'assurer que tous les utilisateurs comprennent leurs limitations spécifiques.

Ces mesures permettent aux parlements de tirer parti de l'IA générative tout en maintenant un contrôle humain essentiel et des normes éthiques.

Les *Lignes directrices pour l'IA dans les parlements* ont été produites par l'UIP en collaboration avec le Pôle parlementaire sur la science des données du [Centre pour l'innovation au parlement](#) de l'UIP. Ce document est soumis à une [licence Creative Commons Attribution-NonCommercial-ShareAlike 4.0 International](#). Il peut être librement partagé et réutilisé en mentionnant l'UIP. Pour plus d'informations sur les travaux de l'UIP en matière d'intelligence artificielle, veuillez consulter le site www.ipu.org/fr/impact/democratie-et-parlements-forts/intelligence-artificielle ou contacter innovation@ipu.org.



Union interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.

Lignes directrices pour l'IA dans les parlements

Principes éthiques : Bien-être environnemental et sociétal

À propos de cette sous-ligne directrice

Cette sous-ligne directrice fait partie de la ligne directrice Principes éthiques. Se reporter à la ligne directrice principale pour le contexte et une vue d'ensemble.

Cette sous-ligne directrice examine le principe du bien-être environnemental et sociétal dans la gouvernance de l'IA pour les parlements. Elle souligne qu'en raison de l'omniprésence de l'IA dans la société, cette technologie doit servir au bien-être des personnes. Elle précise en outre que les applications de l'IA ne doivent pas avoir d'incidence négative sur le bien-être physique et mental des personnes, ni nuire à l'environnement ou à la société.

Dans l'ensemble, cette sous-ligne directrice propose un cadre permettant aux parlements de développer et de maintenir des systèmes d'IA protégeant et encourageant le bien-être environnemental et sociétal.

Le bien-être environnemental et sociétal dans la pratique

Pour garantir que les systèmes d'IA œuvrent en faveur du bien-être environnemental et sociétal, les parlements doivent adopter une approche globale. Les composantes de cette approche sont détaillées ci-dessous :

- **Identification des parties prenantes** : identifier les parties prenantes potentiellement concernées (personnes, organisations et environnement) lors de la planification du système d'IA.
- **Approvisionnement** : privilégier les fournisseurs respectueux de l'environnement dans les marchés publics liés à l'IA.
- **Évaluation d'impact** : évaluer l'impact d'un système d'IA sur toutes les parties prenantes tout au long de son cycle de vie.
- **Retour d'information** : mettre en œuvre des mécanismes de retour d'information des utilisateurs afin d'évaluer l'impact d'un système d'IA sur les processus de travail.

- **Interaction avec les citoyens** : veiller à ce que les interactions de l'IA avec les citoyens soient non biaisées et précises.
- **Informations erronées** : vérifier que les communications générées par l'IA ne contiennent pas d'informations erronées.

Les *Lignes directrices pour l'IA dans les parlements* ont été produites par l'UIP en collaboration avec le Pôle parlementaire sur la science des données du [Centre pour l'innovation au parlement](#) de l'UIP. Ce document est soumis à une [licence Creative Commons Attribution-NonCommercial-ShareAlike 4.0 International](#). Il peut être librement partagé et réutilisé en mentionnant l'UIP. Pour plus d'informations sur les travaux de l'UIP en matière d'intelligence artificielle, veuillez consulter le site www.ipu.org/fr/impact/democratie-et-parlements-forts/lintelligence-artificielle ou contacter innovation@ipu.org.



Union interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.

Lignes directrices pour l'IA dans les parlements

Principes éthiques : Propriété intellectuelle

À propos de cette sous-ligne directrice

Cette sous-ligne directrice fait partie de la ligne directrice Principes éthiques. Se reporter à la ligne directrice principale pour le contexte et une vue d'ensemble.

Cette sous-ligne directrice examine le principe de propriété intellectuelle dans la gouvernance de l'IA pour les parlements. Elle souligne que toutes les personnes impliquées dans le cycle de vie d'un système d'IA, y compris les utilisateurs, doivent respecter la propriété intellectuelle afin de protéger l'investissement dans le contenu original qu'ont réalisé les détenteurs de droits. Elle traite des droits d'auteur, des droits accessoires et des restrictions contractuelles en matière d'accès au contenu et d'utilisation de ce dernier.

Dans l'ensemble, cette sous-ligne directrice propose un cadre permettant aux parlements de développer et de maintenir des systèmes d'IA respectant les droits de propriété intellectuelle.

Protéger la propriété intellectuelle dans les systèmes d'IA

Pour protéger la propriété intellectuelle dans les systèmes d'IA, les parlements doivent adopter une approche globale. Les composantes de cette approche sont détaillées ci-dessous :

- Avant de commencer à développer un système d'IA, rechercher l'existence de données protégées par le droit d'auteur et de conditions contractuelles.
- Lors de l'utilisation de l'IA générative, vérifier si les sources des données présentées génèrent des contenus protégés par le droit d'auteur.
- Définir les types de documents pour lesquels l'IA générative ne peut pas servir à générer du contenu.
- Indiquer expressément aux lecteurs si le contenu d'un document a été rédigé à l'aide de l'IA générative.
- Protéger les travaux non publiés ou sensibles du parlement en évitant de les télécharger vers un système d'IA en ligne, à moins d'avoir l'assurance que ces données ne seront pas réutilisées.
- Former le personnel interne aux implications techniques et éthiques des droits de propriété intellectuelle.

Lignes directrices pour l'IA dans les parlements

- Créer une procédure spécifique d'évaluation par les pairs pour les chercheurs qui utilisent l'IA générative, afin de maintenir des normes de qualité élevées et de se protéger contre les violations des droits de propriété intellectuelle.

Les *Lignes directrices pour l'IA dans les parlements* ont été produites par l'UIP en collaboration avec le Pôle parlementaire sur la science des données du [Centre pour l'innovation au parlement](#) de l'UIP. Ce document est soumis à une [licence Creative Commons Attribution-NonCommercial-ShareAlike 4.0 International](#). Il peut être librement partagé et réutilisé en mentionnant l'UIP. Pour plus d'informations sur les travaux de l'UIP en matière d'intelligence artificielle, veuillez consulter le site www.ipu.org/fr/impact/democratie-et-parlements-forts/intelligence-artificielle ou contacter innovation@ipu.org.



Union interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.

Lignes directrices pour l'IA dans les parlements

Présentation des applications d'IA

Public concerné

Cette ligne directrice de haut niveau est destinée aux hauts fonctionnaires parlementaires, au personnel parlementaire et aux parlementaires désireux de mieux comprendre l'impact que l'IA peut avoir sur les travaux du parlement.

À propos de cette ligne directrice

Cette ligne directrice présente des considérations et des recommandations pour les parlements confrontés à de nouveaux défis en matière d'approvisionnement, de mise en œuvre et de gestion des systèmes d'IA, alors que cette technologie est de plus en plus répandue dans les logiciels standard. Elle traite de la manière dont les parlements peuvent aborder les produits du commerce dotés d'IA tout en adhérant aux principes éthiques et aux stratégies de gestion des risques décrits dans les présentes Lignes directrices.

Considérations relatives aux approvisionnements

De plus en plus, de nombreux logiciels standard sont dotés de fonctionnalités d'IA. Cette intégration de l'IA est souvent opaque et l'utilisateur ne voit pas immédiatement quel est son apport, ni comment elle opère :

- Les produits Microsoft 365 et Microsoft Edge commencent à intégrer l'IA de Microsoft Co-pilot.
- Google Docs dispose déjà de nouvelles fonctions d'IA telles que "Aidez-moi à écrire", "Composition intelligente", "Résumés" et "Saisie vocale".
- Adobe Acrobat a intégré plusieurs fonctionnalités d'IA, notamment l'assistant pour la génération de résumés et la création d'aperçus multi-documents.
- Les logiciels d'édition photo et vidéo contiennent souvent des fonctions d'IA qui facilitent le rendu des images retouchées.

Lorsqu'ils se procurent des produits améliorés par l'IA, les parlements doivent donc faire preuve de diligence raisonnable pour s'assurer que ces produits correspondent à leurs normes éthiques et à leurs besoins opérationnels.

Récapitulatif :

- Procéder à des évaluations approfondies des fournisseurs, en se concentrant sur l'éthique de l'IA et les pratiques en matière de données.
- Évaluer les fonctionnalités de l'IA par rapport aux besoins parlementaires et aux lignes directrices portant sur l'éthique.
- Veiller à ce que les contrats comprennent des clauses strictes sur la protection des données et la redevabilité de l'IA.

Stratégie de mise en œuvre

Une approche mesurée de la mise en œuvre permet aux parlements d'évaluer l'impact des fonctionnalités de l'IA et son adéquation avec les processus existants. Commencer par une phase pilote permet d'élaborer des protocoles clairs pour l'utilisation de l'IA et de mettre en place des mécanismes de contrôle.

Récapitulatif :

- Commencer par une phase pilote pour évaluer l'impact de l'IA et son adéquation.
- Élaborer des protocoles pour élargir ou restreindre les fonctions de l'IA selon la sensibilité de la tâche.
- Mettre en place des mécanismes de contrôle pour les décisions ou les suggestions basées sur l'IA.

Formation et sensibilisation des utilisateurs

Une formation complète est essentielle pour s'assurer que le personnel peut exploiter efficacement les fonctions de l'IA tout en comprenant leurs limites et les risques potentiels. Ceci est particulièrement important compte tenu des considérations éthiques et des biais potentiels inhérents aux systèmes d'IA.

Récapitulatif :

- Élaborer des programmes de formation soulignant les avantages et les risques de l'IA (notamment la maîtrise des données et la maîtrise de l'IA).
- Créer des lignes directrices pour une utilisation appropriée des fonctionnalités de l'IA.
- Former le personnel à la détection et à l'évaluation critique des contenus générés par l'IA.

Gestion continue et considérations éthiques

Au fur et à mesure que les capacités de l'IA évoluent, les parlements doivent régulièrement réexaminer et mettre à jour leurs politiques et pratiques. Il s'agit notamment de conserver une communication ouverte avec les fournisseurs, de procéder à des audits périodiques et de veiller à ce que des principes éthiques tels que l'équité, la transparence et le contrôle humain soient respectés en permanence.

Récapitulatif :

- Réexaminer et mettre à jour régulièrement les politiques d'utilisation de l'IA.
- Conserver des canaux de communication ouverts avec les fournisseurs.
- Réaliser périodiquement des audits sur l'utilisation et l'impact des fonctions de l'IA.
- Évaluer et atténuer les biais potentiels dans les fonctions améliorées par l'IA.
- Garantir la transparence et conserver un contrôle humain sur l'utilisation de l'IA.

Gouvernance des données et évaluation des performances

Une gouvernance stricte des données est essentielle lors de l'utilisation de produits améliorés par l'IA, en particulier en raison de la nature sensible des travaux parlementaires. Des évaluations régulières des performances permettent de s'assurer que les fonctionnalités de l'IA continuent de répondre aux besoins du parlement et aux normes éthiques.

Récapitulatif :

- Mettre en place des contrôles stricts d'accès aux données pour les fonctions améliorées par l'IA.
- Veiller au respect des réglementations sur la protection des données et des politiques parlementaires.
- Évaluer régulièrement l'efficacité et la pertinence des fonctionnalités de l'IA.
- Recueillir les commentaires des utilisateurs afin d'étayer les décisions futures en matière d'approvisionnement et de mise en œuvre.

Conclusion

En suivant ces recommandations et ces listes de contrôle, les parlements peuvent exploiter les avantages des produits du commerce améliorés par l'IA tout en atténuant les risques et en respectant les normes éthiques. Cette démarche est conforme au cadre général de gouvernance de l'IA décrit dans ces Lignes directrices, ce qui garantit une approche cohérente et responsable de l'adoption de l'IA dans tous les domaines des travaux parlementaires.

Les *Lignes directrices pour l'IA dans les parlements* ont été produites par l'UIP en collaboration avec le Pôle parlementaire sur la science des données du [Centre pour l'innovation au parlement](#) de l'UIP. Ce document est soumis à une [licence Creative Commons Attribution-NonCommercial-ShareAlike 4.0 International](#). Il peut être librement partagé et réutilisé en mentionnant l'UIP. Pour plus d'informations sur les travaux de l'UIP en matière d'intelligence artificielle, veuillez consulter le site www.ipu.org/fr/impact/democratie-et-parlements-forts/lintelligence-artificielle ou contacter innovation@ipu.org.



Union interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.

Lignes directrices pour l'IA dans les parlements

Formation à la maîtrise des données et à la maîtrise l'IA

Public concerné

Cette ligne directrice s'adresse à un public varié au sein des parlements, notamment au personnel et aux parlementaires sans expertise préalable en matière d'IA, au personnel d'encadrement chargé de la mise en œuvre de l'IA, aux décideurs à différents niveaux (en particulier ceux s'occupant des budgets de formation et de développement du personnel), aux utilisateurs des technologies parlementaires et au personnel technique impliqué dans la production de l'IA et les approvisionnements en la matière.

À propos de cette ligne directrice

Cette ligne directrice met l'accent sur l'importance de la sensibilisation et de la formation à la maîtrise des données et à la maîtrise de l'IA dans les parlements. Elle souligne la nécessité d'un programme de formation complet adapté aux différentes fonctions au sein du parlement, notamment les décideurs, les utilisateurs, le personnel technique et les parlementaires, et propose des recommandations détaillées sur le contenu de la formation dans les deux domaines.

La sous-ligne directrice relative à la maîtrise de l'IA comprend les principes fondamentaux de l'IA, les bases sur l'apprentissage automatique, les implications éthiques et les applications pratiques de la gouvernance. La sous-ligne directrice relative à la maîtrise des données englobe quant à elle des sujets tels que les principes de gestion des données, la collecte, le nettoyage et l'analyse des données, ainsi que des considérations éthiques.

Comme le souligne cette ligne directrice, il est essentiel de comprendre les avantages et les risques de l'IA dans un contexte parlementaire, ainsi que les considérations éthiques qui s'y rattachent. Elle met également l'accent sur la nécessité d'une approche pluridisciplinaire et du développement d'une culture axée sur les données au sein des parlements.

Dans l'ensemble, cette ligne directrice conseille les parlements afin que ceux-ci renforcent leurs capacités et préparent leur personnel à une utilisation efficace et responsable des technologies de l'IA.

Nécessité d'une formation

Le potentiel de transformation de l'IA dans les parlements implique une préparation et une formation complètes du personnel. Tous les membres du personnel parlementaire – des responsables de la mise en œuvre technique aux utilisateurs finaux – bénéficieront grandement d'une compréhension générale de l'IA et, plus spécifiquement, de son impact sur leur fonction. La connaissance des considérations éthiques et des complexités qui y sont liées est également importante.

En renforçant stratégiquement les compétences et les capacités de leur personnel, les parlements peuvent optimiser les avantages de l'IA tout en gérant efficacement ses risques, en évitant à la fois de surestimer son impact et de sous-estimer les défis qu'elle pose.

Les systèmes d'IA reposant sur les données, les programmes de formation parlementaire doivent couvrir à la fois la maîtrise de l'IA et celle des données – puisque des données de bonne qualité, bien gérées et comprises sont au cœur d'une mise en œuvre réussie de l'IA. Il est essentiel que les parlements commencent à développer ces programmes avant de travailler avec l'IA.

Qu'est-ce que la maîtrise des données ?

La maîtrise des données est la capacité à lire, comprendre, créer et communiquer des données en tant qu'informations. Il s'agit de savoir comment collecter, analyser, interpréter et présenter efficacement des données de manière significative. La maîtrise des données comprend la connaissance de leur origine et la compréhension des concepts statistiques de base et des techniques de présentation et de visualisation des données. La maîtrise des données est essentielle pour évaluer de manière critique les arguments et les conclusions fondés sur les données.

Les personnes souhaitant connaître ce sujet de manière plus pointue devront comprendre les points suivants :

- Définir les questions stratégiques auxquelles les données doivent répondre.
- Identifier et analyser les dépendances entre les questions et les données.
- Concevoir des architectures de données.
- Mettre en œuvre une gouvernance et une gestion des données.
- Analyser et traiter les données, notamment les pratiques d'éthique des données.
- Réaliser des produits numériques basés sur l'analyse des données, notamment des tableaux de bord et des visuels.

Qu'est-ce que la maîtrise de l'IA ?

La maîtrise de l'IA consiste à comprendre ses principes de base, ses capacités et ses limitations, ce qui est essentiel pour prendre des décisions motivées en matière d'adoption et de contrôle de l'IA dans les parlements. Il s'agit de la capacité à bien

cerner les applications de l'IA, à comprendre des concepts fondamentaux tels que l'apprentissage automatique et l'analyse des données, et à évaluer de manière critique les impacts potentiels de l'IA. Un personnel compétent est mieux à même de tirer parti de l'IA pour améliorer les fonctions parlementaires tout en identifiant et en atténuant les risques, garantissant ainsi une utilisation responsable de l'IA conforme aux principes démocratiques.

Un niveau plus avancé de maîtrise de l'IA englobe une compréhension approfondie des éléments suivants :

- Les principes fondamentaux de l'IA.
- Les risques des systèmes d'IA ainsi que la valeur métier et les résultats qui en découlent.
- La technologie et les applications.
- Les méthodes analytiques et algorithmiques.
- Les données et la plupart des domaines nécessaires à leur maîtrise.
- Considérations éthiques relatives à l'IA.

Relation entre maîtrise des données et maîtrise de l'IA

Dans les parlements, la maturité en matière de données est une condition préalable à la maturité en matière d'IA et elle nécessite des équipes de travail pluridisciplinaires dans l'ensemble du portefeuille de produits et tout au long du cycle de vie du système. Il est essentiel que toutes les initiatives d'IA prennent en compte les processus de gouvernance et de gestion des données et, comme le montre la figure 1 ci-dessous, que la maîtrise des données soit une condition préalable à la formation à la maîtrise de l'IA.

Figure 1 : Fonctions possibles à prendre en compte dans les programmes de formation à la maîtrise de l'IA et à la maîtrise des données



La figure ci-dessus souligne l'importance de lancer un programme de maîtrise des données avant de travailler avec l'IA et la raison pour laquelle les parlements doivent disposer d'un plan pour garantir de bons niveaux de maîtrise de l'IA.

En outre, l'émergence de l'IA générative met la technologie à la portée de l'utilisateur final et lui donne le pouvoir de l'exploiter dans son travail. C'est pourquoi le personnel et les parlementaires doivent comprendre les principes de base de la maîtrise des données et de la maîtrise de l'IA, notamment les risques et les inconvénients, avant d'utiliser ces outils au parlement.

Maîtrise des données dans un contexte d'IA

En mettant en place un programme de formation et en établissant des bases solides en matière de gestion des données, les parlements peuvent exploiter tout le potentiel de leurs données afin de s'appuyer sur une prise de décision fondée sur des éléments probants, d'enclencher la confiance des citoyens et de défendre les principes démocratiques.

Pour plus d'informations sur les exigences en matière de formation à la maîtrise des données dans le cadre du recours à l'IA, se reporter à la sous-ligne directrice Formation à la maîtrise des données et à la maîtrise de l'IA : Maîtrise des données dans un contexte d'IA.

Renforcer la maîtrise de l'IA

La maîtrise de l'IA est essentielle dans les parlements, car elle permet aux parlementaires, aux décideurs et au personnel de faire des choix éclairés sur l'adoption de l'IA, d'élaborer des politiques et des réglementations appropriées et de superviser efficacement les initiatives basées sur l'IA.

Le fait de disposer d'un personnel bien formé connaissant au moins les principes de base de l'IA aidera le parlement à tirer parti des possibilités offertes par cette technologie, en vue d'améliorer les fonctions parlementaires, et à atténuer les risques potentiels.

Pour plus d'informations sur le renforcement de la maîtrise de l'IA dans les parlements, se reporter à la sous-ligne directrice Formation à la maîtrise des données et à la maîtrise de l'IA : Renforcer la maîtrise de l'IA.

Les *Lignes directrices pour l'IA dans les parlements* ont été produites par l'UIP en collaboration avec le Pôle parlementaire sur la science des données du [Centre pour l'innovation au parlement](#) de l'UIP. Ce document est soumis à une [licence Creative Commons Attribution-NonCommercial-ShareAlike 4.0 International](#). Il peut être librement partagé et réutilisé en mentionnant l'UIP. Pour plus d'informations sur les travaux de l'UIP en matière d'intelligence artificielle, veuillez consulter le site www.ipu.org/fr/impact/democratie-et-parlements-forts/intelligence-artificielle ou contacter innovation@ipu.org.



Union interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.

Lignes directrices pour l'IA dans les parlements

Formation à la maîtrise des données et à la maîtrise de l'IA : La maîtrise des données dans un contexte d'IA

À propos de cette sous-ligne directrice

Cette sous-ligne directrice fait partie de la ligne directrice Formation à la maîtrise des données et à la maîtrise de l'IA. Se reporter à la ligne directrice principale pour le contexte et une vue d'ensemble.

Pourquoi la maîtrise des données est-elle importante ?

La maîtrise des données est la capacité à lire, comprendre, créer et communiquer des données en tant qu'informations. Il s'agit de savoir comment collecter, analyser, interpréter et présenter efficacement des données de manière significative. La maîtrise des données comprend la connaissance de leur origine et la compréhension des concepts statistiques de base et des techniques de présentation et de visualisation des données. La maîtrise des données est essentielle pour évaluer de manière critique les arguments et les conclusions fondés sur les données.

Dans les parlements, les données sont devenues un atout essentiel quel que soit le domaine d'activité. Les parlements s'appuyant de plus en plus sur les données pour remplir leur mandat, on ne saurait trop insister sur l'importance de pratiques solides de gestion des données. La maîtrise de ces dernières permet aux parlements d'exploiter pleinement le potentiel de leurs données, de prendre des décisions motivées, d'améliorer la transparence, d'encourager la confiance des citoyens et de renforcer le socle de la gouvernance démocratique. C'est un élément fondamental pour l'adoption de l'IA.

Formation à la maîtrise des données à l'intention des parlementaires et du personnel non technique

Les utilisateurs représentent d'importants acteurs dans une culture des données, car ils ajoutent ces dernières à de nombreux systèmes et sont souvent ceux qui sont en contact direct avec les données. Il est essentiel qu'ils comprennent les principes de base des données et soient attentifs aux erreurs ou problèmes éventuels.

De plus en plus, les utilisateurs extraient, combinent et réorganisent les données, souvent pour en faire des rapports ou des tableaux de bord. Dans tous les cas, cela nécessite une assurance qualité ainsi qu'une compréhension de l'origine des données et de leur signification.

L'IA peut être un puissant outil d'analyse et de compréhension des données et des tendances. Mais elle peut aussi être peu fiable, c'est pourquoi la maîtrise des données est particulièrement importante dans ce contexte.

Les parlements peuvent développer ou acquérir des programmes de formation sur les sujets suivants afin de parvenir à un bon niveau de maîtrise des données chez les parlementaires et un personnel non technique très diversifié :

- Introduction à la maîtrise des données
- Collecte et gestion des données
- Fondements de l'analyse des données
- Visualisation et présentation des données
- Usage éthique des données et confidentialité
- Prise de décision fondée sur les données
- Introduction à l'IA et à l'apprentissage automatique
- Pensée critique avec des données

Ces cours pourraient être proposés à plusieurs niveaux (élémentaire, intermédiaire ou avancé) pour répondre aux besoins des apprenants occupant différents postes et ayant divers niveaux d'exposition aux systèmes basés sur l'IA au sein du parlement.

Formation à la maîtrise des données à l'intention des décideurs

La maîtrise des données liées à l'IA est essentielle pour les hauts fonctionnaires et les décideurs des parlements, car elle permet de prendre des décisions motivées, de gérer efficacement les risques et de planifier stratégiquement l'adoption de l'IA. Les dirigeants maîtrisant le sujet des données sont en mesure de superviser les projets d'IA, d'optimiser l'affectation des ressources et de stimuler l'innovation, tout en veillant à ce que l'IA soit utilisée dans le respect de l'éthique.

En dotant les décideurs de ces compétences, les parlements peuvent s'assurer que l'adoption de l'IA est intelligemment pilotée, en adéquation avec les objectifs institutionnels, tout en respectant les normes éthiques et les meilleures pratiques.

Un programme ciblé de formation à la maîtrise des données destiné aux hauts fonctionnaires et aux décideurs peut comprendre les points suivants :

- **Atelier dédié** : cette formation traite de l'importance des initiatives basées sur les données, de la maturité en matière d'IA et des risques associés. On présente aux participants une vue d'ensemble des concepts fondamentaux de la gestion des données, adaptée à leur niveau, et ils parviennent à une compréhension globale du paysage de l'IA dans un contexte parlementaire.
- **Apprentissage en flux tendu et ressources individualisées** : des ressources d'apprentissage supplémentaires permettent aux hauts fonctionnaires et aux décideurs de mettre en œuvre dans la pratique leurs connaissances et leur compréhension de l'IA.

Formation à la maîtrise des données à l'intention du personnel technique

La formation à la maîtrise des données est d'une importance capitale pour le personnel technique, car il se trouve en première ligne pour la mise en œuvre et la gestion des systèmes d'IA dans les parlements. Son expertise a un impact direct sur l'efficacité, l'usage éthique et la sécurité des applications de l'IA dans les activités parlementaires.

Un programme de formation à la maîtrise des données destiné à ce public peut être structuré comme suit, en fonction des besoins du parlement :

- **Fondements de la gestion des données** : le programme commence par une vue d'ensemble des concepts fondamentaux de la gestion des données permettant aux participants d'acquérir une bonne compréhension des types de données, de l'intégrité, de la gouvernance et de la gestion du cycle de vie. Ce socle de connaissances est essentiel, car la qualité et la gestion des données ont une incidence directe sur les performances et la fiabilité des systèmes d'IA.
- **Compétences pratiques** : le programme se poursuit par des compétences pratiques en matière de collecte, de nettoyage et de stockage des données. Ces compétences sont essentielles pour préparer et maintenir les ensembles de données de haute qualité sur lesquels s'appuient les systèmes d'IA. Des sujets avancés comme la gestion des bases de données, les solutions de stockage sur le cloud et les techniques de visualisation des données peuvent être inclus pour s'assurer que le personnel technique est en mesure de traiter et de communiquer efficacement des informations à partir d'ensembles de données complexes et de grande taille.
- **Aspects non techniques** : il faut noter que le programme aborde également des sujets non techniques clés, notamment l'éthique des données, la conformité juridique et l'application des données dans les contextes parlementaires. Cette formation permet de s'assurer que le personnel technique possède non seulement les compétences nécessaires pour mettre en œuvre des systèmes d'IA, mais qu'il comprend également les implications et les responsabilités générales liées à l'usage de l'IA dans un cadre parlementaire.

En proposant une formation globale de ce type, les parlements peuvent disposer d'un personnel technique compétent pour piloter la mise en œuvre responsable et

efficace des technologies de l'IA, améliorant ainsi l'efficacité des activités parlementaires.

Les *Lignes directrices pour l'IA dans les parlements* ont été produites par l'UIP en collaboration avec le Pôle parlementaire sur la science des données du [Centre pour l'innovation au parlement](#) de l'UIP. Ce document est soumis à une [licence Creative Commons Attribution-NonCommercial-ShareAlike 4.0 International](#). Il peut être librement partagé et réutilisé en mentionnant l'UIP. Pour plus d'informations sur les travaux de l'UIP en matière d'intelligence artificielle, veuillez consulter le site www.ipu.org/fr/impact/democratie-et-parlements-forts/intelligence-artificielle ou contacter innovation@ipu.org.



Union interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.

Lignes directrices pour l'IA dans les parlements

Formation à la maîtrise des données et à la maîtrise de l'IA : Renforcer la maîtrise de l'IA

À propos de cette sous-ligne directrice

Cette sous-ligne directrice fait partie de la ligne directrice Formation à la maîtrise des données et à la maîtrise de l'IA. Se reporter à la ligne directrice principale pour le contexte et une vue d'ensemble.

Pourquoi la maîtrise de l'IA est-elle importante ?

La maîtrise de l'IA est la capacité de comprendre, d'évaluer de manière critique et d'interagir efficacement avec les technologies de l'IA. Dans un contexte parlementaire, elle englobe la connaissance des capacités et des limitations de l'IA, ainsi que la compréhension de ses impacts potentiels sur les processus législatifs et la gouvernance démocratique. En outre, la maîtrise de l'IA peut aider les parlements à promouvoir une culture de l'innovation responsable.

La maîtrise de l'IA est essentielle dans les parlements, car elle permet aux parlementaires, aux hauts fonctionnaires parlementaires et au personnel de faire des choix éclairés sur l'adoption de l'IA, d'élaborer des politiques et des réglementations appropriées et de superviser efficacement les initiatives basées sur l'IA.

Le fait de disposer d'un personnel bien formé connaissant au moins les principes de base de l'IA aidera le parlement à tirer parti des possibilités offertes par cette technologie, en vue d'améliorer les fonctions parlementaires, et à atténuer les risques potentiels.

Une formation à la maîtrise de l'IA est nécessaire pour l'ensemble des acteurs parlementaires. La nature et le contenu de cette formation varieront selon la fonction de ces acteurs. Les grandes lignes des programmes de formation destinés aux parlementaires, aux décideurs et au personnel technique sont présentées ci-dessous.

Formation à la maîtrise de l'IA à l'intention des parlementaires

Les parlementaires sont confrontés à un double défi : ils doivent comprendre l'IA afin de l'utiliser efficacement et de superviser sa mise en œuvre au sein du parlement, tout en saisissant ses implications au sens large pour éclairer leur travail législatif.

Un programme souple de maîtrise de l'IA, adapté à la culture unique de chaque parlement et aux emplois du temps exigeants des parlementaires, constituera un moyen utile de répondre à ce besoin. Une structure potentielle pour un tel programme est décrite ci-dessous :

- **Fondements de l'IA** : le programme commence par une introduction claire aux fondements de l'IA, en étudiant ses concepts de base et ses applications potentielles dans les travaux législatifs. Les parlementaires apprennent comment l'IA peut enrichir les fonctions parlementaires, qu'il s'agisse d'améliorer les services aux administrés ou de rationaliser les processus de recherche.
- **Risques et implications éthiques de l'IA** : la compréhension du potentiel de l'IA n'étant qu'un aspect de la problématique, le programme se penche également sur les risques associés et les implications éthiques, en abordant des sujets tels que les problématiques en matière de confidentialité, les biais potentiels et les incidences sociétales.
- **Gouvernance de l'IA** : cette section du programme traite de la gouvernance de l'IA et de son rôle dans l'atténuation des risques. Pour les parlements disposant de politiques d'IA, le programme explique la pertinence de ces politiques dans le travail quotidien des parlementaires. Pour les parlements qui utilisent déjà des systèmes d'IA dans leurs processus législatifs, le programme offre un aperçu pratique du fonctionnement et de l'impact de ces systèmes.
- **Principes éthiques** : tout au long du programme, l'accent est mis sur les principes éthiques, ceux-ci constituant la pierre angulaire pour un usage responsable de l'IA dans les institutions démocratiques. Les parlementaires étudient des concepts tels que la transparence, la redevabilité et la préservation de l'autonomie humaine, sujets tous essentiels pour promouvoir le bien-être de la société dans un monde basé sur l'IA.

À l'issue de ce programme, les parlementaires disposent des connaissances nécessaires pour participer en toute confiance à des discussions politiques liées à l'IA, prendre des décisions motivées sur l'adoption de l'IA dans les processus parlementaires et s'orienter dans le paysage de la gouvernance moderne, qui est de plus en plus influencé par l'IA. Cette approche à la fois globale et accessible permet aux parlementaires d'exploiter les avantages de l'IA tout en préservant les valeurs démocratiques et en protégeant l'intérêt général.

Formation à la maîtrise de l'IA à l'intention des décideurs

Les décideurs au sein des parlements doivent disposer d'une bonne compréhension de l'IA pour guider efficacement leur institution. Ils doivent acquérir les connaissances essentielles sur l'IA et ses implications pour les travaux parlementaires. Voici une structure possible pour un programme de formation destiné à ce public :

- **Fondements de l'IA** : la formation commence par une explication des fondements de l'IA et de ses applications potentielles dans les contextes parlementaires.
- **Gouvernance, opportunités et risques** : les décideurs apprennent comment l'IA peut améliorer les processus législatifs et rationaliser les tâches administratives, tout en examinant les risques potentiels de cette technologie. Le programme étudie également comment une gouvernance efficace de l'IA peut atténuer ces risques et assurer un usage responsable.
- **Implications au sens large** : le programme traite des implications juridiques, éthiques et sociales au sens large de l'IA, en abordant des concepts clés tels que la confidentialité, la transparence, la redevabilité et l'équité.
- **Limitations de l'IA** : les participants étudient les limites de l'IA – et de l'IA générative en particulier – afin de s'assurer qu'ils disposent des connaissances nécessaires à une mise en œuvre réaliste.
- **Cadres législatifs et politiques en matière d'IA** : pour les parlements disposant de cadres législatifs ou de politiques spécifiques en matière d'IA, le programme traite des implications de ces cadres ou politiques pour les scénarios d'utilisation de l'IA dans un contexte parlementaire.

Formation à la maîtrise de l'IA à l'intention du personnel technique

Le personnel technique chargé de la production de l'IA et des approvisionnements en la matière doit avoir une connaissance approfondie des technologies de l'IA, de leur contexte parlementaire et de leur application. Un programme de formation pour ce personnel pourrait couvrir plusieurs domaines clés :

- **Fondements de l'IA** : le programme commence par une étude de l'histoire de l'IA, des concepts clés et du rôle de cette technologie dans la gouvernance et la législation. Ces connaissances fondamentales permettent d'harmoniser la mise en œuvre de l'IA avec les besoins du parlement.
- **Apprentissage automatique et apprentissage profond** : les participants étudient divers paradigmes d'apprentissage, des algorithmes et des cadres courants. Une formation pratique avec des outils pertinents permet d'acquérir des connaissances pratiques pour développer des modèles d'IA qui répondent aux problèmes législatifs.
- **Implications éthiques** : une partie importante du programme est consacrée aux aspects éthiques et sociaux de l'IA. Les participants s'engagent dans des discussions critiques sur les biais, l'équité, la transparence et l'impact de l'IA en matière de confidentialité et de droits de l'homme. Ce socle éthique garantit que les systèmes d'IA respectent les principes démocratiques.

- **Applications spécifiques à la gouvernance** : grâce à des études de cas et à des projets pratiques, le personnel technique apprend à identifier les possibilités d'amélioration des processus législatifs grâce à l'IA. Il travaille à l'élaboration de solutions d'IA pour des problèmes parlementaires réels, en tenant compte à la fois de la faisabilité technique et des implications éthiques.
- **Outils et ressources en matière d'IA** : le programme présente une série d'outils, de plates-formes et de ressources pour le développement de l'IA. Les participants acquièrent de l'expérience en matière de bibliothèques d'IA, d'interfaces de programmation d'applications (API), d'ensembles de données et de modèles pré-entraînés. Ils travaillent également à créer des invites efficaces pour les outils d'IA générative tout en adhérant à des principes éthiques.

En ce qui concerne les parlements utilisant principalement l'IA générative, le programme peut être adapté pour mettre l'accent sur la nécessité d'éviter les inexactitudes, les hallucinations et les biais dans les résultats de l'IA. Il peut également souligner l'importance de lignes directrices claires pour se protéger des invites contradictoires et maintenir la sécurité des informations.

À l'issue de l'ensemble du programme, le personnel technique a reçu la formation adéquate pour mener des initiatives en matière d'IA au sein du parlement. Il possède l'expertise technique nécessaire pour mettre en œuvre des solutions d'IA, le socle éthique nécessaire pour garantir une utilisation responsable et la compréhension contextuelle requise pour mettre ces technologies en adéquation avec les besoins et les valeurs du parlement.

Les *Lignes directrices pour l'IA dans les parlements* ont été produites par l'UIP en collaboration avec le Pôle parlementaire sur la science des données du [Centre pour l'innovation au parlement](#) de l'UIP. Ce document est soumis à une [licence Creative Commons Attribution-NonCommercial-ShareAlike 4.0 International](#). Il peut être librement partagé et réutilisé en mentionnant l'UIP. Pour plus d'informations sur les travaux de l'UIP en matière d'intelligence artificielle, veuillez consulter le site www.ipu.org/fr/impact/democratie-et-parlements-forts/intelligence-artificielle ou contacter innovation@ipu.org.



Union interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.

Lignes directrices pour l'IA dans les parlements

Planification et mise en œuvre



Union interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.

Lignes directrices pour l'IA dans les parlements

Gestion du portefeuille de projets

Public concerné

Cette ligne directrice est destinée au personnel parlementaire, notamment les hauts fonctionnaires qui n'ont pas nécessairement de connaissances techniques en matière d'IA, mais s'impliquent dans la gestion ou le contrôle des projets d'IA.

À propos de cette ligne directrice

Cette ligne directrice examine la pratique de la gestion d'un portefeuille de projets d'IA.

La capacité à gérer efficacement un large éventail de projets d'IA est de plus en plus importante à mesure que cette technologie se banalise dans les parlements. En établissant des priorités stratégiques et en mettant en adéquation les projets d'IA avec les objectifs de l'organisation, les parlements peuvent optimiser l'impact de ces projets.

Cette ligne directrice vise donc à doter les parlements des connaissances et outils nécessaires pour faire face aux complexités liées à la gestion d'un portefeuille de projets d'IA, en veillant à ce que ces technologies soient mises en œuvre avec succès et dans le respect des principes éthiques.

Qu'est-ce que la gestion de portefeuille de projets ?

La gestion de portefeuille de projets (GPP) désigne la gestion centralisée des programmes, des projets et des activités connexes d'un parlement. Ce concept permet d'atteindre les objectifs stratégiques en optimisant l'affectation des ressources, en compensant les risques et en optimisant la valeur globale.

En quoi la gestion de portefeuille de projets est-elle pertinente pour la gouvernance de l'IA ?

La gestion du portefeuille de projets d'IA (GPP d'IA) consiste à superviser un large éventail de technologies et d'initiatives d'IA afin d'optimiser les performances et

d'atteindre les objectifs stratégiques dans le cadre d'une gouvernance stratégique continue.

L'un des points clés de la GPP d'IA consiste à comprendre que les systèmes d'IA sont conçus pour évoluer dans le temps, en s'adaptant aux nouveaux besoins et circonstances. Avec de multiples grands modèles de langage (LLM) disponibles dans le domaine de l'IA générative, les parlements doivent soigneusement évaluer et sélectionner les technologies d'IA les mieux adaptées à leurs objectifs.

Une gestion efficace de l'IA implique de veiller à ce que les initiatives en la matière soient en adéquation avec les objectifs de l'organisation, tout en accordant la priorité à la transparence, à la redevabilité et aux considérations éthiques. En adoptant une approche proactive de la GPP d'IA, les parlements peuvent exploiter tout le potentiel de l'IA pour stimuler l'innovation, l'efficacité et l'efficacité des processus législatifs et de la gouvernance.

De la segmentation à la gestion de portefeuille

La GPP d'IA est une approche structurée pour sélectionner, hiérarchiser et superviser de manière stratégique les projets d'IA au sein des parlements. Contrairement à la gestion de projet traditionnelle, qui se concentre sur des projets pris dans leur individualité, la GPP d'IA adopte une vision holistique, prenant en compte l'impact collectif des projets d'IA et leur adéquation avec les objectifs et les priorités de l'organisation.

La GPP d'IA consiste essentiellement à identifier, évaluer et hiérarchiser les projets d'IA en fonction de leur valeur potentielle, de leur faisabilité et de leur adéquation avec les objectifs stratégiques. Chaque projet d'IA, potentiel ou existant, peut être évalué en fonction de sept critères clés :

1. **Adéquation stratégique** : vérifier si le projet est en adéquation avec la stratégie et les objectifs généraux du parlement. Les projets qui contribuent directement à la réalisation des objectifs stratégiques doivent bénéficier d'une priorité plus élevée.
2. **Impact mesurable** : donner la priorité aux projets dont l'impact est clair, objectif et mesurable afin de garantir un retour sur investissement tangible.
3. **Renforcer ou remplacer** : déterminer si le projet renforcera les activités humaines actuelles ou s'il remplacera entièrement les processus manuels existants. Les projets qui renforcent l'efficacité ou les capacités humaines doivent être privilégiés par rapport à ceux qui visent uniquement à automatiser les processus existants.
4. **Nature du problème** : vérifier si le problème auquel on répond se prête à des solutions basées sur l'IA. Les projets en adéquation avec les capacités des technologies de l'IA et qui ont un potentiel évident de résolution de problèmes doivent être prioritaires.
5. **Disponibilité des données** : évaluer la disponibilité et la qualité des données nécessaires au projet. Les projets pour lesquels les données nécessaires sont déjà disponibles ou qui peuvent être facilement acquises doivent être prioritaires, car la disponibilité des données est essentielle pour l'entraînement et les performances des modèles d'IA.

6. **Compétences et capacités technologiques** : déterminer si le parlement possède l'infrastructure technologique et les compétences nécessaires pour développer, mettre en œuvre et faire évoluer la solution avec succès. Les projets en adéquation avec les capacités et les compétences technologiques existantes doivent être prioritaires afin de réduire les difficultés de mise en œuvre.
7. **Considérations éthiques** : enfin, il faut s'assurer que toutes les considérations éthiques – notamment l'atténuation des biais, la protection de la confidentialité et la transparence – ont été minutieusement évaluées pour chaque projet et que le projet est en adéquation avec les valeurs convenues pour l'organisation.

Établissement de priorités

Une fois que le parlement a identifié et évalué les projets d'IA, l'étape suivante consiste à examiner l'ensemble du portefeuille (potentiel) d'IA de l'institution et à hiérarchiser les priorités :

- Évaluer l'adéquation de chaque projet d'IA avec les objectifs stratégiques généraux du parlement et classer les projets en fonction de leur valeur et impact potentiels.
- Évaluer la disponibilité des ressources, les conflits et les contraintes.
- Évaluer les avantages et les risques potentiels de chaque projet d'IA et donner la priorité à ceux dont le rapport risque/retombées positives est favorable.
- Identifier les projets qui représentent des conditions préalables pour d'autres projets ou qui peuvent créer des synergies s'ils sont mis en œuvre ensemble, et privilégier ceux qui libèrent de la valeur dans d'autres projets ou créent un socle pour de futures initiatives.
- Comprendre la dimension temporelle de chaque projet, en recherchant un équilibre entre les gains rapides et la valeur stratégique à long terme.
- Évaluer l'impact de chaque projet sur les principales parties prenantes (internes et externes) et donner la priorité à ceux qui bénéficient d'un soutien important de la part des parties prenantes.

Méthodologies et cadres pour la GPP

Il existe de nombreux cadres et normes que les organisations peuvent appliquer pour accompagner la mise en œuvre d'une approche GPP. Quelques exemples sont donnés ci-dessous :

- [The Standard for Portfolio Management \(SPM\)](#) : norme élaborée par le Project Management Institute (PMI).
- [Disciplined Agile \(DA\)](#) : outil, également développé par le PMI, incluant des pratiques de gestion de portefeuille.
- [Organizational Project Management Maturity Model \(OPM3\)](#) : autre modèle développé par le PMI.
- [Projects IN Controlled Environments \(PRINCE2\)](#) : méthode de gestion de projet qui a également des implications en matière de gestion de portefeuille.
- [Lean Portfolio Management](#) : méthode faisant partie de l'approche Lean-Agile.

- [Hoshin Kanri](#) : processus de planification stratégique pouvant être appliqué à la gestion de portefeuille.
- [Objectives and Key Results \(OKRs\)](#) : approche pouvant servir à mettre en adéquation les portefeuilles avec les objectifs de l'organisation.

D'autres approches peuvent être appliquées pour la GPP, notamment le tableau de bord prospectif et la théorie des contraintes.

Les parlements peuvent appliquer leurs méthodologies existantes pour accompagner la GPP d'IA, ou ils peuvent adopter un cadre externe établi qui s'adapte bien à leur culture et à leurs méthodes de travail.

Pour plus d'informations sur l'élaboration ou l'adoption d'un cadre servant à la GPP, voir la sous-ligne directrice Gestion de portefeuille de projets : L'approche STEP.

Pour en savoir plus

- Centre pour l'innovation au parlement de l'UIP, Pôle de gouvernance informatique : [Framing the development of IT governance for parliaments](#)

Les *Lignes directrices pour l'IA dans les parlements* ont été produites par l'UIP en collaboration avec le Pôle parlementaire sur la science des données du [Centre pour l'innovation au parlement](#) de l'UIP. Ce document est soumis à une [licence Creative Commons Attribution-NonCommercial-ShareAlike 4.0 International](#). Il peut être librement partagé et réutilisé en mentionnant l'UIP. Pour plus d'informations sur les travaux de l'UIP en matière d'intelligence artificielle, veuillez consulter le site www.ipu.org/fr/impact/democratie-et-parlements-forts/lintelligence-artificielle ou contacter innovation@ipu.org.



Union interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.

Lignes directrices pour l'IA dans les parlements

Gestion du portefeuille de projets : l'approche STEP

À propos de cette sous-ligne directrice

Cette sous-ligne directrice fait partie de la ligne directrice Gestion du portefeuille de projets. La ligne directrice principale doit être lue en premier afin de situer le contexte et d'avoir une vue d'ensemble.

Cette sous-ligne directrice présente un exemple de méthodologie de gestion de portefeuille de projets (GPP) que les parlements peuvent mettre en œuvre en soutien de leur programme d'IA.

L'approche STEP

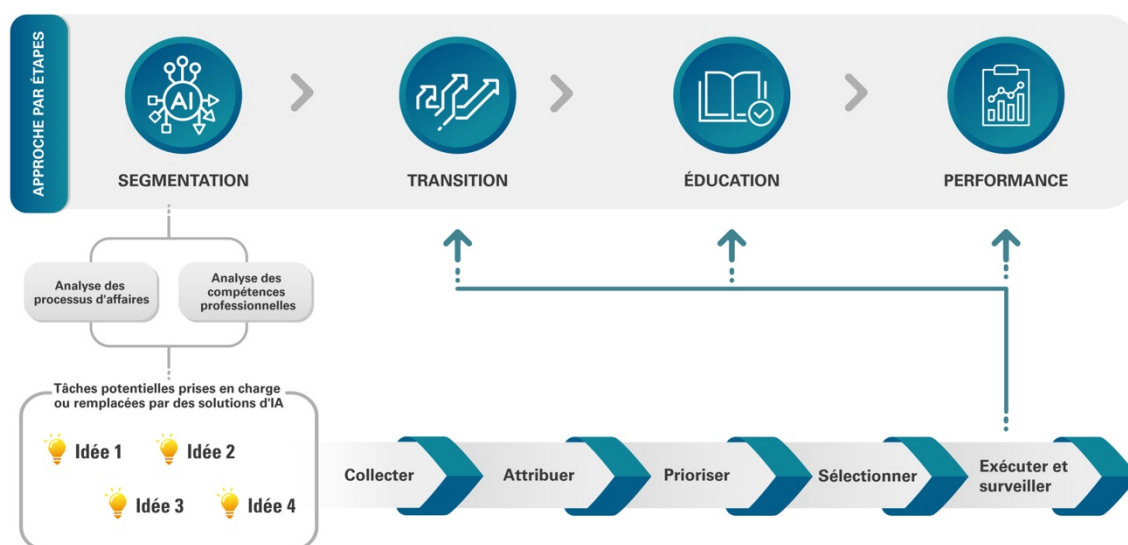
L'approche STEP offre aux parlements un moyen structuré de mettre en œuvre les technologies de l'IA et de tirer parti de leur potentiel pour améliorer la productivité et l'efficacité. Ce modèle permet aux parlements d'introduire des solutions d'IA avec rigueur et prévoyance, ce qui aboutit à des résultats positifs et à la réussite de l'organisation.

L'approche STEP comprend quatre étapes clés :

- **Segmentation** : identifier et segmenter les tâches appropriées pour l'intégration de l'IA, sachant qu'aucun système d'IA ne peut à lui seul répondre à toutes les exigences.
- **Transition** : processus d'intégration progressive des systèmes d'IA dans les flux de travail existants, ce qui permet d'enrichir ou de faire évoluer les postes afin d'optimiser les avantages des technologies d'IA.
- **Éducation** : étape cruciale pour assurer la préparation et la compétence du personnel dans l'utilisation efficace de l'IA, notamment la formation sur les fonctionnalités, les biais potentiels et les meilleures pratiques d'intégration.
- **Performances** : mesure de l'impact et de l'efficacité des systèmes d'IA dans des contextes réels, ce qui apporte des informations utiles sur leurs avantages et les domaines à améliorer.

Ces étapes sont illustrées à la figure 1 et examinées ci-dessous.

Figure 1 : L'approche STEP



Segmentation

La segmentation offre un cadre systématique pour l'analyse des activités au sein des procédures parlementaires en délimitant les processus et les tâches connexes.

La segmentation consiste à classer les tâches en trois catégories distinctes :

- Tâches que l'IA ne peut ou ne doit pas accomplir conformément aux décisions prises par les responsables de la gouvernance de l'IA.
- Tâches pour lesquelles l'IA peut compléter les actions du personnel (renforcement).
- Tâches pouvant être automatisées par l'IA (automatisation).

Cette approche met l'accent sur le fait que le personnel parlementaire doit prendre l'initiative de la segmentation des tâches, en s'appuyant sur son expertise du domaine pour identifier les tâches adaptées à l'intégration de l'IA. Elle souligne également l'importance de l'expérimentation des outils d'IA par le personnel avant leur adoption à grande échelle, afin de pouvoir évaluer leur adéquation, leur facilité d'utilisation et leur efficacité dans des contextes réels.

En adoptant une approche proactive de la segmentation des tâches après une analyse des activités ou des compétences professionnelles, les parlements peuvent optimiser les avantages des systèmes d'IA tout en garantissant leur adéquation avec les objectifs et les priorités de l'organisation. Il sera essentiel de disposer d'une liste claire des tâches identifiées en vue d'un renforcement ou d'une automatisation lors de la phase de conceptualisation. Dans un contexte de GPP d'IA, ces tâches deviennent les premières candidates à la transformation numérique.

Transition

La phase de transition de l'approche STEP se concentre sur l'évolution des fonctions des membres du personnel parlementaire à mesure que leurs tâches sont renforcées ou automatisées du fait de l'intégration de systèmes d'IA.

Au cours de cette phase, les ressources libérées par la mise en œuvre de l'IA sont soigneusement examinées et affectées à l'une des trois catégories suivantes :

- Suppression de poste : les ressources sont redéployées vers d'autres fonctions au sein du parlement.
- Évolution de poste : les tâches précédemment effectuées par du personnel expérimenté sont désormais prises en charge par des systèmes basés sur l'IA.
- Enrichissement de poste : les membres du personnel ont l'opportunité de consacrer du temps à des tâches ayant une plus grande valeur ajoutée, d'acquérir des connaissances plus approfondies dans leur domaine ou de participer à des activités de renforcement des compétences, telles que la préparation des supports de formation.

En gérant stratégiquement cette transition, les parlements peuvent optimiser l'affectation des ressources, améliorer la productivité du personnel et tirer parti du potentiel de transformation des technologies de l'IA.

Éducation

Dans le contexte de l'intégration de l'IA au sein du parlement, la formation représente une approche multiforme visant à stimuler une culture de formation continu et de développement des compétences, en mettant particulièrement l'accent sur l'intégration d'une éthique de la formation à l'IA dans la culture de l'organisation. Ainsi, les parlements doivent fréquemment réexaminer et mettre à jour les supports de formation pour s'assurer qu'ils suivent l'évolution des tendances et des meilleures pratiques en matière d'IA, et repenser régulièrement le processus de segmentation pour identifier de nouvelles opportunités d'intégration de l'IA.

Le personnel parlementaire peut s'inscrire à des cours de certification permettant d'acquérir les connaissances et les compétences nécessaires dans le cadre de ses fonctions pour exploiter efficacement les solutions d'IA. Ces compétences peuvent inclure l'optimisation des documents ou de la priorité des données de l'organisation, la maîtrise de la conception des invites afin de créer des commandes ou des invites efficaces pour les systèmes d'IA, et l'évaluation de la validité des prédictions faites par ces systèmes.

Performances

La phase d'évaluation des performances prend acte du fait que l'introduction de systèmes d'IA dans les parlements représente un tournant plutôt qu'une simple évolution de la dynamique opérationnelle. L'évaluation des performances englobe les aspects suivants :

- Redéfinir chaque mesure des performances annuelles pour englober des facteurs tels que la rapidité, l'efficacité, l'exactitude et la créativité, en reflétant la contribution des systèmes d'IA et de la formation correspondante.
- Identifier et mesurer les indicateurs de performance appropriés pour les systèmes d'IA afin de déterminer si ces systèmes ont un impact mesurable en adéquation avec les objectifs stratégiques de l'organisation.

- Évaluer régulièrement la viabilité et l'efficacité des systèmes d'IA, grâce à des boucles de retour d'information fournissant des mesures qualitatives utiles pour évaluer les taux d'adoption et la satisfaction des utilisateurs.
- Évaluer l'efficacité des programmes de formation liés à l'IA et mettre à jour en permanence les supports pédagogiques afin de garantir que le personnel reste au fait des dernières avancées et méthodologies en matière d'IA.
- Suivre de près la disponibilité des nouvelles technologies d'IA et réexaminer la segmentation des tâches en conséquence.

Résumé

L'approche STEP fournit aux parlements une méthode structurée et adaptable de gestion des performances de l'IA. Elle permet de garantir l'adéquation avec les objectifs de l'organisation, d'optimiser l'affectation des ressources et de porter à son maximum l'impact global des investissements dans l'IA. En adoptant cette approche, les parlements peuvent évoluer en toute confiance dans le paysage complexe des projets d'IA, en stimulant l'innovation, l'efficacité et l'efficacité des processus législatifs et de la gouvernance.

Pour en savoir plus

- Centre pour l'innovation au parlement de l'UIP, Pôle de gouvernance informatique : [Framing the development of IT governance for parliaments](#)

Les *Lignes directrices pour l'IA dans les parlements* ont été produites par l'UIP en collaboration avec le Pôle parlementaire sur la science des données du [Centre pour l'innovation au parlement](#) de l'UIP. Ce document est soumis à une [licence Creative Commons Attribution-NonCommercial-ShareAlike 4.0 International](#). Il peut être librement partagé et réutilisé en mentionnant l'UIP. Pour plus d'informations sur les travaux de l'UIP en matière d'intelligence artificielle, veuillez consulter le site www.ipu.org/fr/impact/democratie-et-parlements-forts/lintelligence-artificielle ou contacter innovation@ipu.org.



Union interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.

Lignes directrices pour l'IA dans les parlements

Annexes



Union interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.

Lignes directrices pour l'IA dans les parlements

Glossaire terminologique

Agile	Approche de la gestion et du développement de projets qui met l'accent sur la souplesse, les progrès itératifs et la collaboration.
Algorithme	Ensemble de règles ou d'instructions données à un système d'IA pour l'aider à apprendre, à prendre des décisions et à résoudre des problèmes.
API (interface de programmation d'application)	Ensemble de règles et de protocoles permettant à différentes applications logicielles de communiquer entre elles.
Apprentissage automatique	Sous-ensemble de l'IA permettant aux systèmes d'apprendre et de s'améliorer à partir de l'expérience sans programmation explicite.
Architecture de données	Structure globale des actifs de données et des ressources de gestion des données d'une organisation.
Automatisation robotisée des processus	Technologie qui automatise les tâches répétitives grâce à des robots logiciels.
Base de données	Collection organisée d'informations ou de données structurées.
Biais d'affinité	Lorsqu'une personne préfère les gens qui lui ressemblent en termes d'idéologie, d'attitudes, d'apparence ou de religion.
Biais d'amplification	Lorsque plusieurs systèmes d'IA, chacun avec ses propres biais, interagissent et renforcent mutuellement leurs biais.
Biais d'automatisation	Lorsque les conclusions tirées des algorithmes sont plus valorisées que les analyses humaines.
Biais d'échantillonnage	Lorsque les données ne sont pas sélectionnées au hasard, ce qui produit un échantillon non représentatif de la population.
Biais de boucle de rétroaction	Lorsque la sortie d'un système d'IA influe sur les entrées futures, renforçant potentiellement les biais existants.

Biais de couverture	Forme de biais d'échantillonnage qui se produit lorsqu'une population sélectionnée ne correspond pas à la population prévue.
Biais de déploiement	Lorsqu'un système qui fonctionne correctement en environnement de test donne de mauvais résultats lorsqu'il est déployé dans le monde réel.
Biais de données	Type d'erreur dans lequel certains éléments d'un ensemble de données sont plus fortement pondérés ou représentés que d'autres.
Biais de participation	Forme de biais d'échantillonnage qui se produit lorsque certains groupes choisissent de ne pas participer à la collecte des données.
Biais de proxy	Lorsque des variables utilisées comme proxies pour des attributs protégés introduisent un biais dans le modèle.
Biais linguistique	Lorsqu'un algorithme d'IA favorise certains styles linguistiques, vocabulaires ou références culturelles par rapport à d'autres.
Biais temporel	Lorsque les données d'entraînement deviennent obsolètes et ne représentent plus les réalités du moment.
Scénario d'utilisation	Situation spécifique dans lequel un système ou une application d'IA peut être utilisé(e).
Code source ouvert	Logiciel dont le code source est librement disponible pour que chacun puisse le contrôler, le modifier et l'améliorer.
Conception d'invites	Pratique consistant à concevoir et optimiser les données d'entrée des systèmes d'IA afin de générer les résultats souhaités.
Confidentialité	Principe selon lequel les systèmes d'IA doivent respecter et protéger les données et informations personnelles.
Déploiement	Processus de mise à disposition d'un système ou d'une application d'IA.
Données d'entraînement	Ensemble des données initiales permettant d'apprendre à un système d'IA à remplir la fonction pour laquelle il a été conçu.
Droits de propriété intellectuelle	Droits protégeant l'investissement des titulaires de droits sur le contenu original, notamment les droits d'auteur et les droits accessoires.
Ensemble de données	Collection de points de données ou d'informations liés servant à entraîner les systèmes d'IA.
Explicabilité	Capacité des êtres humains à comprendre les décisions, recommandations ou prédictions faites par un système d'IA et à faire confiance à celles-ci.

Exploration des données	Processus de découverte de schémas et de relations dans de gros ensembles de données.
Gestionnaire de données	Personne responsable de la gestion et de la supervision des données d'une organisation.
Gouvernance de l'IA	Cadre de politiques, structures et processus créé pour tirer au maximum profit des atouts de l'IA tout en réduisant ses risques.
Gouvernance des données	Cadre des politiques, processus et normes qui garantissent une gestion efficace des données.
GPP d'IA (gestion de portefeuille de projets d'IA)	Gestion centralisée des initiatives d'IA d'une organisation en vue d'atteindre des objectifs stratégiques en optimisant l'attribution des ressources, en compensant les risques et en optimisant la valeur.
Hypertrucage	Support synthétique dans lequel l'image d'une personne est remplacée par celle d'une autre grâce à l'IA.
IA fantôme	Utilisation non supervisée ou non autorisée d'outils d'IA au sein d'une organisation, en dehors de son cadre informatique et de cybersécurité.
IA générative	Systèmes d'IA capables de créer de nouveaux contenus (textes, images, codes, etc.) sur la base de schémas appris à partir de données d'entraînement.
Indicateur de performance clé	Valeurs mesurables démontrant l'efficacité avec laquelle une organisation atteint ses objectifs clés.
Informatique fantôme	Utilisation de systèmes, d'appareils, de logiciels ou de services informatiques sans l'accord explicite de l'organisation.
Infrastructure	Matériels, logiciels, réseaux et installations permettant l'activité informatique d'une organisation.
L'humain intervient dans le processus	Approche dans laquelle un humain intervient dans toutes les décisions prises par le système d'IA.
L'humain reste aux commandes	Approche globale de la supervision prenant en compte les impacts économiques, sociaux, juridiques et éthiques généraux des systèmes d'IA.
L'humain supervise le processus	Approche dans laquelle les humains surveillent les opérations du système d'IA et peuvent intervenir si nécessaire.
LLM (grand modèle de langage)	Modèles d'IA entraînés sur de grandes quantités de données textuelles, capables de comprendre et de générer des textes semblables à ceux d'un être humain.
Maîtrise de l'IA	Capacité de comprendre et d'évaluer de manière critique les technologies de l'IA, et d'interagir efficacement avec ces dernières, notamment en connaissant les capacités, les limites et l'impact potentiel de l'IA.

Maîtrise des données	Capacité à lire, comprendre, créer et communiquer des données en tant qu'informations, notamment la compréhension de la collecte, de l'analyse, de l'interprétation et de la présentation des données.
Migration des données	Processus de déplacement des données d'un système ou d'un type de stockage à un autre.
Nettoyage des données	Processus de détection et de correction des erreurs, des incohérences et des inexacitudes dans les ensembles de données.
Partie prenante	Toute personne, groupe ou organisation qui a un intérêt dans un projet d'IA ou qui est concerné par celui-ci.
Principes éthiques	Lignes directrices garantissant que les systèmes d'IA respectent la confidentialité, la transparence, la redevabilité, l'équité et l'autonomie humaine tout en promouvant le bien-être de la société.
Projet pilote	Étude préliminaire à petite échelle pour évaluer la faisabilité, le coût et les problèmes potentiels.
Redevabilité	Principe permettant d'attribuer clairement des responsabilités pour toutes les décisions et actions survenant pendant le cycle de vie d'un système d'IA, de sa planification à sa mise hors service.
Réseau de neurones	Système informatique inspiré du fonctionnement du cerveau humain, conçu pour reconnaître des motifs.
Robustesse	Capacité des systèmes d'IA à fonctionner de manière fiable et à résister à des conditions défavorables ou à des attaques.
Stockage sur le cloud	Pratique consistant à stocker des données et des applications sur des serveurs distants accessibles sur Internet, plutôt que sur des ordinateurs locaux.
SVG (graphique vectoriel adaptable)	Format convivial d'image vectorielle pour le web pouvant être mise à l'échelle sans perte de qualité.
Traçabilité	Capacité de suivre et de contrôler le cycle de vie complet d'un système d'IA.
Traitement automatique des langues (TAL)	Capacité des ordinateurs à comprendre, interpréter et produire du langage humain.
Transparence	Communication d'informations appropriées sur les systèmes d'IA dans un format compréhensible et accessible.
Visualisation des données	Représentation graphique de données et d'informations à l'aide de tableaux, de diagrammes et d'autres éléments visuels.
XAI (IA explicable)	Systèmes d'IA conçus pour être interprétables et compréhensibles par l'Homme.



INTER PARES
Parliaments in Partnership
EU Global Project to Strengthen the Capacity of Parliaments



Cette publication a été réalisée avec le soutien financier de l'Union européenne (UE), en partenariat avec l'Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale (International IDEA), dans le cadre du projet mondial INTER PARES – Parlements en partenariat, qui vise à renforcer les capacités des parlements.

Les termes utilisés et la présentation du contenu de ce produit d'information ne sont pas l'expression d'une opinion de l'Union interparlementaire (UIP) ou de l'UE sur le statut légal ou de développement d'un pays, d'un territoire, d'une ville, d'une zone ou de leurs pouvoirs, ou encore concernant la délimitation de leurs frontières ou limites.

La mention d'entreprises ou de produits spécifiques à des fabricants, qu'ils aient ou non été brevetés, n'implique nullement que ceux-ci ont été approuvés ou recommandés par l'UIP ou l'UE de préférence à d'autres de nature similaire qui ne sont pas indiqués.

Toutes les précautions raisonnables ont été prises par l'UIP pour vérifier les informations présentées dans cette publication. Toutefois, le contenu publié est diffusé sans garantie d'aucune sorte, qu'elle soit explicite ou implicite. La responsabilité de l'interprétation et de l'utilisation du contenu incombe au lecteur. L'UIP et l'UE ne peuvent en aucun cas être tenues responsables des dommages découlant de cette utilisation.